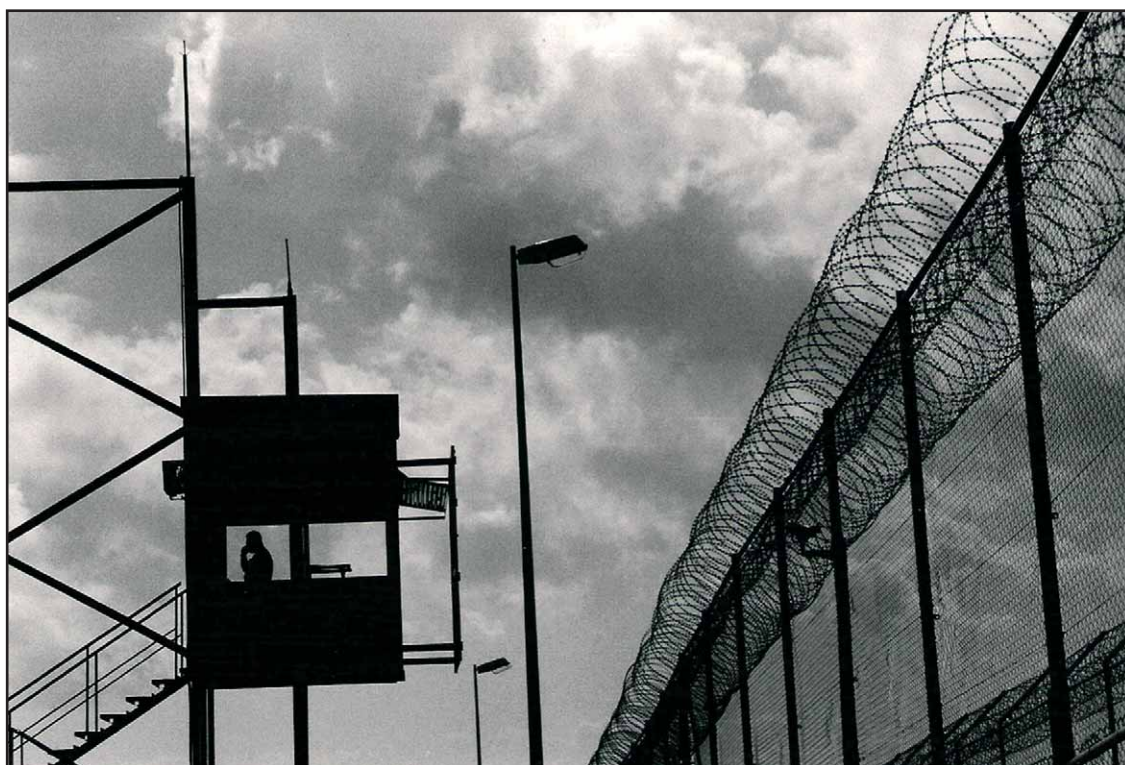


Guerre aux migrants

Le livre noir de Ceuta et Melilla



Photos de Sara Prestianni et Anne-Sophie Wender

Carte d'Olivier Clochard

Ont collaboré à l'élaboration de ce document :

Emmanuel Blanchard, Claudia Charles, Anne Guttmann, Caroline Intrand, Cécile Jarrossay, Alain Morice, Claire Rodier, Isabelle Saint-Saëns, Jérôme Valluy et Anne-Sophie Wender

Maquette : Romain Perrot

Sommaire

Préface : Aminata Traoré	5
Récits	7
Avertissement	8
De la fermeture des camps à la déportation dans le désert	11
Serge G. : « Une prison qui ne dit pas son nom »	17
Le pasteur Guillaume C. : « Nous sommes capturés au niveau des esprits »	27
Moussa K. : « En tant qu'homme, il faut avoir une ambition »	35
Martine F. : « Je cherche la paix »	41
Junior K. : « Je ne peux plus reculer, qu'on me laisse aller de l'avant »	45
Arthur B. : « On commençait à réaliser la gravité de la situation »	51
Roseline D. : « Quel genre de femmes seront mes filles? »	57
Basile N. : « Ici, à chaque visite d'une autorité venue d'Europe, c'est les blacks qui pâtissent » .61	
L'externalisation des politiques d'asile et d'immigration : bilan	69
Ceuta et Melilla, macabre laboratoire de l'externalisation de la politique européenne d'immigration et d'asile	71
Postface : Hélène Flautre	83
Annexes	85
Des morts sans nom et sans nombre	89
Chronologie analytique : Origines et déroulement des événements de l'automne 2005	91
Externalisation de la politique d'asile et d'immigration. L'agenda européen (2006-2010)	99
Quelques rapports d'enquêtes d'ONG à propos de la répression des migrants à la frontière hispano-marocaine en 2005	101
« Emigration illégale » : une notion à bannir, tribune de Migreurop	103

Préface

Aminata Traoré*

L'Europe qui vante les bienfaits de l'ouverture de toutes les frontières et qui s'immisce, sur cette base, dans chaque aspect de l'existence des peuples qu'elle domine, se barricade. Elle développe une conception de sa sécurité qui l'amène à externaliser ses frontières et à faire de la lutte contre l'immigration dite clandestine l'une des composantes de sa politique étrangère, dont la coopération avec l'Afrique. Cette réalité ouvre une nouvelle page, tragique, de l'histoire de ce continent pillé et meurtri dont les peuples croyaient révolues les pratiques de la traite négrière : chasse à l'homme, menottes (en remplacement des chaînes), coups et blessures, camps d'internement.

Les événements dramatiques de Ceuta et Melilla et l'insupportable scénario des noyades de centaines de jeunes d'Afrique au large des côtes mauritaniennes, après le verrouillage de l'axe Maroc-Espagne, sont autant de faits qui mettent à nu non pas la pauvreté de l'Afrique et les conflits qui la déchirent, mais la poursuite du pillage qui l'appauvrit en secrétant la peur et la haine dans les cœurs. L'ampleur actuelle des départs n'est que l'expression de l'aggravation de ce processus, à l'heure du libéralisme mondialisé.

Mais les causes historiques et macro-économiques du déracinement et de l'errance des milliers d'Africains, dans l'ensemble jeunes, continuent d'être occultées pour mieux justifier des réponses toutes faites – aide publique au développement, lutte contre la pauvreté, bonne gouvernance – qui sont conformes aux vues et aux intérêts des puissances occidentales riches et industrialisées.

Par leurs sacrifices, les jeunes qui partent et endurent les pires souffrances, quand ils ne meurent pas, interpellent plus que jamais l'Europe et l'Afrique. Ils auraient pu se battre autrement, chez eux, avec la même détermination, la même énergie s'ils avaient eu la chance, à l'instar de ceux de leur âge en Europe, de jouir d'une lecture plus

complète de l'état de leurs pays d'origine et de la nature des rapports de force qui président aux politiques économiques.

L'immense service que l'Europe peut rendre à l'Afrique, qui a les « veines ouvertes », n'a strictement rien à voir avec l'augmentation d'une aide au développement dont elle dépensera elle-même une partie en consacrant l'autre à la corruption politique et idéologique des dirigeants africains. L'issue la plus honorable à l'impasse actuelle est dans un examen rigoureux de la relation entre accords de coopération, paupérisation et départs massifs des paysans, des pêcheurs, des artisans, des petits commerçants, des femmes etc. La même rigueur s'impose dans l'analyse de la relation entre ouverture économique au forceps, paupérisation et conflits armés. Ceux qui sont contraints à l'exil sont tantôt des demandeurs d'emploi, tantôt des demandeurs d'asile. Ces deux catégories de désespérés partagent le même sort, précisément parce que la mondialisation néolibérale est une guerre permanente contre les non possédants et les dépossédés. Avant d'envisager l'émigration, ils se sont souvent engagés dans la lutte pour des démocraties que l'Europe elle-même et les autres puissances mondiales réduisent à des élections bien organisées, en entravant l'information et le débat de fond sur la mainmise des grandes entreprises sur les richesses des pays d'origine.

Hommage aux associations des pays de transit et d'accueil qui ont largement contribué à lever le voile sur le sort des déshérités qui ne vont pas en Europe mais à la rencontre des Européens.

* Aminata Traoré, écrivaine, ancienne ministre malienne de la Culture, a lancé au mois de novembre 2005, en réaction aux événements de Ceuta et Melilla, l'initiative « Caravane de la dignité contre les barbelés de l'injustice et de l'indifférence », qui a débuté avec l'accueil, à l'aéroport de Bamako, des émigrés expulsés du Maroc et s'est prolongée par une tournée en Espagne, en Italie, en France, en Belgique et auprès de l'Union européenne.



Avertissement

Les entretiens qui vont suivre sont le fruit de paroles recueillies par des membres du réseau Migreurop au Mali, puis au Maroc, dans un but essentiellement militant. L'échantillon proposé ici ne prétend donc nullement représenter la situation ni le point de vue de l'ensemble des migrants qui se trouvaient aux abords des enclaves de Ceuta et Melilla à l'automne 2005. Certaines nationalités ne sont ainsi pas ou presque pas représentées, tandis que d'autres ont ici, par la force des témoignages de quelques personnes, un poids supérieur à celui qu'elles avaient dans les campements aux abords des enclaves. Selon leurs conditions de vie, leurs modes d'organisation, leurs affinités linguistiques, certaines communautés de migrants ont en effet développé plus que d'autres les contacts avec les militants locaux ou de passage. Les opinions et interprétations rapportées dans les entretiens sont bien sûr celles des interviewés et n'engagent pas le réseau Migreurop, qui a fait le choix de donner la parole à des individus qu'on ne peut réduire au rôle de victimes d'une répression sans limite.

Par respect pour l'anonymat des personnes qui ont accepté de nous livrer leur histoire, leurs noms ont été modifiés.

Nonobstant la subjectivité dont ils sont empreints (et cela constitue en soi un intérêt pour le lecteur), ces témoignages restent des documents importants pour qui veut comprendre les causes de l'exil, les trajectoires géographiques et sociales des migrants, les conditions de survie dans les camps de Bel Younech et Gourougou (ou dans des villes comme Rabat), le déchaînement des forces de l'ordre espagnoles, marocaines et algériennes à l'automne 2005, et enfin de quels espoirs les stratégies de ces exilés sont porteuses.

Introduction



De la fermeture des frontières européennes à la déportation dans le désert

Le 29 septembre 2005, la communauté internationale découvrait la situation des migrants et demandeurs d'asile en transit au Maroc, après la mort d'au moins cinq personnes lors d'une tentative d'« attaque massive » des grillages de Ceuta – selon l'expression consacrée.

Depuis plusieurs années déjà, des centaines de migrants se réfugiaient dans les forêts proches des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, petits morceaux de l'espace Schengen en terre africaine, dans l'espoir de franchir un jour les grillages qui les séparent du territoire européen. Leurs campements de fortune, qu'ils appellent leurs « ghettos », étaient dissimulés à quelques kilomètres des grillages sur le mont Gourougou près de Melilla et dans la dense forêt de Bel Younech proche de Ceuta. Dans des conditions difficiles liées au climat, à l'isolement et surtout à la répression policière aussi bien marocaine – avec des rafles violentes dans les camps entraînant le saccage des cabanes, la réquisition des biens, des arrestations et des violences – qu'espagnole – avec des tabassages et l'usage d'armes munies de balles en caoutchouc aux abords des grillages de Ceuta et Melilla –, ces migrants attendaient des mois, parfois des années, le moment où ils parviendraient à « passer » du côté espagnol grâce à des échelles fabriquées avec le bois des forêts. Passage bien difficile puisqu'il ne s'agit pas seulement d'escalader un grillage et ses barbelés mais aussi d'échapper à la vigilance des forces de l'ordre marocaines qui surveillent la zone et surtout à celle de la *guardia civil* qui arrête et refoule, sans aucune formalité ni respect des conventions internationales, la plus grande partie des migrants et demandeurs d'asile parvenant à passer en Espagne.

« Pour vivre en forêt, il faut être optimiste, te dire que chaque jour tu vas partir, il faut avoir la rage et ne penser qu'à passer. »

(Pierre V., Camerounais, *Témoignage Rabat*
3/10/2005)

A la fin de l'année 2004, la répression s'est considérablement durcie, conséquence des pressions exercées sur le Maroc afin de le contraindre à lutter avec ses partenaires européens contre l'immigration « clandestine ».

Le campement de Gourougou, proche de Melilla, a été petit à petit vidé à coup de violentes rafles successives. Cette opération, comme d'autres depuis 2003, coïncidait avec la visite d'un officiel européen, en l'occurrence celle du roi Juan Carlos, en janvier 2005. Un rapport de Médecins sans frontières¹ indique qu'entre le 12 et le 14 janvier 2005 se déroule « la plus importante rafle connue » jusqu'alors : 1 200 membres des forces de sécurité marocaines, 25 véhicules tout terrain, 3 hélicoptères et la garde de la cavalerie sont mobilisés. Quelques semaines plus tard, afin de dissuader les migrants de revenir, des membres des forces auxiliaires marocaines sont installées dans un campement proche de l'emplacement habituel des « ghettos ». Les migrants continueront pourtant de tenter leur chance du côté de Melilla, mais en étant contraints de se diviser en petits groupes dans les forêts alentour, ce qui les rend plus vulnérables, les risques d'agressions étant plus nombreux et l'accès des ONG beaucoup plus difficile.

Dès février 2005, c'est au tour des camps informels de Bel Younech, proches de Ceuta, de subir la répression policière de manière plus intensive. Des rafles plus fréquentes et plus importantes se succèdent. La forêt est mise sous surveillance, des membres des forces auxiliaires sont stationnés à l'entrée de la forêt où se trouve la principale source d'eau, rendant ainsi la possibilité de se ravitailler en eau à la source, et en nourriture au village extrêmement difficile.

La tension s'accumule ainsi pendant des mois et le désespoir augmente dans les forêts où les migrants restent de plus en plus longtemps avant de pouvoir passer du côté espagnol. Au mois d'août, aux alentours du mont Gourougou, plusieurs tentatives de passages massifs des grillages de Melilla sont organisées. Lors de celle du 29 août, un Camerounais décède suite à des violences commises par la *guardia civil*, notamment l'usage à bout portant d'armes munies de balles en caoutchouc. Certaines informations parlent d'un second migrant décédé dans des circonstances identiques, tandis que les autorités espagnoles et marocaines déclarent que la mort « peut être accidentelle et ne s'est pas forcément produite en territoire espagnol ni près du grillage »².

En septembre, alors qu'un sommet des Premiers ministres espagnol et marocain est en préparation à Séville pour la fin du mois, la répression augmente. Les arrestations dans les quartiers populaires des

grandes villes (Rabat, Casablanca, Fès et Tanger) où sont regroupés les migrants se font plus fréquentes et les descentes de police dans la forêt de Bel Younech ont lieu plusieurs fois par semaine, et parfois même plusieurs fois par jour. L'hiver approche et les migrants ne voient plus d'issue à leur situation. L'idée de passer en force commence à émerger dans les campements informels de Bel Younech. Puisqu'il ne semble avoir aucune issue, pourquoi pas tenter le tout pour le tout ?

« L'idée était déjà venue, environ il y a deux mois, mais il y avait eu opposition. Il a été décidé que ceux qui voulaient faire une attaque massive devaient aller à Gourougou. C'était comme ça, les attaques massives, c'était à Melilla. En plus, le terrain ne s'y prête pas à Bel Younech, y'a trop de montagnes. D'ailleurs, il y a deux mois, quand cette décision a été prise, beaucoup sont partis à Gourougou. »
(Eric S., Guinéen, *Témoignage Rabat* 2/10/2005)

« Avec l'augmentation des rafles de la police depuis septembre, les gens devenaient de plus en plus incontrôlables. Tout le monde à Bel Younech avait entendu parler des attaques massives à Melilla. L'idée est venue comme ça, petit à petit, il y a des personnes qui intoxiquent les autres et cela va en augmentant. »
(Pierre V., Camerounais, *Témoignage Rabat* 3/10/2005)

« Tout le monde n'était pas d'accord pour l'attaque massive, mais beaucoup de personnes étaient dans la forêt depuis trop longtemps sans parvenir à passer. Il y a eu deux jours de réunions avant la décision. On a parlé des attaques de la police, du froid qui s'annonçait. »
(Moussa B., Guinéen, *Témoignage forêt de Bel Younech* 1/10/2005)

« Il y avait plusieurs raisons à la décision de l'attaque massive : l'hiver approchait et beaucoup craignaient le froid très rude dans la forêt, il y avait aussi le ras-le-bol de beaucoup de frères d'attendre le passage depuis des mois, et puis surtout, les rafles de la police qui depuis début septembre venait chaque deux jours. »
(Eric S., Guinéen, *Témoignage Rabat* 2/10/2005)

Ainsi, dans la nuit du 28 au 29 septembre, alors que doit s'ouvrir le lendemain matin le sommet des ministres espagnol et marocain à Séville, environ 500 personnes se dirigent vers les grillages de Ceuta.

« Ceux qui n'étaient pas d'accord sont restés sur place dans la forêt, mais beaucoup sont venus quand même, car ils savaient que de toute manière ils subiraient la répression policière. »
(Mamadou D., Guinéen, *Témoignage forêt de Bel Younech* 1/10/2005)

« On a commencé à partir vers 23h et on est arrivés aux grillages vers 1h du matin. On était séparés en plusieurs groupes. Je crois 5 groupes. »
(Moussa B., Guinéen, *Témoignage forêt de Bel Younech* 1/10/2005)

« On était plusieurs groupes, le plus grand groupe était devant. »
(Eric S., Guinéen, *Rabat* 2/10/2005)

A l'approche des grillages, « l'attaque » pouvait commencer :

« Il n'y avait pas assez de gants pour tout le monde, certains sont montés sans. Ceux qui étaient blessés se sont rendus. Nous sommes arrivés nombreux, quand nous avons commencé à attaquer, les « Alis » [surnom donné par les migrants aux membres des forces auxiliaires marocaines] sont descendus, ils sont arrivés par le côté et ils ont tiré. Quand on a commencé à attaquer les grillages, la *guardia civil* tirait. Je ne sais pas qui a tiré en premier. Les deux premières personnes que j'ai vu tomber sont tombées du côté marocain, je ne sais pas si elles étaient mortes mais je les ai vu tomber suite aux coups de feu. La troisième personne que j'ai vu tomber, je la connaissais, c'était un Guinéen, et il a été tué. Il est tombé devant moi. C'est la *guardia civil* qui l'a tué. Je le connaissais parce qu'on a fait presque trois ans en Libye ensemble. Quand il est tombé, je me suis arrêté pour aider mon ami, je n'ai pas continué. C'était entre les deux grillages. Quand j'ai vu que je ne pouvais rien faire, j'ai escaladé le deuxième grillage. J'étais perturbé par la mort de mon ami. Les gardes civils m'ont encerclé et attrapé. Je n'ai pas été frappé mais beaucoup de mes amis arrêtés avec moi avaient reçu des balles en caoutchouc. Ils m'ont attaché avec des menottes, après ils nous ont remis de l'autre

côté. Il y avait beaucoup de panique entre les grillages et après le deuxième grillage. Il y avait beaucoup de blessés. Ils se sont laissé attraper. »
(*Moussa B., Guinée, Témoignage forêt de Bel Younech 1/10/2005*)

« On a avancé en file indienne jusqu'aux grillages. Ensuite on a fait le ciblage [repérage de la position des forces de l'ordre], c'était comme d'habitude. Moi je suis resté au ciblage pendant que l'attaque commençait. Lorsque l'attaque a commencé, les gardes civils sont arrivés en voiture. Ils ont tiré en l'air des balles en caoutchouc. Avec les coups de feu, les Alis sont descendus en courant. Ils ont bloqué la ligne pour empêcher les autres de passer. La *guardia civil* a lancé des gaz lacrymogènes. Ensuite les Alis ont commencé à tirer. Il n'y a que le premier groupe qui a vraiment pu attaquer. Moi, quand j'ai vu ce qu'il se passait, je me suis replié. C'était la panique. C'était trop dangereux. Je me suis replié et j'ai quitté la forêt le plus vite possible, je savais la répression qui suivrait. »
(*Eric S., Guinée, Témoignage Rabat 2/10/2005*)

« C'est seulement le premier groupe qui a réussi à sauter, quand le deuxième groupe a attaqué, les Alis étaient déjà là. Le troisième groupe n'a même pas atteint les grillages. »
(*Mamadou D., Guinée, Témoignage forêt de Bel Younech 1/10/2005*)

Dans la nuit du 5 au 6 octobre, quelques jours après ce premier drame où des hommes ont été tués pour le seul fait d'avoir tenté de franchir une frontière, c'est à Melilla qu'au moins six personnes trouvent la mort dans des circonstances identiques.

Alors que le battage médiatique commence, les forêts du Nord sont quadrillées, des arrestations massives s'effectuent dans les forêts et dans les grandes villes, et les migrants sont refoulés en masse dans une zone désertique entre le Maroc et l'Algérie. Les premiers contacts avec les migrants refoulés permettent d'établir que les arrestations ont commencé avant l'attaque des grillages de Ceuta et ont donc précédé la rencontre au sommet de Séville. Des demandeurs d'asile, au moins un réfugié statutaire, ainsi que des personnes « en règle »⁴ font également les frais de cette opération d'envergure.

Début octobre, les premiers appels de migrants refoulés à la frontière algérienne dans le désert parviennent aux ONG, tandis que certaines signalent aussi des refoulements vers le désert mauritanien⁵ :

« Ils nous ont abandonnés dans le désert, on ne sait pas vraiment où l'on est. On doit être à 100 ou 200 km de Bouarfa. On avance, on marche, les plus faibles se sont arrêtés. On a marché vers l'Algérie, mais les Algériens nous ont menacés, ils ont des armes et sont prêts à tirer. C'est un match de foot qui se joue ici entre le Maroc et l'Algérie et nous sommes le ballon. »
(*Marc M., Sénégalais, Entretien téléphonique, 6/10/2005*)

Environ 1 500 personnes sont ainsi découvertes par des ONG⁶ et des journalistes près d'un petit village proche de la frontière algérienne dans une zone totalement désertique. Ils avaient été abandonnés plusieurs jours avant à la frontière algérienne, la plupart du temps sans eau ni vivres. Refoulés par les militaires algériens, ils avaient fait à nouveau route vers le Maroc et avaient pu trouver refuge près de ce petit village. Les habitants, pourtant moins nombreux que le groupe de migrants, sont venus à leur secours en leur donnant une bonne partie de leurs réserves de nourriture.

Malgré la diffusion de ces images par les médias internationaux, les migrants, après avoir été récupérés par les autorités et transférés dans la petite ville de Bouarfa, sont à nouveau embarqués puis conduits en direction du Sud, vers la frontière mauritanienne. Les Sénégalais et les Maliens ne sont pas du voyage, leurs ambassades organisant rapidement, avec les autorités marocaines, leur rapatriement. Ainsi dès le 9 octobre, un pont aérien est mis en place d'Oujda vers Bamako et Dakar. Les bus conduisant les autres migrants vers la frontière mauritanienne s'arrêteront et remonteront, pour la plupart, à 40 km au nord de Guelmim dans la ville de Bouizakarne où les migrants et les demandeurs d'asile seront détenus pendant plusieurs semaines sur une base militaire (Berden). Les représentants des ambassades ont rapidement accès à la base afin d'organiser les retours par avion soit au départ d'Oujda, en particulier pour les Sénégalais et les Maliens, soit directement de l'aéroport militaire de Guelmim, notamment pour les Camerounais, Guinéens et Gambiens.

« Quand on est arrivés à Bouizakarne, il y avait des gens, on avait construit des camps là. Il y

avait déjà trois tentes de construites. Il y avait beaucoup de noirs qui étaient venus d'autres parties du désert. Nous étions nombreux et toutes nationalités confondues (Maliens, Guinéens, Ivoiriens, Sénégalais, Camerounais, Congolais, Sierra-léonais, Nigériens). Ensuite, on a vu le chef de la gendarmerie royale ou de la police. Il est venu pour appeler les Guinéens, les Sénégalais, les Maliens et les Camerounais pour les rapatrier par avion. Petit à petit, on a rapatrié toutes les nationalités sauf les Congolais, les Ivoiriens, les Sierra-leonais et les Libériens, parce que nos pays sont en guerre. »
(Jean I., Congolais, Témoignage Rabat 22/02/2005)

D'autres appels de migrants signalent que certains d'entre eux sont détenus sur une autre base militaire, dans le nord du pays cette fois, à Taouima, à quelques kilomètres de Nador.

Simultanément, l'Espagne demande et obtient la réactivation d'une clause, jamais utilisée, d'un vieil accord de 1992 (l'accord de Malaga) par laquelle le Maroc s'engage à réadmettre toute personne ayant transité par son territoire. Sur le fondement de cet accord, 73 personnes sont renvoyées à Tanger entre le soir du 6 et le 7 octobre, sans que l'Espagne n'ait aucune garantie sérieuse concernant les conditions d'accueil au Maroc, et alors même que l'information du refoulement de centaines de migrants dans le désert commence à être diffusée⁷. Sans non plus aucun respect de la part de l'Espagne de ses obligations internationales en matière de protection des réfugiés. Elle refoulera en effet dans ce groupe six demandeurs d'asile formellement enregistrés comme tels au Maroc. Deux d'entre eux seront rapidement expulsés par les autorités marocaines sans qu'ils aient pu avoir accès au HCR. Les quatre autres font partie d'un groupe transféré sur la base militaire de Berden près de Guelmim, trois seront reconnus réfugiés puis libérés plusieurs semaines après, le quatrième sera également expulsé.

Après plusieurs semaines d'enfermement, sans accès ni aux ONG, ni au HCR, ni à aucune autre personne, excepté les représentants d'ambassades pour organiser les retours et quelques journalistes venus en groupe sous escorte, les migrants détenus près de Guelmim désespèrent et commencent une grève de la faim. Ils demandent leur libération (« nous ne sommes pas des prisonniers, nous sommes simplement des

demandeurs d'asile »), l'accès du HCR et celui des ONG, en particulier de Médecins sans frontières en raison des conditions sanitaires déplorables.

Le HCR n'obtiendra jamais l'accès aux bases militaires malgré la présence de demandeurs d'asile formellement enregistrés auprès de son bureau et d'un réfugié statutaire. Le 1^{er} novembre, après plus de trois semaines de détention pour certains, il recevra toutefois l'autorisation de rencontrer en dehors de la base militaire les demandeurs d'asile en possession d'une attestation de dépôt de demande d'asile (l'accès aux potentiels demandeurs d'asile lui sera refusé). Il procédera alors à des entretiens de détermination du statut de réfugiés malgré le contexte et les événements tragiques que venaient de vivre ces personnes.

« Quand le HCR est finalement venu, nous étions 31 Congolais, 17 Ivoiriens et 5 Libériens. On nous a amenés à la Préfecture de police de Guelmim pour vérifier si on était réellement des demandeurs d'asile. Dix-sept Congolais étaient des « vrais » demandeurs d'asile, c'est-à-dire qu'ils étaient en possession d'une attestation de demande d'asile, et le reste des Congolais étaient des personnes qui voulaient demander l'asile sur place, mais le HCR n'a pas accepté qu'ils demandent l'asile sur place. Nous, on a montré nos papiers et avons fait l'interview. Mais nous n'étions pas calmes et mal à l'aise à cause des forces de sécurité. Ce sont des conditions traumatisantes pour raconter tout ce que tu as déjà raconté au bureau du HCR à Rabat. Notre moral n'était pas bon. Les conditions morales et physiques (on ne mange pas bien) n'étaient pas bonnes pour faire les interviews. La délégation du HCR nous a dit de faire l'interview comme celle qu'on avait déjà faite au bureau à Rabat mais il y a des choses qu'on avait oubliées. Et on nous a donné des réponses de refus. Parmi tous les Congolais, seulement 7 ont reçu leur statut de réfugié. Le HCR nous a promis une réponse dans les 2 ou 3 jours mais il n'a donné les résultats qu'après une semaine et demie. Le HCR est venu et on nous a donné une décision de refus. Donc, il fallait introduire un recours. On a introduit un recours sur place au HCR mais cela n'a pas donné, donc on nous a refusés en tant que demandeurs d'asile. »

(Jean I., Congolais, Témoignage Rabat 22/02/2005)

Le HCR n'a de surcroît jamais eu accès aux personnes maintenues sur la base de Taouima dans le Nord.

Les bases militaires sont vidées à la fin du mois de novembre, après plus d'un mois et demi de détention pour certaines personnes. Beaucoup de migrants ont été rapatriés par avion vers leur pays d'origine (notamment les Sénégalais, Maliens, Camerounais, Guinéens et Gambiens), les autres (essentiellement des demandeurs d'asile) sont finalement, en guise de libération, refoulés à la frontière algérienne vers Oujda, ceux de Taouima en deux groupes les 17 et 18 novembre, ceux détenus à Guelmim quelques jours plus tard dans les mêmes conditions. Les réfugiés reconnus par le HCR sortiront les derniers au début du mois de décembre.

Dans la même logique, les autorités algériennes procèdent début décembre à des opérations massives d'arrestations et de refoulements, en particulier vers le Mali. Les campements de Maghnia (ville frontalière en face d'Oujda) sont totalement vidés. Des migrants sont renvoyés par avion au Mali tandis que d'autres sont refoulés dans le désert près de la frontière malienne⁸.

Quelques mois après ces tragiques événements, les points de passage vers l'Europe ont changé. Les départs sont de plus en plus nombreux de la Mauritanie et du Sénégal, par bateau, vers les Iles Canaries. La frontière recule, rendant le parcours de plus en plus difficile : il n'y a encore que quelques années, la traversée vers l'Europe se faisait essentiel-

lement entre le nord du Maroc et le sud de l'Espagne dans le détroit de Gibraltar où seulement 14 km (au point le plus proche) séparent les deux côtes. Progressivement et consécutivement à la mise en place de dispositifs de surveillance de plus en plus poussés et en particulier du système SIVE de surveillance⁹, les départs se sont déplacés vers le sud du Maroc, notamment dans la région d'El Ayoune, bien que la traversée entre la côte marocaine et le sol espagnol soit sept fois plus longue (100 km) et dans des eaux bien plus dangereuses, ces deux facteurs augmentant considérablement les risques de naufrages. Dorénavant, les départs se font encore plus au sud de la Mauritanie (à environ 800 km des côtes espagnoles au départ de Nouadhibou et 1 100 km de Nouakchott) et du Sénégal (environ 1 500 km), rendant la traversée vers les Iles Canaries incroyablement risquée. Jour après jour la liste des centaines de morts depuis le début de l'année 2006 s'allonge.

Pourtant, loin de faire le constat de l'échec de l'approche sécuritaire et répressive des questions migratoires, c'est dans ce contexte que l'Union européenne est en train d'élaborer avec l'Espagne et avec la bénédiction des autorités mauritaniennes et sénégalaises (qui sont, à leur tour, « invitées » à participer à la lutte contre l'« immigration clandestine » – devenue de leur point de vue « émigration clandestine », en violation des textes internationaux qui reconnaissent à toute personne le droit de quitter tout pays, y compris le sien¹⁰) toute une série de mesures pour « faire face à l'afflux de migrants », mesures une fois encore ne répondant qu'à une logique sécuritaire : mise en place de patrouilles navales et aériennes au large du Maroc, de la Mauritanie, du Sénégal et du Cap-Vert, utilisation de fonds européens pour co-financer la surveillance des frontières et les opérations de rapatriement mais aussi la construction de deux centres d'accueil pour les migrants refoulés au Sénégal et en Mauritanie.

¹ - Médecins sans frontières, « *Violence et immigration, rapport sur l'immigration d'origine subsaharienne en situation irrégulière au Maroc* », septembre 2005.

² - AFP, Nador, « *A un pas de l'Eldorado, rien ne peut arrêter les immigrants africains* », 1er septembre 2005 ; Amnesty international, Action urgente 262/05, EUR 41/012/2005 ; APDHA, « *Droits de l'homme à la frontière sud* », janvier 2006.

³ - Habituellement, les migrants escaladent les grillages et les barbelés grâce à de longues échelles fabriquées avec le bois des forêts et portent des gants pour se protéger. Ceux-ci sont très précieux et sont en nombre limité, d'autant que la *guardia civil*, lors des interpellations, les confisque la plupart du temps.

⁴ - Certaines nationalités sont dispensées de visa pour entrer au Maroc, notamment les Maliens, Sénégalais et Guinéens. Ils disposent alors d'un droit de séjour de trois mois après leur entrée sur le territoire.

⁵ - SOS Racismo.

⁶ - Médecins sans frontières (voir communiqué, MSF, « *500 immigrants abandonnés dans une zone désertique au Maroc après avoir été expulsés de Ceuta et Melilla* », 7 octobre 2005), l'AFVIC (Association des amis et familles des victimes de l'immigration clandestine et la Cimade (voir AFVIC-CIMADE « *Refoulements et expulsions massives de migrants et de demandeurs d'asile : récit d'une mission de l'AFVIC et de la Cimade* », 12 octobre 2005).

⁷ - Communiqué, Médecins sans frontières, « *500 immigrants abandonnés dans une zone désertique au Maroc après avoir été expulsés de Ceuta et Melilla* », 7 octobre 2005.

⁸ - Voir notamment, *Le Monde* (quotidien français) « *Après le Maroc, l'Algérie refoule les clandestins subsahariens* », 6 décembre 2005, *Aujourd'hui le Maroc* (quotidien marocain), « *Mauvais traitement des immigrants expulsés d'Algérie, la mise au point d'Alger* », 21 décembre 2005, *L'essor* (quotidien malien), « *Immigration clandestine : l'Algérie refoule* », 22 décembre 2005.

⁹ - Sistema Integrado de Vigilancia Exterior.

¹⁰ - Voir ci-après la conclusion de « *Ceuta et Melilla, macabre laboratoire...* ».

Serge G. :

« Une prison qui ne dit pas son nom »



Serge G. :
« Une prison qui ne dit pas son nom »

L'entretien a lieu à Rabat le 1^{er} juin 2006. Serge G. est un jeune homme de 28 ans. Issu d'une famille de modestes cultivateurs dans un petit village du centre de la Côte d'Ivoire, il est le premier et le seul enfant de la famille à poursuivre des études supérieures grâce aux encouragements du directeur de son école primaire et à la détermination de son père à voir son fils « réussir ». Serge G. nous raconte longuement la genèse de son départ forcé, dont nous rapportons ici les traits les plus marquants.

Après l'obtention de son baccalauréat au lycée classique de Bouaké, il rejoint la faculté d'Abidjan, où il poursuivra des études en sciences juridiques et politiques jusqu'à l'obtention d'une maîtrise. Dès son adolescence, Serge G. est déterminé à lutter pour la jeunesse de son pays. Il se rapproche de plusieurs associations locales.

« Souvent, je voyais un peu l'aspect de mon village, qui résonne de beaucoup de jeunes qui pourraient faire des choses plus tard pour l'avancement du pays, mais on constate que ces jeunes sont souvent délaissés. Je me disais que quand même il fallait que je bosse dans ce sens. J'ai milité dans quelques associations, les jeunes avaient mis en place une petite structure qui était destinée à encourager les jeunes gens. Parce que les jeunes gens, ils sont découragés, ils abandonnent les études, il faut payer les livres... donc il fallait regrouper les gens, faire des quêtes, et aussi partir dans la rue, prendre les jeunes, les enfants de la rue, les alerter sur la délinquance, ils sont exposés à des dangers, il faut éviter qu'ils entrent dans des réseaux de proxénétisme, de prostitution et autre tout ça, tel était le combat que je menais à mon petit niveau. »

Les espoirs de Serge G. sont toutefois vite refroidis. « Au début, beaucoup de personnes influentes nous ont aidés. Mais quand on essaie d'élaborer des programmes un peu plus lourds, cela donne un peu... mauvaise position. Parce qu'en faisant ça, c'est un peu comme tirer le bois que eux ils sont en train de cacher. »

Arrivé à Abidjan pour poursuivre ses études, il devient membre de la FESCI (Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire) dans le but de militer pour de meilleures conditions d'enseignement. Il défend une vision apolitique de la fédération qui pour lui doit avant tout défendre de « nobles causes », comme un « environnement sain pour les études ».

En 2002, peu de temps avant le coup d'Etat manqué du 19 septembre qui marque le début de la guerre civile en Côte d'Ivoire, Serge G. décroche un poste à l'Ambassade de son pays à Tripoli (Libye). Puis, pendant ses congés en Côte d'Ivoire, il constate que la fédération prend une tout autre tournure : « C'est tout ce combat pour les jeunes qui a fait que j'ai adhéré à la FESCI, mais au début de la crise ivoirienne, elle s'était transformée en une autre association qui ne défendait plus la cause des étudiants pour les études, elle était devenue autre chose. »

Ses désaccords avec la FESCI l'exposent à des ennuis : « En s'opposant, comme la devise le disait dans la FESCI, "tu es avec nous ou tu es contre nous", tout homme qui essaie d'apporter une idée, de construire une idée de rejet est considéré comme un révolutionnaire, est considéré comme un anti Bagbo, le président actuel au pouvoir. Et c'est comme ça que les problèmes ont débuté. »

De retour à Tripoli, sa hiérarchie reçoit un courrier et lui conseille de rentrer à Abidjan pour donner des explications sur son comportement à son département central « Moi je n'arrivais pas à comprendre vraiment quelles explications j'allais pouvoir donner. » Nous sommes en mars 2003 : à Abidjan, on le renvoie à Tripoli sans le recevoir, en lui disant que ce problème serait réglé plus tard. En 2004, c'est la rupture définitive avec la Fédération, à la suite d'une réunion à Abidjan prévoyant une expédition punitive à l'encontre de la communauté étrangère. Il entraîne dans son départ plusieurs de ses camarades. Il déplore aujourd'hui que celle-ci soit devenue un vivier pour le recrutement des *Jeunes patriotes*, mouvement nationaliste et raciste préconisant l'usage de la violence, notamment contre les gens du Nord du pays.

« On sait pas, on sait plus qui est contre qui, qui fait quoi, si c'est une guerre de pouvoir ou à cause du pouvoir. En fin de compte, on a un monsieur

qui est vraiment têtue au pouvoir. Il essaie avec le secrétaire général de la FESCI que nous avons auparavant [Charles Blé Goudé, devenu leader de l'Alliance des jeunes patriotes] de haranguer le public et... vraiment c'est terrible, des corps incendiés, des tueries à domicile, vraiment c'est, c'est grave, c'est grave... des viols, des pillages, des meurtres... tout cela. »

A Tripoli, après plusieurs avertissements, il est finalement renvoyé de son poste. Il rentre à Abidjan. Fatigué, inquiet de son sort, il rejoint sa famille dans son village du centre, à présent sous contrôle des rebelles. Il doit alors faire face à une double menace car ce retour est interprété à Abidjan comme un rapprochement avec les forces rebelles, d'autant que Serge G. a entretenu de bonnes relations dans son enfance avec Guillaume Soro, actuel secrétaire général du mouvement rebelle MPCCI et ancien secrétaire général de la FESCI. Un retour à Abidjan devient vite complètement exclu :

« Une indiscretion m'a rapporté qu'une expédition punitive avait été préparée, peut-être parce qu'on est considérés comme des gens qui donnent des idées, qui font sortir [suscitent] des actions secrètes pour vendre les principes du gouvernement aux étrangers, quand ils disent étrangers ils pensent surtout aux gens du RDR [de M. Ouattara, homme du Nord rejeté du champ politique ivoirien à cause de

son origine qualifiée de non ivoirienne]. Et j'ai appris que certains de mes camarades avaient vraiment été... matés, massacrés. Certains ont perdu la vie. Et c'est comme ça que je suis resté. Le secrétaire général du MPCCI, quelqu'un de bien avant cette histoire de la rébellion, avec qui j'entretenais de très bonnes relations, ils se sont dit que j'étais parti là-bas dans l'intention de le rejoindre mais je n'avais pas cette possibilité ! C'était un homme qu'on ne pouvait plus voir comme ça. »

Parallèlement, la situation dans cette région devient dangereuse. Il est exposé de nombreuses fois, comme beaucoup de jeunes de la région, à un recrutement forcé dans les forces rebelles. C'est l'impasse :

« Une invitation est venue que je m'allie aux forces nouvelles. Je ne pouvais pas. J'ai dit non. Donc les menaces étaient maintenant pesantes. Je ne pouvais plus mettre pied dans le Sud, je ne pouvais pas rester dans ma région où trônait un

environnement régi par la « voyoucratie politique », la « voyoucratie instituée ». Une fois ils sont venus... bon j'ai été victime d'une menace, j'ai encore la cicatrice là au front, il a vraiment fallu que Dieu agisse dans ma vie pour que je sois sauvé et c'est comme ça que bon... c'est comme ça que je suis parti. »

Des espoirs brisés

Ainsi, les événements contraignent Serge G. à la fuite et la guerre vient briser tous les espoirs de la famille placés dans ce fils qui avait réussi à étudier. Il se souvient de ces années d'étude : « Avec les moyens vraiment maigres de nos parents, on se forçait à faire des études. Souvent il fallait que tu payes des fascicules, il fallait que tu arrives à voir ton père, essayer peut-être de faire des efforts pour avoir une petite somme peut-être de 10 000 ou 20 000 [francs CFA] et c'était avec ça qu'on arrivait quand même. Mais la pauvreté de nos parents nous a permis d'encourager plus notre travail. » Aujourd'hui, il revient douloureusement sur ces espoirs brisés, les siens, ceux de son père et de toute sa famille. Ces courts extraits en témoignent :

« Mes pauvres parents ont basé tous leurs espoirs... les maigres économies que mes parents avaient, ils ont tout injecté dans mes études. Mon père est âgé, il s'est battu pour que je ne puisse pas manquer d'un stylo, d'un livre. Mes études sont liées à cela, à la façon dont il se battait. Bon on n'avait pas tout, mais quand même on ne manquait pas, mais du point de vue financier c'était vraiment catastrophique pour mon père, il fallait qu'il attende une saison, qu'il vende un peu de café et de cacao, pour pouvoir vraiment m'aider.

« Aujourd'hui cette situation vient de tout foutre en l'air, un monsieur qui dort dans une maison en terre battue, un jour voir son enfant devenir même instituteur ou professeur quelque part... moi je me souviens, mon bac et ma maîtrise ont fait la fierté de mes parents. Cette année où j'ai reçu la maîtrise nous étions que deux à avoir reçu un diplôme dans le village : une petite fille qui venait d'avoir le certificat d'études primaires et élémentaires, et moi je venais d'avoir ma maîtrise. C'était vraiment la fierté des familles. »

Le départ

Grâce à quelques économies et à l'aide de sa mère, Serge G. prend la route au printemps 2005, laissant

derrière lui un enfant, ses quatre frères et sœurs et ses parents. Il se rend au Mali difficilement en se « fauflant entre les villages » et en veillant à ne pas tomber sur les troupes qui recrutent pour la rébellion.

Au Mali, la situation est difficile, il craint les éléments

des *Forces nouvelles* qui s'y trouvent. Après avoir réussi à réunir un peu d'argent pour payer le transport, il décide de rejoindre l'Algérie par Gao, Tamanrasset puis Bordj à travers le désert du Sahara. La plus grande partie de ce trajet s'effectue « en camion, en fait en gros porteurs. Des gros porteurs dans lesquels ils entassent les camarades. Ce sont des camions qui sont destinés à la transportation de gros bagages, genre sacs d'oignons et autres. Tu arrives, il faut payer le prix pour passer. Et quand je suis arrivé à Bamako, j'avais juste un peu d'argent. »

L'Algérie

« L'Algérie, le temps qu'on est restés... on a souffert. Nous sommes arrivés à Bordj, il fallait qu'on trouve un endroit pour s'abriter. » Serge G. et ses compagnons rejoignent Alger au gré des petits travaux qu'ils trouveront sur leur route.

A Alger, il vit de travaux journaliers. Tout est bon à prendre : « C'est des petits travaux, des activités journalières. Il y a un endroit à Del Ibrahim [quartier d'Alger], tu vas là-bas, si le ciel t'apporte une petite chance, quelqu'un va venir te proposer quelque chose, monter un balcon, construire un mur, une cueillette à trier... tu viens là et ils te donnent 600 dinars ou 500 dinars [60 ou 50 dirhams, soit 6 ou 5 euros]. C'est au jour le jour, c'est comme ça. « Quand nous sommes arrivés à Alger, nous avons vécu dans un appartement inachevé et c'était vraiment difficile pour nous, pas de toilettes, pas de salle de bains, rien, pas de murs d'ailleurs, c'était des piliers, tu essaies de bloquer avec un carton et tes habits pour créer une petite chaleur à l'intérieur. Bon on passait comme ça des jours pratiquement sans se laver, les gens te donnent ta paye, mais quand tu t'en vas, avec la saleté que tu portes, tu es obligé de rester comme ça. Pas d'eau, rien et tu ne peux pas aller dans les douches publiques parce que sinon c'est là que tu vas te faire coffrer. » Car, outre ces conditions de vie difficiles, Serge G. vit dans la crainte constante d'être arrêté et refoulé : « A Alger, on devait faire face aux menaces policières, vraiment, c'était difficile. La police ne nous accepte pas, et vous savez en

Algérie quand la police vous prend... : le refoulement là jusqu'à Tinzanouaten... c'est pas possible. C'est comme ça que d'autres s'en vont, ils partent pour le Maroc et c'est comme ça que nous aussi nous sommes partis au Maroc. »

Arrivé au Maroc au mauvais moment

« C'était en septembre 2005. Je suis arrivé par Oujda. A Oujda bon, je n'avais plus de sous, je n'avais plus rien et il y avait un petit groupe là qui avait décidé de venir à pied pour Rabat. Cela devait nous prendre 22 jours. Et c'est comme ça que nous avons commencé à marcher. Nous sommes arrivés à Naïma [environ 25 km d'Oujda] et c'est là que nous nous sommes fait arrêter. » L'arrestation de Serge G. et ses compagnons précédait de quelques jours l'attaque massive des grillages de Ceuta :

« Arrivés à Naïma, la même nuit ils nous ont arrêtés, parce que nous étions fatigués. Nous avons marché et nous étions dans une petite maison abandonnée. Je ne sais pas si c'est un berger ou quelqu'un comme ça qui nous a vus et qui a informé les policiers. Il y en a deux qui ont réussi à s'échapper, mais nous les douze, ils nous ont piqués. Ils nous ont réveillés, menottés, mis dans une cellule, on est arrivés là-bas, pas de nourriture, rien. Et nous sommes restés... Normalement ils devaient nous refouler à Oujda mais nous n'avons rien compris. Nous sommes restés là-bas pendant quelques jours et une nuit ils nous ont pris et nous ont emmenés à... je crois que le regroupement c'était à Taza. A Taza, oui. Nous n'avons rien compris, ensuite quelques temps après on voit les gens arriver en masse... et c'est comme ça que nous avons été informés. Nous avons vu arriver des gens qui avaient été arrêtés à Fès, à Tanger. Des gens qui viennent chaque jour, des femmes, des bébés, des femmes enceintes. Donc nous, on ne comprenait rien, on se disait mais qu'est ce que c'est que ça ? On s'est dit que peut-être il y avait eu quelque chose. Généralement ceux qui parlaient nous disaient : ils nous ont pris à Tanger, ils nous ont pris à Fès. Il y avait même des malades. Des malades qu'ils sont allés piquer comme ça sur le lit de maladie. Et c'est comme ça qu'après ils nous ont regroupés avec des grands bus qui venaient de Bel Younech. Des blessés, des blessés. »

Expédition vers le désert

« Les blessés, c'était grave. C'est ça même qui a

augmenté le nombre de morts là-bas dans le désert... parce que des gens qui étaient vraiment sanguinolents qui sont arrivés avec des blessures à la cuisse, c'était terrible. Ils sont arrivés et ils nous ont pris et ils sont allés nous jeter dans le désert. » Après le départ en bus, les migrants sont montés dans des camions : « Quand on partait pour le désert c'était des gros camions, des gros camions comme ça pour nous jeter là-haut. Il y a cinq ou six camions comme ça. ». Serge G. explique que les véhicules se sont ensuite séparés pour disperser les groupes à différents points vers la frontière. « Quand nous sommes arrivés dans le désert, c'était vers 16h par là, il y avait encore du soleil, ils nous ont déposés. Ils sont allés nous jeter là-bas dans le désert, ils font une petite manœuvre, juste pour nous embrouiller, et puis... ils avaient des armes. Parce que s'ils n'avaient pas les armes..., peut-être que nous ne les aurions pas laissés faire, peut-être que..., mais nous sommes restés comme ça là et les camions sont partis. »

Dans le désert, on n'arrive pas à se situer, mais il faut marcher. Les traces de pneus des camions servent de point de repère : « C'est ce qui nous a sauvés, il fallait maintenant suivre les traces et c'est comme ça que nous avons, qu'on a pu, se regrouper. Bon, dans notre groupe il n'y avait pas de morts, c'est quand nous nous sommes regroupés qu'on a vu que des bébés sont morts comme ça. »

« Nous sommes arrivés, il y a une première dame qui est tombée d'abord. Bon, quelques heures après, ceux qui n'arrivaient plus à se supporter [à tenir seuls], surtout les blessés..., et là il fallait vraiment avoir le moral dur, avoir un moral en béton pour pouvoir continuer. On a continué, continué. Nous sommes arrivés dans un village [long silence] vraiment... »

« C'est là que nous avons eu quand même un petit truc, on a eu quand même un petit truc à manger bon, un petit truc à boire. Les gens du village, ils nous ont apporté un peu de pain. On ne pouvait plus, et là si moi qui suis en train de vous parler, si on n'avait pas trouvé ce village là, bon, la distance dans le désert, peut-être que j'allais mourir, j'allais mourir. Ce jour là j'arrivais plus, j'étais fatigué, j'étais à bout. Et nous sommes arrivés, ils nous ont donné à manger et à boire et puis on est restés, on a vu qu'on avait un endroit où on pouvait se retrouver. »

« Après, je ne sais pas ce qui s'est passé encore. On voit arriver des camions, des bus qui viennent

pour nous prendre encore. Nous avons commencé à courir. Mais ils [les forces de l'ordre] nous ont dit : non vous restez, nous sommes venus vous chercher... et c'est comme ça, ils ont pris les gens, quand ils m'ont pris, ils sont partis encore nous déposer au palais de la culture de Oujda. »

Oujda : le palais de la culture

« C'est là qu'ils sont allés nous déposer, c'est là que j'ai pris ma première douche. Il y avait une grande salle. C'était vraiment aménagé, très bien aménagé, ils sont venus avec des grosses couvertures, ils avaient déposé des lits de camps, il y avait même un distributeur, en tout cas c'était... il y avait de la bonne nourriture, ce que nous n'avons jamais revu au Maroc. C'est parce que la pression était trop montée, donc il fallait qu'ils arrivent un peu à couvrir ce qu'ils avaient... c'était une manière de se cacher derrière des trucs qui n'ont aucune valeur. Donc ils nous ont mis dans un endroit avec des trucs qu'on n'avait jamais vus et qu'on n'a jamais revus d'ailleurs, il y avait aussi un médecin. Et puis il y avait aussi un monsieur qui était vraiment très gentil avec nous, un Marocain, il venait avec de la petite nourriture pour nous. »

« Il y avait des Maliens, des Sénégalais, des Guinéens et autres. C'est à partir de là que les premières déportations ont commencé vers le Mali et le Sénégal. Généralement là-bas c'était surtout les Maliens et les Sénégalais. Moi-même j'ai approché l'ambassadeur du Sénégal pour lui dire : moi j'ai bien envie de partir, vraiment je n'en peux plus. Il m'a dit : votre ambassadeur viendra bientôt, il faut rester, il faut rester. » Serge G. lui explique qu'il ne veut pas voir son ambassadeur car il ne peut pas rentrer dans son pays mais qu'il lui demande de l'aide pour partir au Sénégal : « Mais il m'a dit que non vraiment il ne pouvait rien faire et c'est comme ça. »

Oujda : la préfecture de police

« Quand tous ceux-là sont partis [les Sénégalais et les Maliens], nous ne sommes restés que sept au palais de la culture. Quand les déportements étaient effectifs, presque finis, ils nous ont repris encore pour nous envoyer à la préfecture de police de Oujda. La préfecture c'était une autre descente aux enfers qui avait commencé, c'était une petite cellule. En fait après, ils ont cassé le mur du garage pour pouvoir élargir un peu parce que la cellule c'était juste un petit truc, nous étions entassés. »

« Les arrestations se poursuivaient, elles ne s'arrêtaient pas. Beaucoup s'étaient rendus eux-mêmes puisque vraiment les conditions de vie n'étaient plus certaines, c'était surtout les gens qui vivaient en forêt. Pour ces personnes-là vraiment c'était difficile, ils étaient obligés d'aller se rendre. Plein, beaucoup se sont rendus, les Nigériens, les Ivoiriens, plein, presque toutes les nationalités, et certains étaient vraiment pressés de rentrer chez eux. Parce que c'était trop difficile. Des gens qui vivent en forêt, et quand ils sortent de la forêt, ils sont..., ils sont coupés du monde. Des gens qui ont reçu des blessures et qui ont réussi à s'échapper, les militaires sont arrivés mais la plaie a saigné, il n'y a pas eu de pansements..., et toutes ces personnes étaient restées en forêt, elles vivaient en forêt. »

Serge G. rapporte le témoignage d'un de ses compagnons de cellule, rescapé de l'attaque massive des grillages de Melilla : « Il y avait ce Nigérien. Quand ils ont été aux grillages là, il y en a un qui est mort aux grillages, lui c'est par balle, les autres, ils ont pu revenir. Mais il y en avait un qui avait une grande blessure au niveau de la cuisse, qui a pu quand même s'échapper mais après, puisque les militaires chaque moment venaient pour arrêter les gens, il fallait qu'il parte encore pour se cacher. Il est parti et la plaie a été infectée, ça a commencé à pourrir et puis... lui il est mort. Et lui qui est resté, il voyait tout ça. Il disait : je sors du pays avec deux hommes et tout le monde meurt comme ça. Et c'est comme ça qu'il s'est rendu. Lui, il n'a fait que pleurer quand il était en cellule avec nous. C'était un vrai deuil. Les morts que nous avons enregistrés aux grillages, les morts que nous avons enregistrés ... dans le Sahara. Ils s'en foutent ... c'est des noirs qui meurent, donc c'est pas le problème. »

Le camp militaire de Taouima près de Nador

« Et un jour, de grands bus sont venus. Cinq ou six bus. Et là ils ont été obligés de déployer vraiment la police, la gendarmerie, toutes ces forces étaient présentes. Ils nous ont menottés, des menottes en plastique, ce n'était pas les menottes métalliques. Et c'est comme ça que nous sommes partis au camp militaire.

« Ils nous ont dit qu'ils nous emmenaient à Nador. A Nador pour faire quoi ? Ils ont dit que les Européens là-bas ils avaient pris un grand terrain comme ça, vous allez rester là-bas et qu'à partir

de là on allait voir ceux qui allaient partir en Europe. C'était juste pour jouer avec nous ! Ils nous disaient vous allez aller à Nador, vous allez rester dans un camp, ils nous ont pas dit que c'était un camp militaire ! Bon, c'était des balivernes.

« En fait quand nous sommes arrivés là-bas, nous avons compris que là, c'est une prison... à l'air libre. C'est une prison mais qui ne dit pas son nom. Quand nous sommes arrivés, ils ont ouvert le camp militaire, ils ont ouvert les portes, les bus sont rentrés et ils nous ont déposés. Et dès que les bus sont partis, on voit toute la clôture, ce genre de camp avec des militaires partout, des armes bon, ça c'est une prison. Ils ne pouvaient pas nous garder en cellule, alors c'est là qu'ils nous ont envoyés en attendant de faire le rapatriement. Parce que, bon, si ce n'était pas une prison, pourquoi chaque jour il y a des hommes derrière toi avec des armes ? Ce n'est pas pour nous protéger ! Nous ne sommes pas des personnes importantes, nous ne sommes pas rois. Mais nous ne sommes pas des voleurs, ni des terroristes, ni des tueurs ».

L'organisation de la vie dans le camp militaire

« Les gens ont commencé à être agités et on a essayé de les calmer. On s'est regroupés par nationalité. » A la question de savoir qui organisait la vie dans le camp, Serge G. répond : « Les militaires eux, ils s'en foutaient. De toute façon, nous étions là, eux ils s'en foutaient, ce n'était pas leur problème. »

Il raconte que grâce aux échanges avec les colonels qui géraient le camp et qui se montraient soucieux de leur situation, le quotidien a pu petit à petit être un peu amélioré : « Nous ne manquions pas de choses, de petits savons, shampoings, même les cigarettes, à la fin ils nous achetaient même des ballons. Et c'est comme ça au fur et à mesure qu'on a constaté que la garde avait baissé, que nous étions plus libres : on se promène dans le camp. » A la fin, Serge G. dit qu'ils ont réussi à avoir accès à une salle de télévision et à une sorte de petit bar où les militaires vendaient des sucreries, système qui permettait surtout de « garder les gens calmes ».

Le point noir restait la nourriture, à tel point que cela commençait à créer de graves tensions dans le camp : « Dire que nous étions bien nourris non, c'est autre chose, on était très mal nourris. Parce que la

nourriture qu'on nous apportait c'était quoi ? Aujourd'hui tu vas manger des haricots, demain tu vas manger des haricots, après-demain tu vas manger des haricots, comme ça pendant une semaine. A force, une fois un matin des gars se sont levés et ils ont eu à casser des bouteilles, ils se sont bagarrés, tout ça à cause de la nourriture. » Après la bagarre et quelques négociations, les repas s'améliorent significativement au début, puis peu à peu se détériorent à nouveau.

L'organisation des retours

« Quand nous sommes arrivés, il y a eu des séries de déportations, des Maliens, des Sénégalais, des Nigériens, des Camerounais. En tout cas pas mal de nationalités. Bon maintenant nous on devait être déportés, nous les Ivoiriens et donc il fallait qu'on se prépare au face à face avec notre représentant qui allait arriver. Quand il est arrivé, dans son sac un lot de laissez-passer. Il vient, il nous dit bon vous allez rentrer au pays, le Président m'a demandé de vous faire rentrer. Moi je lui ai dit : c'est une affaire entre vous et le Président. Moi personnellement je ne rentre pas au pays. Alors il a tenté toutes les voies et moyens pour nous convaincre. »

Le groupe d'Ivoiriens tombe rapidement d'accord sur le fait de refuser de rentrer : « Partir au pays ce n'était pas la solution. On a vu ce que cela a donné avec les gens revenus d'Angola qui sont restés longtemps en prison mais moi si je rentre en Côte d'Ivoire, non seulement je vais croupir en prison, mais peut-être même que je vais me faire tuer. Et les Congolais ils étaient tellement fâchés qu'ils ont attenté à leur ambassadeur. C'était terrible dans le camp. Les gens criaient : rentrer dans un pays comme ça, un pays qui n'existe plus ! »

Certains demandeurs d'asile pensent alors que leur ambassadeur pourrait les aider à contacter le HCR. « Mais ça c'est impossible, j'ai essayé de leur expliquer. Puisque l'ambassade quand même c'est une société étatique, qui est là pour représenter les autorités de notre pays. Donc qui dit l'ambassadeur, qui dit le pouvoir. La voix du Président, du Président qui est actuellement au pouvoir, la voix du président au Maroc, c'est qui ? »

Les contacts avec le HCR

Le groupe d'Ivoiriens dont certains sont des demandeurs d'asile enregistrés et d'autres, comme Serge G., des demandeurs d'asile qui, à peine arrivés au Maroc,

avaient été arrêtés avant d'avoir la possibilité de se rendre à Rabat pour faire enregistrer leur demande, sont signalés par certaines ONG au HCR, qui prend contact avec le groupe : « Il y avait une dame là, je sais plus comment elle s'appelait, qui nous appelait, elle nous disait : on va venir demain, on sera là après-demain, on sera là, on sera là. Et de toute façon on va enregistrer les gens etc. En fin de compte nous avons été obligés de regrouper les gens qui avaient l'attestation, ceux qui voulaient demander l'asile, et tout cela, et rien n'a été fait.

« Quand on était au camp là-bas on souffrait, parce que supprimer la liberté comme ça de quelqu'un, le HCR vraiment il était quand même... inapte, il était incapable de nous sortir de ce trou, moi vraiment je ne sais pas, sur qui vraiment on pouvait compter ? Ça a commencé à nous chauffer la tête. Il y a une chose qui a rendu les choses difficiles, une fois il a fait pluie, quand la pluie est tombée les tentes se sont affaissées sous le poids de l'eau qui est restée dessus. Bon cette nuit on n'a pas dormi. On est restés peut-être quatre ou cinq jours comme ça. »

La sortie du camp militaire : retour à Oujda

« Un jour la police est arrivée, ils nous ont comptés et ont commencé à refouler les gens à la frontière. Et les gens même avec qui nous étions au camp, ils ont été jetés à la frontière, arrivés là ils ont continué en Algérie, arrivés là-bas ils ont été encore arrêtés, présentement il y en a qui sont encore dans un camp militaire... je ne sais plus le nom. »

La majeure partie des migrants est évacuée et refoulée en deux vagues : « Ils ont refoulé un premier groupe, puis un deuxième groupe le lendemain. » Serge G. et quelques-uns de ses compagnons restent encore dans le camp quelques jours : « Moi je suis resté au camp, j'étais vraiment désespéré, j'avais perdu espoir. Ils venaient prendre des gens, ils faisaient partir, et on a commencé à démonter le camp, et puis après ça, un jour la police est arrivée, ils nous ont pris.

« Nous sommes arrivés à Oujda, il faisait nuit, la police nous a mis en prison et le lendemain, les militaires nous ont raccompagnés à la frontière. Quand vous arrivez, on vous remet aux Algériens, les Algériens continuent de vous dépouiller, ils vous fouillent et après ils vous disent de partir, et

c'est comme ça : vous allez entrer encore au Maroc. Si vous avez de l'argent, des trucs qui traînent, ils prennent tout et vous partez comme ça. Et là il faut marcher, marcher pour arriver à la fac [campus universitaire d'Oujda] et quand tu arrives à la fac aussi, il faut maintenant lutter, comment faire pour partir maintenant sur Rabat ? Il y a beaucoup d'hommes qui ont pris le chemin à pied. »

A Oujda, Serge G. reçoit l'aide d'un militant marocain qui apporte quelques couvertures. Puis, grâce à un peu d'argent envoyé par des compatriotes, il parvient à prendre le bus avec trois autres de ses compagnons de route pour arriver enfin à Rabat.

Rabat

« J'arrive à Rabat, c'est la première fois. C'était au mois de décembre [2005], je suis arrivé ici le 22 décembre. Où aller ? Pas de local. Que faire ? Et voilà, un autre problème qui commence. On a tourné, tourné et puis on est allés là [une association caritative], ils nous ont donné des couvertures, c'était difficile. Au début, on n'a pas trouvé de logement. C'est un Marocain là qui nous a pris, qui nous a mis dans une maison, une maison abandonnée qui n'était pas habitée. On est restés là-bas le temps de trouver un truc. Comme ça après, on arrivait quand même à trouver des gens de bonne foi, qui nous ont aidés, qui nous ont épaulés. »

Serge G. se rend au HCR pour faire enregistrer sa demande d'asile : « On est allés au HCR, on allait au HCR, on allait au HCR... mais pour rentrer c'était difficile, on n'a pas pu rentrer, c'est juste jusqu'au mois de février que j'ai pu avoir mon attestation. » Après un entretien, il attend toujours la réponse à sa demande.

L'Europe ?

« Cette idée d'Europe... Moi j'avais plusieurs amis qui pouvaient quand même m'aider à partir en Europe. Telles n'étaient pas mes ambitions, telles n'étaient pas mes envies, parce que mes envies quand je suis parti au Maroc c'était quoi ? Un pays africain qui, quand même quand tu vois un peu à la télévision, semble un pays qui..., quand même si tu essaies de jouer avec ton intelligence, si tu essaies de bouquiner, voir, contacter les gens, tu pourras quand même te retrouver un peu.

« Si beaucoup ont commencé à nourrir cette idée d'Europe... Cela peut paraître un peu idiot, un peu bête de voir des gens qui à chaque moment, ils apprennent qu'il y a 100 morts, 200 morts par noyade, mais qui s'en vont. Mais ce n'est pas comme s'ils avaient atteint le paroxysme de leur idiotie, c'est du fait qu'ils se disent : "Je suis ici, je fais quoi ? Je deviens quoi ? C'est difficile les conditions de vie donc je préfère aller risquer ma vie, mourir même, en finir avec ma vie et me retrouver en Europe, là-bas il y a peut-être quelque chose à faire, il y a peut-être une brique que je peux casser quotidiennement pour gagner un euro ou deux euros, pour pouvoir manger plutôt que de quémander à chaque fois". Donc ces personnes, même s'il y a dix milliards de kilomètres à traverser par l'océan avec un petit engin, ils vont partir. C'est les conditions de vie qui génèrent totalement cette idée, cette envie d'aller en Europe.

« Personnellement, telles n'étaient pas mes ambitions. Si je nourrissais cette idée d'Europe depuis longtemps, je serais déjà parti. »

Quel avenir ?

« Moi aujourd'hui je vois les choses, je vois que rien n'a changé parce que, nous sommes là, aucune aide, aucune structure réelle pour nous aider. Il faut manger, donc il faut s'adonner à la mendicité. Il y a des Marocains quand même qui sont de bonne foi, ils nous donnent des petites choses. Et chaque matin il faut se lever, aller se promener dans le marché. Nous habitons à côté d'un marché. Le marché est actif dans la matinée jusqu'à partir de 14h, vous voyez il y a les tomates, les aubergines, les trucs que les gens jettent et là il faut aller ramasser, bien les faire cuire et manger. Si tu es sorti le matin, peut-être aller chercher quelques petites pièces, tu pourras peut-être essayer d'avoir quelques dirhams pour pouvoir acheter un kilo de riz et c'est comme ça. Nous vivotons, nous vivotons comme des chiens. »

Serge G. explique qu'avec le soutien de quelques ONG, ils parviennent à obtenir quelques vêtements et couvertures et une aide lorsque des soins médicaux sont nécessaires. Aides fort utiles mais pas suffisantes pour leur permettre de vivre dignement. Serge G. et ses compatriotes regrettent surtout l'impossibilité d'accéder au marché du travail et pouvoir gagner leur vie dignement. Dernièrement, lui et son groupe ont

été expulsés de leur logement par le bailleur faute d'avoir pu régler le loyer.

« Avec la compétence intellectuelle que nous avons, on essaie de tourner, tourner, pour donner un peu des cours, trouver un petit travail mais vraiment toutes les issues sont bloquées. Aucune issue qui pourra vraiment vous permettre d'avoir ne serait-ce qu'une petite activité génératrice de fonds. »

Alors quand on lui parle d'avenir... : « C'est un point d'interrogation. Parce qu'aucune aide, aucune perspective de futur, rien que des idées qui sont enfermées, une voix qui a envie d'exprimer quelque chose, qui est enfermée. Tu n'arrives pas d'abord dans un premier temps à manger, tu n'arrives pas dans un deuxième temps à satisfaire ta charge locative, tes déplacements te sont vraiment difficiles, comment est ce que... Si on vous dit d'essayer de voir, d'envisager une ouverture future, pour moi personnellement je ne vois pas,

je ne vois pas [silence], personnellement je ne vois pas. »

« Nous sommes vraiment devenus aujourd'hui comme des objets en droit, toutes nos expressions, nos idées, nos envies, nos ambitions, sont restées enfermées... dans une boîte. On n'arrive pas à s'exprimer, on arrive pas vraiment à vivre comme il faut. Nous aussi nous avons nos droits ! Nous avons nos droits, nous avons nos obligations et nous avons nos devoirs. »

Quant à sa famille, il n'en a aucune nouvelle, ce qui dans un sens, malgré la douleur, lui semble préférable, pour ne pas les inquiéter : « Ils sont au village là-bas, je ne sais pas s'ils sont encore en vie, ce qu'ils sont devenus. Depuis que je suis sorti je n'ai pas de nouvelles. Mon enfant ? Mon père ? Je l'ai laissé assez fatigué, il arrivait quand même à se maintenir pour maintenir le cap de la famille. Ma mère ? Je ne sais pas. Mes frères, que sont-ils devenus avec ce climat pourri d'injustice ? Je n'ai aucune de leurs nouvelles, ils n'ont aucune de mes nouvelles. Je me console seul et puis avec ma foi. Je sais que quand même ils seront protégés et je vais me débrouiller moi-même avec mes propres ressources. Et je vais lutter. »

Le pasteur Guillaume C. :
« Nous sommes capturés au niveau des esprits »



Le pasteur Guillaume C. : « Nous sommes capturés au niveau des esprits »

L'entretien a lieu à Rabat le 1^{er} avril 2006, en présence de Junior K. et de Basile N. (cf. leurs témoignages par ailleurs). La relation longue et détaillée des circonstances de sa séparation d'avec les siens, résumée ici, faite sur un ton grave empreint d'une indignation pudique mais insistante, indique le sentiment d'avoir subi une injustice irréparable. Cela d'autant plus que les faits qui lui furent reprochés sont liés à l'exercice de sa mission évangélisatrice et – doute aggravant – semblent avoir presque ébranlé un temps la confiance de son épouse. Pas plus que Basile, Guillaume n'a pris le chemin de l'exil pour tenter l'aventure, ni en Europe, ni a fortiori au Maroc où il s'est retrouvé pris au piège comme un poisson dans la nasse.

Venu de la République Démocratique du Congo (RDC), Guillaume est arrivé au Maroc au terme d'un périple en Afrique de plus de quatre ans et demi. Il se souvient des deux dates extrêmes : le 23 mars 2000, il quitte Kinshasa en pirogue pour rejoindre Brazzaville, de l'autre côté du fleuve Zaïre ; et le 10 octobre 2004 il arrive à Rabat, d'où il rejoindra rapidement la forêt de Bel Younech, près de la possession espagnole de Ceuta, à 7 km de Tanger.

A l'évidence, comme il nous le dira d'emblée, sa fuite ne fut pas un projet de migration vers l'Europe, et encore moins vers le Maroc, terre qu'il juge extrêmement peu accueillante. Il quitte avec précipitation sa famille, à la suite d'une évasion de prison et avec l'appui de sa propre épouse, mère de ses trois enfants, dont l'aînée a 18 ans aujourd'hui.

Deux précisions éclairent bien des aspects de son récit : d'abord, Guillaume est pasteur protestant ; ensuite, en dehors de sa « profession », il est membre de la Croix Rouge nationale de la RDC et secouriste actif en son sein.

A l'origine : un emprisonnement sans motif

Exerçant comme chaque semaine une mission d'évangélisation dans les banlieues de la capitale, il se trouve un jour en présence d'un mort gisant sur le sol. Après avoir averti la police, il est pris dans l'engrenage : on le retient au commissariat, puis à la tombée

du jour on l'enjoint d'enterrer le corps, ce qu'il refuse d'abord, jusqu'à ce que quatre personnes soient appelées pour procéder à l'inhumation. Connu dans le quartier, et en qualité de membre de la Croix Rouge, il produit un rapport sur cet événement. Il y est expliqué que le corps était en état de décomposition. Pour Guillaume, l'affaire est close.

Deux semaines après, il reçoit une convocation, et on lui signifie qu'il est soupçonné de complicité d'enterrement nocturne de cadavre. Comme il tarde à se rendre au commissariat, on vient le chercher et il est coffré, puis traduit le lendemain devant l'officier de police judiciaire. On va de malentendu en malentendu : qui lui a donné l'ordre d'enterrer le cadavre, de qui était ce cadavre ?

Mis en prison, il est traduit devant le parquet de grande instance. Les deux questions du juge sont soupçonneuses et appellent des réponses simples de sa part : pourquoi vous trouviez-vous en cet endroit ? – « je faisais mon métier de pasteur » ; qui vous a donné l'ordre d'enterrer ce corps ? – « ce sont des policiers qui m'en ont donné l'ordre ». Des « témoignages » de policiers laissent croire que cet enterrement fut de sa propre initiative. Guillaume est condamné à six ans de prison ferme. Quand sa femme vient le trouver pour lui apporter de la nourriture, elle fond en larmes.

La fuite et l'exil en Afrique noire

Avant son transfert des locaux de la police à la prison de Makala, son évasion est organisée : on le libère au début de la nuit et on le met dans une pirogue, en compagnie de dix personnes dont des « trafiquants », et il arrive sur l'autre rive, au Congo Brazzaville. « Je n'avais pas quelqu'un là-bas. Je suis allé me présenter à la Croix Rouge, comme je suis membre. Ils m'ont dit d'attendre, pour se renseigner. Ils sont en communication constante avec la Croix Rouge (RDC). » Son activité de secouriste étant confirmée il est autorisé à dormir dans le bureau. La Croix Rouge demande pour lui un récépissé de demandeur d'asile auprès du responsable du HCR à Brazzaville, qui dit ne rien pouvoir faire sans les « instructions » du HCR de Kinshasa.

Guillaume apprend ensuite que la « famille du cadavre » le recherche. Il se décide alors à quitter le Congo pour la Centrafrique. De là, isolé et ne parvenant pas à entrer en contact avec sa famille, il part au Cameroun, muni d'une lettre de recommandation de

la Croix Rouge centrafricaine. Il se présente au bureau du HCR, situé dans la ville de Garoua, au nord du Cameroun. « Il y avait un centre là-bas, où étaient hébergés des Rwandais, un grand nombre de Tchadiens aussi, et des Congolais. Les Rwandais furent rapatriés [réinstallés] vers les Etats-Unis. Ensuite, le centre d'accueil fut fermé et l'on n'avait plus rien à manger. » Guillaume décide de partir pour le Nigeria, où il est accueilli dans une église tenue par un Congolais. Il reste quatre ans à Lagos, puis décide de partir vers le Maroc pour, dit-il, « chercher mes frères ». Il passe par le Niger et l'Algérie, recevant partout où il passe une assistance de ses collègues de la Croix Rouge, et entre au Maroc le 10 octobre 2004.

Au Maroc, un an dans la forêt

Démuni de tout, il se dirige le 15 vers la forêt de Bel Younech, dont on lui avait appris l'existence. « On était là-bas sans assistance. On prêchait la parole de Dieu, avec mes frères. Si quelqu'un avait du pain, il partageait. J'ai fait une année et quelques mois là-bas » [en fait onze mois et demi].

« J'ai créé une organisation au niveau de la forêt, qui rassemblait toutes les nationalités, les secouristes maliens, sénégalais, pour rendre secours à nos frères qui tombaient quand ils attaquaient les grillages : quand ils rentraient, la jambe cassée par exemple, on les soignait, avec de l'eau chaude. Des fois aussi, les Médecins sans frontières nous donnaient des médicaments pouvant servir en cas d'urgence. Ils n'étaient pas là toujours : quand il y avait des cas, ils venaient. Mais il y avait des cas aussi qu'ils refusaient de soigner, surtout les petites maladies, telles que la diarrhée, des choses comme ça. Il faut dire que l'assainissement posait problème. J'avais lancé un appel, parce qu'au mois de mai il y avait eu la présence de beaucoup de maladies sur le terrain, à cause des saletés, parce qu'il y avait beaucoup de gens qui chiaient aux alentours, là où les maisons sont construites. Et puis l'odeur faisait que beaucoup de gens étaient atteints par des maladies. Donc on a fait une campagne de sensibilisation pour apprendre à ces gens la gêne [ainsi causée]. J'ai même des photos que j'ai prises dans la forêt pendant toute cette campagne

« Après, c'était bien, la forêt était vraiment devenue propre. Il y avait même des gendarmes qui venaient dans la forêt. Parce que en dehors de leur

travail, ils venaient parfois en civil contrôler la forêt et nous dire : camarades, là vous êtes bien, si demain vous continuez comme ça, vous verrez qu'il n'y aura pas de rafles ; mais s'il y a beaucoup de gens malades, beaucoup de saletés, c'est là où vous aurez beaucoup de rafles, car ça crée des épidémies qui peuvent se propager en ville. »

L'assaut

A partir de l'été 2005, la pression de l'Union européenne sur les autorités marocaines se fait de plus en plus insistante. On parle beaucoup de ces 40 millions d'euros, promis au Maroc mais jamais encore versés, dans le but de l'aider à lutter contre les migrants subsahariens. Prise au piège dans la forêt, la communauté négro-africaine connaît un climat de nervosité croissante, que tous les récits font ressortir. C'est sans doute en partie l'agitation croissante qui règne entre Gourougou et Melilla qui va précipiter les événements du côté de Ceuta. La situation dans la forêt devient intenable, le ravitaillement à l'extérieur étant rendu chaque jour plus difficile par les autorités. Parmi les habitants de Bel Younech, on commence à dire : « Nous n'avons plus rien à perdre. » Voici comment Guillaume voit de l'intérieur ces événements qui seront médiatisés dans le monde entier.

« En septembre 2005, parce que vraiment en ces temps-là il y avait une souffrance au niveau de la forêt car les gens n'entraient plus à Ceuta, et pendant tout ce temps on apprenait des nouvelles des gens de Gourougou qui faisaient des attaques massives [pour pénétrer à Melilla], ici tout le monde a décidé de faire aussi l'attaque massive. On avait un système au niveau de la forêt : chaque comité a un *chairman*. Mais les *chairman* [sic] ne voulaient pas qu'on fasse cela. Mais on était entourés par les policiers. On n'avait plus à manger parce qu'on était arrêtés quand on allait en ville, et même les villageois commençaient à arrêter les gens. »

Finalement, la date de l'assaut est fixée pour le 28 septembre, et les gens de la forêt fabriquent des échelles. Voici comment Guillaume, qui était réticent, raconte cet assaut : « Pour moi, je n'avais pas bien l'envie d'y aller, mais les gens qui organisaient cela, qui étaient les chefs de file, expliquaient que ceux qui ne partiraient pas attaquer cette nuit-là allaient subir le lendemain matin des répercussions parce que la police viendrait ici pour les arrêter. Donc on était obligés d'aller attaquer la nuit.

Vers 23 heures, chacun se prépare, et aux alentours d'une heure du matin, on commence la marche vers le grillage. Arrivés à un certain niveau, on nous a fait asseoir pour nous donner la morale : il ne faut pas avoir peur, quand même vous allez sentir les tirs de balles en l'air, il faut se dépêcher, il faut toujours tenir bon, toujours attaquer. Après avoir écouté la morale, on a été obligés de continuer la route. Moi, j'étais au milieu. Arrivés au grillage, à une distance de 20 mètres, il y a eu des chiens qui commençaient à crier. Ce sont eux qui ont donné l'alerte. A ce moment, ils ont commencé à tirer en haut des balles, tirer, tirer, tirer. Nous, on s'approchait toujours. Quand nous sommes arrivés et quand on a vu la lumière qui est tout autour de l'enclos de Ceuta, alors c'était une question de sécurité de courir. Alors, les *guardias* tiraient pas mal en l'air, et les gens grimpaient sur le grillage. Moi, j'étais le tout dernier [de mon groupe]. J'ai vu le sang couler, parce qu'ils tiraient à bout portant. Avant de grimper là-bas, je regarde : il y avait déjà deux cadavres qui étaient tombés. Moi-même, je regarde, je ne sais pas le sang-froid que j'avais ce jour-là, parce que moi-même ce que je voyais, c'était inhumain. Je me disais que ce n'était pas moi, parce que l'acte que je faisais, c'était pour moi inhumain, et dans ma vie je n'ai jamais commis d'acte pareil. J'ai franchi le grillage, je suis entré là-bas, et en courant sur le macadam, j'ai vu que derrière moi il y avait du sang qui coulait comme dans un caniveau où il y a de l'eau qui coule. Alors ils ont ouvert la porte du grillage, ils sont sortis du territoire et ils ont commencé à tirer dans la masse, parce qu'au fur et à mesure qu'ils tiraient, les gens ne se retiraient pas, ils s'avançaient toujours. Ils sont sortis du côté Maroc, ils tiraient. Alors, nous qui avons eu la chance de pénétrer à l'intérieur, ils ont appelé des renforts pendant la nuit, et à un certain moment ils ont commencé à maîtriser les gens. Ils nous ont fait nous asseoir quelque part et nous ont demandé de rester calmes en nous disant qu'ils allaient nous faire passer dans le centre [dans Ceuta]. Vers 4 heures du matin, il y a eu un groupe de *guardias civiles* qui sont descendus avec des casques différents de ceux de la police, pour protéger le corps [des boucliers sans doute]. Ils ont commencé à tabasser les gens, et c'était grave. Pendant que les gens criaient, pleuraient, il y en avait qui tiraient en haut, pour que leurs voix ne soient pas entendues dans les alentours. Alors, ils tapaient. Moi-même, j'ai reçu des coups. Il y en

a même, ceux qui étaient blessés, on les avait amenés à l'hôpital de Ceuta avant même qu'ils aient commencé à taper. Donc après, ils ont tabassé, c'était sérieux, même les femmes. »

Retour au Maroc et déportation dans le désert

Guillaume sera frappé par l'irruption de reporters, qui, devons-nous ajouter, ne se trouvaient peut-être pas à cet endroit-là ni à cette heure-là par hasard... « Vers 5 heures 30, on a vu la presse, je ne sais pas si c'était la presse militaire ou bien la presse : ils sont venus, ils ont pris des photos. Ils nous ont seulement posé la question : vous êtes au nombre de combien ? On a essayé de compter, on était au nombre de 225 personnes, à l'intérieur. Après nous avoir tabassés, on nous a remis entre les mains des militaires marocains. »

Le narrateur vient ainsi de confirmer l'existence d'une habitude ancienne des autorités espagnoles, qui est de ne pas enregistrer les éventuelles demandes d'asile, en violation de la Convention de 1951 sur les réfugiés, dont elle est signataire, ainsi que le Maroc d'ailleurs. Voici l'accueil qui, au retour côté Maroc, est réservé aux infortunés assaillants : « Ces militaires nous ont transportés quelque part, dans une ville appelée Tetouan, sans nous avoir donné de nourriture, ni même de l'eau. On a passé deux nuits là-bas, on était entassés dans un local, je n'ai jamais vu une chambre pareille, on était au nombre de quarante, il n'y avait même pas moyen de dormir, certains restaient debout, tellement on était nombreux, coincés. On nous amène à chacun un pain avec de l'eau. »

Puis c'est la traditionnelle déportation vers la frontière algérienne, mais là, un programme inhabituel les attendra : le lâcher dans le désert. « Après deux jours, on nous a embarqués pour Oujda, vers 18 heures. On est arrivés là-bas vers 10 heures. A Oujda, il y avait beaucoup de gens qui avaient déjà subi des rafles. Ils se disaient que toujours, les gens amenés à Oujda étaient laissés entre les mains de la police, et que c'est elle qui va vous transporter à la frontière avec l'Algérie. Mais quand nous sommes arrivés, on nous transporte dans un autre bus. Alors, beaucoup commençaient à se demander à l'intérieur : où est-ce que nous irons maintenant ? Parce que d'habitude, arrivés ici, tout le monde sait que c'est là où ça s'arrête. Mais là, personne ne savait où on voulait nous amener.

« A 18 heures, on n'arrivait toujours pas, et les gens commençaient à crier. Les militaires tabassaient les gens pas mal. Après 19 heures, nous sommes arrivés à Errachidia. Là, le bus s'arrête, et on nous embarque dans des engins qui servent à transporter du sable. On demande : où est-ce que vous nous emmenez, là ? Parce qu'on était arrivés à la fin du goudron, au niveau du désert. cinquante-soixante km, comme ça, et là le chauffeur nous a abandonnés. C'était à la frontière de l'Algérie et du Maroc. Le chauffeur était pressé. Des camarades lui ont lancé des pierres.

« On était là plus de 2 000 personnes, c'était un convoi de huit, non, neuf bus. Au loin, on voit des lumières. Moi, je voulais rester, disant qu'il n'y avait rien de bon à aller vers l'Algérie. Mais les autres veulent y aller. Chaque communauté se regroupe : les Congolais font la route ensemble, les Maliens et les Sénégalais pareil. Nous, on était derrière. Après deux heures de marche vers l'Algérie, on a traversé une rivière : c'était la frontière. Alors, à un moment donné, on a senti les balles dans l'air : c'était la patrouille des gendarmes algériens. On s'est couchés. Ils ont ramassé des gens, il y en a eu qui ont été pris, je ne sais pas. »

La marche

« Nous, on s'est décidés de retourner au Maroc, et nous avons retraversé la rivière. Plus loin, nous nous arrêtons pour passer la nuit et attendre le matin pour chercher la route. Le matin, on a cherché les traces de pneus, et on a commencé la marche, de 5 heures à 11 heures, et là on a retrouvé la route principale, la route goudronnée. Ni eau, ni nourriture. Certains disaient : il faut rester sur le goudron afin de croiser des véhicules, parce qu'on ne sait que faire, et si on rentre encore dans le désert, alors il y aura des gens qui mourront. Mais, au bout de 5 km, on voit venir une jeep de militaires, de gendarmes. Mais on n'avait plus peur, car on se disait : si on va au bout, on n'a qu'à mourir parce qu'on ne peut plus fuir comme ça, alors, où que ce soit, qu'ils nous emmènent. Quand ils nous ont vus, ils se sont arrêtés et ils nous ont dit de partir. On leur a expliqué qu'on venait de l'Algérie, que là-bas on nous avait refoulés pendant la nuit en nous tirant des balles. Ils nous ont quittés pour aller informer un groupe de Subsahariens qui venaient encore.

« Moi, j'ai dit : laissons la route à 5 km, comme ça, et on marchera le long. La nuit, on s'approchait de la route, et quand il y avait un véhicule, on se cachait. Dans le désert, on rencontrait souvent des bergers. La première chose qu'ils demandaient, c'était : vous êtes des musulmans ? Si on disait oui, là ils donnaient à manger. Mais moi, quand ils me demandaient – on était sept – : est-ce que tu es musulman ? je répondais : non, je suis chrétien, et ils disaient : non, toi tu n'es pas notre frère. Notre petit groupe de Congolais, ce n'était pas des musulmans, mais un des frères avait été en Libye, il est ici avec nous : il connaît bien, c'est lui qui prenait toujours la parole, et qui demandait en arabe. Mais moi, je ne pouvais pas renier ma confession à cause du pain, ça je ne pouvais pas. Il y en avait aussi d'autres, qui ne nous demandaient pas si nous étions musulmans ou chrétiens, et qui nous donnaient quand même.

« On marchait beaucoup la nuit. Dans le désert, la nuit c'était très froid : on dormait avec beaucoup de difficulté. Dans la journée, à partir de 8 heures il y avait le soleil, ça nous arrangeait car ça nous permettait de se reposer un peu pendant deux heures . Puis on recommençait la marche. On était souvent fatigués, il y avait des pluies, il y en avait qui étaient atteints de maladie. On a fait 22 jours à pied, jusqu'à ce que nous arrivions à Fès. Puis Rabat. On n'a jamais été attrapés en route : poursuivis seulement, mais dans le désert on se mettait dans des endroits où les véhicules ne pouvaient pas passer. »

Maintenant, quelle est la situation de Guillaume ?
 « Moi, j'avais déjà le statut HCR [en fait un récépissé] au niveau du Cameroun. Moi, je n'avais même pas l'envie de venir ici. Au niveau du centre, de l'Afrique noire, il y a quand même le respect des droits des humains. Les seuls pays où je connais des problèmes, c'est les pays maghrébins. Dans les pays d'Afrique noire, quand tu rencontres un policier, tu lui présentes ton récépissé, c'est établi par l'autorité du HCR et c'est vraiment respecté. Au niveau de l'Algérie, j'ai été capturé deux fois et deux fois j'ai été jeté au désert. Au niveau du Maroc, le papier du HCR ne fonctionne pas. Quand tu présentes ça à la police ou à la gendarmerie, ce n'est rien, on peut déchirer ça.

Ce que je regrette, c'est que nous sommes..., vraiment nous sommes comme les gens qui sont dans les prisons, nous sommes capturés au niveau des esprits. Parce qu'il y en a beaucoup qui sont devenus des fous. Si vous allez dans des quartiers tels que Takadoum, vous verrez, vous trouverez beaucoup de cas. Nous, nous faisons quand même l'effort de sensibiliser. On a une cellule de prière ici. Il y a des gens de bonne volonté qui nous aident à payer cet endroit. Beaucoup de gens nous arrivent, qui sont dépassés, détraqués. Sans la parole de Dieu, la personne ne peut pas... »

Le pasteur conclut sur les associations qui sont sur place au Maroc : pour sa part, depuis qu'il est au Maroc, il considère qu'il n'en a jamais reçu d'aides, ni même bénéficié d'interventions. Ce sont plutôt, pour lui, les ONG situées ailleurs qui interviennent souvent pour leur cause. Interrogé sur l'action de telle ou telle association en particulier, il est néanmoins amené à nuancer son propos. Cependant, il s'agit pratiquement de l'action de quelques individus, plus que d'organisations en tant que telles. Exagéré ou non, ce scepticisme général ne prend de sens que si on le rapporte à une situation faite d'un quotidien dépourvu d'horizon et désespérant, même chez un homme qui se veut porté par sa foi.



Moussa K. :
« En tant qu'homme,
il faut avoir une ambition »



Moussa K. :
« En tant qu'homme,
il faut avoir une ambition »

Agé de 28 ans, Moussa K. fait partie de ces Maliens qui, à l'automne dernier, furent expulsés dans des conditions épouvantables du Maroc à Bamako. Face à l'inertie de pouvoirs publics n'ayant pas même dénoncé les traitements infligés à leurs ressortissants, il est de ces « retournés » qui se sont organisés au sein de l'association Retour, travail, dignité (RTD). Avide de raconter son expérience, il a une mémoire précise des faits. Nous l'avons rencontré à plusieurs reprises en janvier dernier, et c'est en français qu'il nous a livré son récit.

Moussa K. est né et a grandi à Bamako, ses souvenirs d'enfant n'ont rien de misérabiliste, il raconte plutôt une époque heureuse, passée sur les bancs d'une école franco-arabe qu'il a fréquentée jusqu'à 15 ans. Ces années d'études, loin d'être négligeables, même si elles ne lui ont pas permis de se faire une place sur un marché du travail local plus que restreint pour les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire, l'ont conduit à un trilinguisme (bambara, français, arabe) très utile sur les routes de l'exil. Après sa scolarité, il se trouve une place dans le secteur informel et pendant plusieurs années, ses heures passées comme vendeur (tissus, cuirs) sur les marchés de Bamako lui assurent sa subsistance quotidienne. Il partage alors le lot d'une majorité de jeunes de sa génération, mais c'est cette réalité que le gouvernement malien décide de cacher quand il fait de la coupe d'Afrique des nations de football (CAN, janvier 2002) la vitrine du pays. Premier pays sahélien à organiser un tel événement médiatisé bien au-delà du seul continent africain, il souhaite débarrasser la capitale de certains de ses abcès de pauvreté et prend la décision, quelques mois avant l'ouverture de cet événement politico-sportif, de faire la chasse aux vendeurs informels. Obligé de se replier du marché vers la vente de rue, Moussa K. reste entravé dans son travail par des forces de l'ordre appliquant avec zèle des règlements jusqu'alors inconnus. Il est alors contraint de trouver un nouveau gagne-pain. Conformément à la logique de son gouvernement, qui masque et chasse la misère plutôt que de la combattre, il choisit donc de prendre la route de l'exil.

La Côte d'Ivoire : une première impasse

Ses quelques économies lui permettent de rejoindre, par la route, la Côte d'Ivoire où il bénéficie de l'appui

d'un frère installé depuis plusieurs années et qui peut l'héberger à Soubré. Là-bas, il ne réussit pas non plus à trouver un emploi stable et conforme à ses ambitions financières, pourtant modestes. Il travaille cependant assez régulièrement, embauché au jour le jour comme transporteur à vélo ou manœuvre sur des chantiers de nettoyage. Ne pouvant compter éternellement sur la bienveillance fraternelle, et sans espoir d'insertion professionnelle à court terme autre qu'extrêmement précaire, il prend le parti de se constituer un pécule pour pouvoir rebondir sur de nouveaux projets. C'est ainsi qu'en janvier 2002, il reprend la route du Mali, en espérant que la CAN 2002, dont la préparation était à l'origine de son premier exil, lui offrirait temporairement un emploi rémunérateur. Il n'en est rien et, face à l'absence de perspective à Bamako, il décide de retenter sa chance ailleurs. Comme son frère est rentré de Côte d'Ivoire, et que ce pays est de plus en plus déstabilisé par des tensions politiques, à forts relents xénophobes à l'encontre des Sahéliens, cette route traditionnelle de l'exil des jeunes Maliens est alors coupée. Quelques mois plus tard elle sera rétablie... mais en sens inverse, nombre d'Ivoiriens ayant trouvé refuge au Mali pour fuir la guerre civile. Reste alors la « route de la mort » vers le nord, et l'Europe, dont les frontières sont connues pour être dangereuses à franchir. La relative opulence des émigrés de retour au pays en fait pourtant encore l'ultime espoir des jeunes entrepreneurs dont les volontés et capacités ne sont pas utilisées et rémunérées localement.

« La route de la mort »

Avec ses économies (150 000 FCFA, soit 225 €) il prend donc la décision de partir avec son frère, rentré de Côte d'Ivoire. Il commence par se faire confectionner un passeport, précieux sésame, car ce document de voyage lui permet théoriquement d'être en situation régulière dans les pays traversés jusqu'aux portes de la forteresse Europe.

Le 27 février 2002, il prend la route et suit alors le parcours classique des plus pauvres des Sahéliens qui, faute de pouvoir payer une traversée en *patera*, ont pour destination les abords des enclaves espagnoles au Maroc. L'argent économisé lui permet de n'avoir pas à travailler en chemin et le trajet se déroule sans anicroches : les transports collectifs jusqu'à Gao, quelques *bakchichs* aux forces de l'ordre et les services rémunérés des Touaregs lui suffisent pour atteindre, en environ deux semaines, la forêt de Gourougou surplombant la ville de Melilla, protégée par un double rideau de fer, d'électronique et de gardes armés. C'est alors que commence

véritablement la galère. L'hiver est particulièrement rude (pour la première fois, Moussa K., qui vit dans un campement de fortune, est confronté à la neige...). Son pécule réduit à quasi rien l'incite à s'attaquer chaque jour aux grillages, sans que le faible taux de réussite des assaillants l'incline au découragement. Moussa sait que c'est à force de ténacité, et au bout de plusieurs semaines seulement, qu'il peut espérer se maintenir à l'intérieur de l'enclave de Melilla. Le froid, l'épuisement, une blessure au pied l'obligent cependant à renoncer provisoirement. Traqués par les forces de l'ordre, il est difficile pour les candidats africains à l'émigration de se soigner au Maroc et Moussa prend alors la décision de se replier sur l'Algérie (qui n'assumait alors que peu le rôle de gendarme de l'Europe). À Maghnia, il ne réussit cependant pas à se faire accepter à l'hôpital public et les cliniques privées sont trop chères. Il doit alors poursuivre jusqu'à Ghardaïa, ville située au centre de l'Algérie. Ses connaissances linguistiques, et l'habitude qui y a été prise de laisser les travaux les plus durs aux migrants subsahariens, font qu'il y trouve facilement du travail. Il enchaîne ainsi les métiers divers (aide-maçon, jardinier), l'argent gagné lui permettant notamment de se faire soigner, le soir venu, dans une clinique de la ville. Au cours de ce séjour, il réussit également à faire parvenir de l'argent à son frère, resté au Maroc et qui n'a toujours pas réussi à passer les grillages. Face aux difficultés de la route terrestre, ce dernier tente d'ailleurs d'infléchir son parcours : il mobilise ses réseaux familiaux pour se constituer le pécule nécessaire au paiement d'une place dans une *patera* (1 000 à 1 200 €). Il y parviendra en juin 2002 avant que Moussa ne rentre d'Algérie, sa halte à Ghardaïa ayant duré plus de six mois. Beaucoup trop à son goût, mais l'action des forces de l'ordre qui l'ont expulsé jusqu'à la frontière malienne l'a retardé et a écorné son pécule en cours de (re)constitution. Pour le remettre dans le sens de sa marche, ce sont en effet encore une fois des Touaregs qui l'ont pris en charge moyennant 60 € pour le reconduire jusqu'à Ghardaïa. Les conditions de voyage sont cependant loin d'être idylliques : « embarqués comme des animaux », Moussa et ses collègues de parcours, sont abandonnés à plus de 50 km de Tamanrasset dans une région semi désertique qu'ils ne connaissent pas. Ils parviennent cependant à rejoindre leur point de départ, la plus grande partie du trajet ayant été faite à pied. Dans son malheur, Moussa K. a la chance de ne pas avoir encore été privé de son passeport, souvent objet de toutes les convoitises des forces de l'ordre.

De retour à Gourougou

À l'automne 2002, Moussa K. est de retour à Gourougou, où chaque jour il est à pied d'œuvre aux grillages. Vu le montant de son pécule (à peine 40 €), il a l'espoir et l'obligation de passer rapidement à Melilla. Son obstination est payante puisqu'à deux reprises, il réussit à franchir la double rangée de grillages pour pénétrer en territoire espagnol. Mais la fiction des frontières administratives se dérobe alors sous la réalité des coopérations policières informelles : à chaque fois, après l'avoir battu, les forces de l'ordre espagnoles le remettent à leurs collègues marocains, qui le bastonnent à nouveau et le dépouillent de ses maigres biens. Les conditions de vie sont alors particulièrement pénibles (« je me nourrissais à la poubelle »), les camps de Gourougou sont périodiquement l'objet de descentes de militaires qui les mettent à sac.

Certaines de ces descentes sont suivies de refoulement vers Oujda puis la frontière algérienne. Les expulsés sont alors l'objet de « véritables parties de ping-pong » entre les forces de l'ordre des deux pays qui les font tour à tour passer de chaque côté de la frontière. Par ailleurs, Moussa profite de deux de ces refoulements pour aller travailler plusieurs semaines à Maghnia, et ainsi pouvoir revenir vers la forêt avec quelque argent.

À l'automne 2005, la situation se dégrade à nouveau. Les camps du Maroc sont en cours de démantèlement et les réfugiés tentent des passages nocturnes de plus en plus aventureux et massifs des grillages, sachant que cette route de l'exil sera bientôt coupée. Le reste de la journée, ils se terrent dans les forêts dont ils ne sortent plus. En octobre 2005, quand il est arrêté par la gendarmerie royale, Moussa K. est ainsi depuis plusieurs jours terré dans un trou, avec trois compagnons d'infortune. Les gendarmes leur font tout de suite comprendre que ce refoulement doit être définitif, les bastonnent et brûlent leurs vêtements : « comme ça vous ne retournerez pas au Maroc ».

La déportation dans le désert

Commence alors la longue déportation à travers le désert. Menottés tout au long de ces journées, ils sont d'abord conduits à Brissa, avant d'être intégrés à un convoi militaire pour Nador où ils sont enfermés pendant 24 heures, le temps que s'organise leur convoi d'expulsion. Sans eau ni nourriture Moussa K. et les autres expulsés (Maliens, Camerounais, Sénégalais...) sont embarqués, menottés par deux, dans un convoi de bus dont ils ne connaissent pas la destination. Les 24 heures de voyage sont apocalyptiques : aucune pause sanitaire n'ayant

été programmée, l'humiliation se mêle peu à peu à l'angoisse et l'incertitude. Finalement les militaires quittent les bus et les déportés sont jetés par petits groupes en plein désert. Certains ont sauvé un bout de pain ou un bidon d'eau achetés à Nador, d'autres n'ont rien, les militaires n'ayant procédé à aucune distribution. Aucun n'a idée de l'endroit où ils se trouvent. Moussa décide de ne pas bouger : « J'ai été intelligent, je préfère mourir sans marcher », ce qui le sauve de la mort qui fauche les « frères » ayant choisi de chercher leur chemin dans le désert.

Une des personnes arrêtées à Rabat (où des exilés, souvent un peu plus riches que ceux des forêts, attendaient de voir leur statut reconnu par le HCR), et expulsée avec Moussa depuis Nador, avait réussi à sauver son téléphone portable. C'est par ce biais qu'un SOS est lancé, d'abord auprès de journalistes connus d'eux, puis du HCR et de consuls.

Vingt-quatre heures plus tard, arrivent alors de façon quasi concomitante quelques secours, les journalistes de la BBC et de RFI, les autorités marocaines, et les consuls du Sénégal et du Mali. Les déportés récupérés sont remis

dans des bus dans l'objectif d'organiser une expulsion en bonne et due forme avec reconnaissance par leurs autorités nationales. C'est ainsi qu'en 48 heures, ils rejoignent Oujda, où ils restent cantonnés quelques jours avant de s'envoler pour Bamako. À l'arrivée, le comité d'accueil se réduit à une équipe médicale, et en quelques heures les retournés sont rendus à leur misère et à l'anonymat d'une ville que beaucoup ne connaissent pas.

Quand nous l'avons rencontré, Moussa K., n'avait nul projet professionnel d'insertion à Bamako. Contrairement à certains de ses compagnons de RTD, il ne peut pas rêver d'un retour au village avec des perspectives de mise en valeur agricole auxquelles certains travaillent. Il est coincé dans la capitale où les opportunités d'emploi n'ont pas augmenté depuis son départ quatre ans auparavant. Son seul modèle de réussite sociale reste son frère : passé en Espagne, il a finalement été régularisé au printemps 2005. Au moment de ces entretiens, il venait de rentrer à Bamako pour quelques semaines de vacances dans une maison qu'il s'était fait construire.



Martine F. :
« Je cherche la paix »



Martine F. : « Je cherche la paix »

Rabat, le 2 juin 2006

Martine F. a 28 ans, elle est congolaise « 50-50 » comme elle dit, « moitié RDC [République démocratique du Congo], moitié Congo-Brazza », mais c'est à Brazzaville qu'elle grandit. Son père, policier, et sa mère sont tous deux assassinés au domicile familial durant les conflits qui ont ravagé le pays, elle est alors accueillie par sa tante et perd la trace de ses deux frères. Titulaire du bac, elle souhaite, le calme un peu revenu à Brazzaville, reprendre les études qu'elle avait dû interrompre. Sa tante lui propose de partir au Maroc suivre une formation d'informatique et gestion dans une école privée de Fès.

De la cité universitaire de Fès à la forêt de Bel Younech

Martine F. arrive au Maroc en 2004 et s'installe à Fès où elle commence ses études comme prévu en septembre. Mais, moins d'un an après son arrivée, sa tante, qui payait ses études, décède. Elle se retrouve alors sans aucun revenu. Rapidement, les difficultés commencent :

« Au mois de mai, ma tante est morte, je suis restée comme ça, je ne savais pas quoi faire, je ne savais pas comment payer la maison, comment j'allais manger. Alors je suis restée et j'ai essayé de continuer. Puis, on m'a chassé de la maison, je suis allée voir des amis. On m'a dit que dans la forêt de Tétouan, y'a des noirs qui habitent là, tu pars là et tu peux aller en Europe. J'ai vendu mes petits biens, mes habits, j'ai pris le bus et je suis allée là-bas, à la ville de Tétouan. De Tétouan, je suis allée à Fnidq, là j'ai rencontré des Maliens qui venaient chercher à manger, ils m'ont accompagnée à la forêt de Bel Younech. Je suis arrivée là et je suis restée. J'ai fait une année et demi là-bas. »

Martine F. raconte le quotidien difficile de la forêt :
« On mangeait là-bas difficilement, on dort dans des sachets ... avec tous ces insectes. On se lave deux fois par semaine, parce qu'il y a des petites sources mais c'est trop loin, tu ne peux pas y aller chaque jour. On se lave deux fois par semaine, on mange rarement. Mais surtout il y a les rafles, des rafles chaque fois, si on vous attrape, on vous fait

n'importe quoi, surtout les filles, il y a des viols, on vous fait n'importe quoi. Si tu te fais arrêter, on t'emmène à Oujda et on te laisse à la frontière, et là tu vas encore chercher tous les moyens pour revenir encore ici. »

Et puis il y a les tentatives de passage du côté espagnol, qui se sont à chaque fois soldées par un refoulement par la *guardia civil* vers le sol marocain, puis par une arrestation et un refoulement par les forces de l'ordre marocaines à la frontière algérienne. Généralement les femmes ne tentent pas l'« attaque » des grillages (franchissement des grillages de Ceuta à l'aide d'échelles fabriquées dans la forêt), mais tentent de rejoindre la côte espagnole par la mer ou par d'autres moyens :

« La première fois, on était passés par l'eau, nous étions six personnes, quatre garçons, deux filles. Ils nous ont arrêtés, on était encore sur l'eau. Ils nous ont emmenés dans une ville au Maroc, à Castiejo [Ksar Sghir], on nous a emmenés vers un poste de police marocain. Nous avons fait une semaine là-bas et puis on nous a mis dans un bus pour nous refouler vers Oujda, là. Et je suis encore revenue pour rentrer dans la forêt.

« La deuxième fois, nous étions dix personnes, on nous a arrêtés juste quand nous arrivions au gou-dron à Ceuta. La *guardia civil* nous a attrapés. Ils nous ont tabassés, vraiment bien tabassés. Puis on nous a emmenés encore à Castiejo, nous avons fait une semaine, ensuite, on nous a emmenés à Tétouan, nous avons fait une semaine à Tétouan, ensuite on nous a emmené à Tanger, nous avons fait quatre jours à Tanger, ensuite on nous a refoulés vers l'Algérie là-bas. On nous a déposés là-bas et nous sommes revenus à pied jusqu'à Oujda et nous avons encore essayé de trouver le moyen de revenir dans la forêt.

« La troisième fois, nous avons été arrêtés juste après le grillage et on nous a refoulés sur le sol marocain. »

L'« attaque massive » des grillages de Ceuta

« Après la quatrième fois c'était l'attaque massive, c'était au mois de septembre. Normalement les filles ne font pas l'attaque des grillages. Mais je me suis dit, si je n'y vais pas je vais rester seule ici, il faut y aller. Je n'avais pas peur. On m'avait montré dans la forêt. On m'avait dit de faire comme si j'étais un garçon. »

« Je faisais partie du premier groupe, on était environ 110 personnes. Je suis montée là-haut, avec

l'échelle, et nous sommes passés entre les deux grillages. Là, les gardes espagnols sont venus, ils tiraient mais pas des balles, des petites boules toutes noires là. Oui, des balles en caoutchouc, ils tiraient ça, en l'air. Nous courions, après nous avons essayé de monter encore sur le deuxième grillage. Mais là on commence à utiliser des balles, des balles originales. Oui des vraies balles. J'ai vu un garçon, on lui a tiré là [elle montre son épaule], il est tombé devant moi. Il y a un autre qui a pris une balle, au genou. Et nous avons fui en courant entre les deux grillages. Et on commence à tirer des balles, et des balles, et des balles. J'ai vu trois personnes qui sont tombées. Je ne sais pas qui tirait... j'ai vu que les gens tombent, j'ai entendu un garçon qui a crié et j'ai vu qu'il y a du sang. Nous courions entre les deux grillages, jusqu'à un endroit où on nous a arrêtés. Moi je suis restée et je pleurais, je pleurais, je ne pouvais pas m'arrêter de pleurer, ils ont pris ma jaquette et nous ont tabassés pour faire sortir les gens. Je pleurais, je pleurais, je pleurais là-bas entre les deux grillages, puis on m'a poussée et je suis tombée... sur la terre marocaine. Il y a quelques garçons qui m'ont pris par les mains et nous sommes partis. »

Refoulement vers le désert

« Du côté marocain, on nous a encore arrêtés et on nous a mis dans un bus sans rien manger. Il y avait quatre bus. Quand on est arrivés au désert, on n'était plus que deux bus, c'était le soir. Ils nous ont donné une boîte de sardine, une petite bouteille d'eau et un petit morceau de pain et ils nous ont déposés là. Nous avons pris le chemin, nous avons commencé à marcher là vers l'Algérie. On a ensuite rencontré les militaires algériens mais ils nous ont chassés, ils étaient armés. Nous sommes

retournés vers le territoire marocain et c'est là que le groupe s'est séparé, il y en avait qui n'avaient pas les moyens de marcher, ils sont restés là. Moi je suis partie avec un groupe de vingt garçons.

« Nous avons marché là pendant peut-être trois jours, jusqu'à ce que nous avons rencontré des agresseurs. Ils nous ont tout enlevé, l'argent, les téléphones portables, ils m'ont violée, ils m'ont fait n'importe quoi et après ils nous ont montré le chemin pour aller vers Oujda. »

« Nous avons marché encore pendant six jours. Nous nous arrêtons dans les petits villages, les gens nous donnaient un peu de l'eau, un peu de pain, un peu de tomates. Il y en a qui nous insultent, ils nous lancent des pierres.

« Arrivés à Oujda nous sommes allés à la cité universitaire. Nous avons dormi quelques heures, et ensuite nous avons encore repris le chemin pour aller jusqu'à Fès. Arrivés à Fès, les autres ont cherché le moyen pour arriver jusqu'à ici à Rabat, moi je suis restée. J'étais fatiguée de tout cela, je ne voulais plus retourner là-haut. »

Et aujourd'hui ?

Quand on demande aujourd'hui à Martine F. ce qu'elle pense faire, la manière dont elle voit son avenir, après un long silence, elle répond : « Je ne sais pas quoi faire. » De retour à Fès, elle voudrait reprendre ses études interrompues durant cette année et demie passée dans la forêt. Elle a déjà recommencé les démarches, qu'elle avait suspendues, pour établir sa carte de séjour étudiante mais elle ne sait pas comment elle va pouvoir payer les frais de scolarité ni comment elle pourrait subvenir à ses besoins.

JuniorK. :

« Je ne peux plus reculer,
qu'on me laisse aller de l'avant »



Junior K. : « Je ne peux plus reculer, qu'on me laisse aller de l'avant »

Le cas de Junior K. montre à quel point la distinction habituelle entre « vrais » et « faux » réfugiés n'a guère de sens. Comme il nous l'explique d'emblée, s'il est aujourd'hui à Rabat, à la suite d'une longue traversée de l'Afrique noire et du Sahel, c'est parce que la situation politique (et singulièrement des droits de l'homme) de la République démocratique du Congo (RDC) et sa situation d'étudiant soucieux d'acquérir des compétences au service de son pays – il voulait faire médecine – sont toutes deux bloquées : l'un ne va pas sans l'autre. Junior K. n'a pas connu la répression de l'automne 2005 aux frontières espagnoles. Nous donnons son témoignage parce qu'il est révélateur de ce que les migrants peuvent endurer lors de la traversée de l'Afrique vers le Nord, notamment en Algérie, où il a été l'objet d'un éprouvant jeu de ping-pong.

« Personnellement, si j'ai quitté le pays, c'est qu'il y avait plusieurs raisons : personnelles, d'abord ; ensuite, d'ordre politique. Parce que j'ai été amené dans mes études au secondaire, et quand j'ai terminé, je voulais entrer à l'université. Mais à l'université de Kinshasa, il y avait un réseau, une structure de jeunes étudiants qui pactisaient avec la politique de l'éternel opposant du pays, Etienne Tshisekedi. Chaque samedi, on n'était pas membres de son parti, mais on allait chez lui, pour discuter de l'actualité etc. On a eu à organiser une marche, qui a été très importante, pour dire non à l'arrivée des Rwandais au sein du gouvernement. Une marche qui a été interceptée, et il y a eu des étudiants morts et blessés, parce qu'à l'époque Laurent-Désiré Kabila n'acceptait pas [de dire] qu'il y avait des Rwandais dans son gouvernement, mais par contre, d'autres étudiants dénonçaient cela et disaient clairement qu'il y en avait effectivement. »

Un pays bloqué, une situation personnelle bouchée

Junior K. poursuit : « Puis Kabila est mort [assassiné en janvier 2001], et on est restés avec la dynamique qu'il y avait, nous essayions de faire comprendre qu'il y avait une mauvaise politique de sa part. Il y avait des gens qui réfléchissaient librement contre la politique qui était en place. A un moment donné il y a eu des problèmes de mouchards, et voilà, il y

avait des situations bizarres entre amis. Il y a eu des arrestations. Moi, je faisais partie de cette masse de gens qui réfléchissaient dans ce sens-là.

« Voilà, donc. Ça, c'était une chose. Mais encore une chose qu'il y avait vraiment dans ma tête, qui poussait encore mon esprit à quitter le pays, c'était que j'avais étudié et j'aimais bien continuer mes études au pays, c'est vrai j'ai été à l'université, mais les choses sont telles que tu peux bien étudier, mais tu n'auras pas un bon avenir chez toi. Donc je m'étais dit que clairement il fallait vraiment sortir, d'une manière ou d'une autre. Non seulement par rapport à ces persécutions, ces menaces, mais je ne voyais pas un avenir radieux. Et dans ma tête, je me disais qu'il y a des personnes qui viennent un peu nous envahir, ou bien qui viennent faire des choses qui ne sont pas propres, et cela me donnait envie de sortir pour pouvoir contribuer au bien de ce pays. Je me disais : je ne dois pas être là à vivre de telles situations. Surtout que la politique mise en place par L. D. Kabila et son fils [Joseph], ce n'est pas une politique qui donne de l'espace, de l'avenir aux jeunes qui sont là.

La route : de déception en déception

« Donc j'ai décidé de ne pas continuer mes études à Kinshasa, de quitter pour mener une autre vie. Je suis parti pour le Congo-Brazzaville [le 20 décembre 2002]. De là, l'avion directement pour la frontière du Cameroun, dans ma tête c'était bon d'aller au Cameroun, là-bas je pourrais peut-être arriver à étudier, et un jour ou l'autre retourner au pays. Franchement, ça me plaisait bien.

« Mais arrivé au Cameroun [le 8 janvier 2003], j'ai connu une situation très difficile, ce n'était pas si facile que ça. Je suis entré en contact avec ma famille qui est aussi à l'extérieur du pays, qui est en Europe. Et on m'a signifié qu'ils étaient en contact avec des amis au Cameroun. Ce qui a fait qu'on m'a recommandé dans une famille camerounaise, c'est là que j'ai passé pas mal de temps et que j'ai connu un temps de calme, de sérénité. »

Là, à Douala, Junior K. restera à peu près deux ans. Il fait des petits boulots, des animations à la radio, gestion d'affaires pour un Nigérian, « un peu n'importe quoi, juste pour rassembler mes moyens ». Mais pour étudier, il faut avancer le « séjour » (droits d'inscription), et la faculté de médecine qu'il visait est encore plus chère qu'en RDC. Aussi décide-t-il de partir (« finale-

ment contraint de ne plus rester là-bas »). Des Congolais du Cameroun, qui connaissent les lieux, lui disent qu'il faut aller en Algérie, ou au Nigeria, où ils ont des contacts.

Junior K. décide donc de faire la route pour l'Algérie : ce sera le Nigeria, le Niger, le désert, puis l'Algérie. De Douala, il prend le train pour N'Gaoundere, où il est hébergé une semaine chez un ami camerounais ; de là à Maroua par le bus, puis une jeep l'amène à la frontière du Nigeria, d'où il rejoint Bauchi, où il reste quelque temps. « Au Nigeria, je dis : c'est un peu une grâce, parce que j'ai rencontré des personnes qui m'aidaient bien ». Puis il arrive à Kano (« une ville où il y a des affrontements entre chrétiens et musulmans ») : on l'héberge dans une église catholique ; il repart après un temps pour le Niger, jusqu'à Maradi.

Junior K. n'avait pas encore tout vu : Maradi est « une grosse ville, mais avec une certaine pauvreté, puis-que j'ai eu à vivre des situations qui m'ont dépassé. Quand je suis arrivé là-bas, j'ai été dans un petit restaurant, je prenais un petit rien, mais j'étais entouré de mendiants de... C'est vrai que moi aussi je suis dans une situation difficile, mais eux ils étaient dans une situation pire que celle que moi je vivais. J'avais du mal à manger, et j'ai même été obligé de laisser la nourriture, parce qu'il y avait les gens, là, qui m'entouraient. Là-bas, la plupart des gens ne vivent que par la mendicité. C'est comme une profession. » Comme toujours, après quelque temps, il prend le bus, qui l'amène à Arlit qui est le « début du désert du

Sahara ».

« Galère » sans fin dans le désert algérien

Enfin, il trouve un car qui l'emmène en Algérie. « Là, on a fait trois, non quatre jours dans le désert. Mais ce n'était pas facile, c'était très dur parce que nos amis nigériens avec qui on était nous rendaient la vie difficile. Dans le car, il n'y avait que trois autres Congolais, trois amis et moi. Ils nous menaient la vie très dure, c'était vraiment pénible. On arrive à Djanet [en Algérie]. C'est de là, à partir de Djanet qu'on a pu rencontrer des Congolais. On nous avait laissé comme ça se débrouiller. On s'est dispersés : certains sont partis, d'autres restent. Je suis resté là où résident tous les Congolais. Je suis resté là le temps de faire [préparer] le voyage, pour aller encore de l'avant. Djanet, c'est le Sud, c'est vraiment le début de l'Algérie. Puis j'ai quitté pour Illizi, avec toujours nos frères compatriotes. Là, c'était encore pire. En

ce sens que les Noirs sont mal vus, il faudrait vous cacher, ne pas vous faire voir. Parce que Illizi, c'est une ville, tu ne peux pas circuler, on t'arrête et tu vas encore... on te refoule au désert. Donc on était là dans..., c'était presque un camp, un camp qui était en construction. On s'était fait passer pour des gens qui travaillaient pour le chantier, mais ce n'était pas vraiment le cas, enfin ce n'était pas tout le monde. La police l'a su, elle est venue, elle a arrêté les gens, elle a fouillé. C'était le qui-vive, c'était très dur. Et il n'y avait pas la possibilité d'aller voir le HCR, parce que là-bas il n'y avait pas, même pas de possibilité de protection. Là-bas, tu peux arborer des papiers, tu n'es vraiment rien. Sur les routes, quand tu marches tu dois être aux aguets. Pour vivre mieux, il faut chercher à manger..., on vivait de manière inhumaine, franchement. Deux semaines de galère, de stress, de peur, de tension. »

Junior K. raconte le cas d'un de leurs amis (il dit souvent « nous ») qui avait eu un transfert d'argent par Western Union, et s'était rendu avec ses papiers à l'agence, où il avait reçu l'argent. Mais les soldats sont venus l'arrêter et le refouler dans le désert. Il fallait quitter, et quelques amis, congolais mais aussi camerounais et nigériens, se mettent dans un convoi pour rejoindre Ohanet. « Tout cela, Djanet, Illizi, Ohanet, c'est le sud de l'Algérie, c'est les villes pétrolifères [disposées sur une ligne nord-sud qui suit à distance la frontière libyenne]. Evidemment, ça a coûté très cher, en courses qui ne valent rien. Mais étant donné qu'on était un peu dans la clandestinité, on avait des papiers mais on risquait toujours d'être refoulés, on était contraint de payer très cher le transport. De là, il faut partir vers une ville qu'on appelle Hassi Messaoud. Pour cela, il fallait prendre le désert, un désert qui est frontalier de la Libye, un désert très dur. »

La provision n'était pas suffisante pour le voyage car le transporteur avait parlé d'un « petit trajet » (« évidemment, moyennant un coût très élevé »). Ils n'avaient pris que peu d'eau. « C'était atroce. Moi, il y a eu un moment où j'ai perdu connaissance. » Finalement ils arrivent à Hassi Messaoud et, de là, prennent le car en direction de Ghardaïa. Ils passent par Ouargla, où il y avait beaucoup de Nigériens, installés ou en transit – clairement, Junior K. et ses compagnons congolais n'ont pas envie de s'y éterniser, et s'organisent pour partir vite.

Les ennuis recommencent cependant. « On devait maintenant quitter cette ville, pour Ghardaïa. On a pris le petit taxi, vers midi-13 heures, et on arrive juste à l'entrée de Ghardaïa. On nous intercepte, la police de là. Bon, c'était un contrôle de routine. Bizarrement, le chef, l'officier de cette police nous arrête comme quoi nous sommes des trafiquants. Je lui ai dit que ce n'était pas le cas, donc il complique sans raisons. On lui montre nos papiers, il nous dit : mais non non, vos papiers sont bien et ça ne fait pas de problème, mais vous êtes des trafiquants, vous voulez trafiquer. Donc il nous arrête. On essaye de lui expliquer que nous n'y sommes pour rien, nous partions seulement pour Ghardaïa, et tout. Il ne dit rien. Et après il nous signifie qu'effectivement, parce que vous êtes noirs, et puis on va vous arrêter. On lui explique que non, nous avons nos papiers, il regarde et il dit : vos papiers sont corrects. C'est-à-dire, ce sont, entre guillemets, de vrais faux, hein. Eux sont corrects, là, mais ils présentent une raison qui est infondée. »

Ensuite, les autorités leur disent que ce n'est pas grave qu'ils vont pouvoir continuer leur route pour Ghardaïa. On leur donne à manger (« c'était ma première fois, de prendre une bonne nourriture ») et on leur dit d'attendre. Puis « à un moment donné, ils viennent avec un truc, c'est écrit en arabe, ils nous disent de signer : vous allez partir. On savait [croyait] qu'il n'y avait pas de problème, puisqu'on va continuer notre route, donc on signe ». Et puis (« bizarrement ») on les amène en car dans une maison où ils restent enfermés un jour. Puis on les emmène à l'hôpital pour les examiner, pour enfin leur annoncer leur refolement (« on vous a examinés pour voir si vous êtes en bonne et due forme pour rentrer chez vous »). Visite au procureur, qui leur révèle qu'ils ont signé un papier disant qu'ils voulaient rentrer chez eux. « En fait, c'est vrai, entre nous, on avait des papiers, mais c'est vrai que ce n'était pas vraiment des vrais papiers. Mais eux, ils nous ont fait signer des trucs en arabe comme quoi on ne voulait pas rester en Algérie. Ce qui était le contraire de ce qu'on avait dit à ce monsieur. J'ai expliqué à ce procureur que ce n'était pas le droit. Il nous dit qu'il a bien compris, qu'il n'y est pour rien : pour moi vous êtes libres, mais si je vous laisse dehors la police va vous prendre. C'était un peu ambigu. »

En sortant de là, ils sont arrêtés et mis dans un car. Retour à Ouargla, à la prison. C'est encore une semaine de « galère » : « rien à manger de concret », la saleté,

l'entassement dans une salle. Ensuite, retour à Ghardaïa, nouvelle semaine en prison. En fait, on les fait attendre qu'un grand convoi se constitue. Des « cousins » viennent d'Oran, d'Alger etc.

Puis un convoi de quatre grands bus les emmène vers In-Salah (au sud de Ghardaïa, à peu près à mi-chemin sur la route de Tamanrasset). Et là, encore, « c'est un vrai calvaire. D'abord, là-bas il fait très chaud, c'est le point culminant de la chaleur au bout du monde, et on était contraints de vivre de façon inhumaine. On était dans une salle à 500 personnes. Il n'y avait pratiquement pas d'espace. » Ils attendent à nouveau qu'il y ait un convoi de mille personnes, pour être refoulés jusqu'au désert. Cela dure presque deux semaines, puis ils sont refoulés à Tamanrasset. « On ne pouvait rien dire au chef de police, si vous dites ça, on vous tue. Parce qu'à In-Salah, vous êtes sous leurs ordres, ce sont eux qui décident, personne ne peut dire quoi que ce soit contre eux. Rien n'était bien là-bas, rien ne nous plaisait. Il y avait donc des combats entre les gens, entre les communautés, mais les policiers qui étaient là ne faisaient rien de concret pour trouver des solutions. »

A Tamanrasset, ils restent deux jours. « Refoulement » à Tinzaouaten (à la frontière avec le Mali), le désert toujours, le sable, la situation « lamentable ». De nouveau, il s'agit d'attendre un convoi, et encore, quatre jours après, retour à Tamanrasset, où ils sont libres mais sans rien. Ils partent se cacher dans les rochers, et trouvent là, une fois de plus cette situation que Junior K. décrit en termes sobres et pudiques, sans autre détail (« déplorable ; obscure ; très dure ; inhumaine ; vraiment pas bien »). Le fait de ne pas pouvoir se laver et de puer est particulièrement présent dans sa mémoire.

Il passe 21 jours dans les rochers. « Dieu merci pour moi, j'ai eu à rencontrer à Tamanrasset quelqu'un que je connaissais depuis le Cameroun. Un gars qui s'appelle Ali. C'est lui maintenant qui a eu à m'aider. Il se débrouillait pas mal, il faisait des allers et retours Alger-Tamanrasset. Il m'a fait venir à Alger, il m'a aidé à rentrer en contact avec ma famille. Je commençais à respirer mais j'étais toujours dans une situation critique, toujours dans le qui-vive. Là, j'ai passé dix jours à organiser mon voyage. »

Le Maroc : presque un soulagement

« J'ai quitté Alger pour Maghnia, pour la forêt de Maghnia, en passant par Oran. C'est là où je suis

arrivé dans un camp. Là-bas, la situation, c'était pratiquement comme le désert, mais là-bas c'est encore la montagne. On reste dans des tentes, il y a des moustiques, tu ne manges pas bien, tu ne vis pas bien, rien n'est bon, donc tu es là et tu veux quitter le lieu. J'aurais bien voulu rester en Algérie, mais vu toute cette situation que j'ai eu à connaître... Moi, je m'attendais, au Maroc, à respirer davantage, parce qu'en Algérie, c'est encore très difficile, quand vous vous baladez on vous arrête, c'est pire. Voilà, il faut le dire : c'est vrai que le Maroc, c'est un pays de non-droit, mais l'Algérie, c'est encore pire. Il reste beaucoup à faire au niveau du Maroc, mais c'est mieux peut-être que l'Algérie par rapport aux droits. »

Ainsi, Junior K. a des amis en Algérie qui lui disent de les rejoindre, mais il préfère rester au Maroc. Il poursuit le récit de son arrivée en territoire marocain : « De Maghnia, par le désert je suis arrivé Oujda, à la cité universitaire. Mais je n'ai pas duré là, deux jours seulement. C'était au mois d'août 2005, c'était le 7, cela fait moins d'un an. J'avais quitté le Cameroun le 21 avril 2005. Pour arriver à Rabat, j'ai pris le train, j'ai payé mon billet normalement. En cours de route, des policiers sont venus faire un contrôle de routine. Je tends un papier, mais qui n'a pas particulièrement de validité au Maroc. Sans le regarder, le policier descend pour vérifier ça et me dit de ne pas trop m'éloigner. Après avoir été aux toilettes, j'ai abordé le policier qui avait le document et je lui ai fait honte devant les gens du train : tous ces gens ici, tu ne les contrôles pas, parce que je suis noir tu veux me contrôler. Je n'ai fait ça que parce qu'il y avait tous ces gens autour de moi. Et il m'a laissé : prends ton truc, va-t-en. C'est comme ça que je suis arrivé à Rabat, où j'ai pris le taxi pour le lieu où tu m'as trouvé aujourd'hui, et de là chez quelqu'un avec qui j'avais contact. »

Retourner au pays, mais pas sans projet

Après, ce sont les événements de Ceuta et Melilla. Junior K. n'a jamais été dans les forêts, mais les migrants de Rabat subissent le contrecoup. Il y a des rafles sporadiques dans les quartiers et des déportations à Oujda. Lui et ses amis congolais s'organisent : ils dépêchent

quelqu'un à Oujda en vue de tout faire pour que les refoulés puissent remonter à la capitale, et ils interpellent le HCR pour l'informer et lui demander ce qu'il entend faire. C'est peu après, le 10 novembre 2005 qu'ils décident de se structurer. « Il y a eu ce bond-là, et on s'est réunis pour s'unir pour défendre, pour revendiquer nos droits, et prendre des contacts auprès des associations pour qu'ils commencent à prendre en considération nos revendications. »

En conclusion, nous lui rappelons ce qu'il nous a dit tout à l'heure : il a quitté la RDC parce que la situation était bouchée. Demain, imaginons que quelqu'un lui paye le billet : il retourne, ou il ne retourne pas ? « Je ne peux pas retourner, parce que pour l'instant, je dis pour l'instant, non seulement les conditions n'ont pas changé, mais comme je vous avais dit, il y avait plusieurs raisons qui m'ont fait quitter le pays, pas seulement des raisons politiques. Personnellement moi, s'il faut rentrer, c'est pour aller contribuer tant soit peu à son bien. C'est-à-dire aussi longtemps que je ne verrai rien de concret pour ce bien de mon pays, je ne pourrai pas y aller. Là-bas ; il y a eu le vendredi passé [24 mars 2006] des manifestations, des gens qui marchaient pacifiquement, le gouvernement a tué des gens qui demandaient qu'on rouvre les bureaux de vote [d'inscription sur les listes électorales]. Si j'avais été là-bas, j'aurais participé. Malgré la situation ici, je ne peux plus reculer, qu'on me laisse aller de l'avant. Si je pouvais étudier ici... Si je n'ai pas pu demander une bourse, c'est parce que je n'avais pas de contact, ou encore de relations pour l'obtenir. Donc s'il arrive que je puisse aller en Europe, je ferai de mon mieux pour étudier, pour que mes connaissances puissent servir à mon pays. »

Et Junior K. conclut sévèrement : « La question, c'est qu'on est quelque part bloqués. C'est-à-dire, on a du mal à rentrer derrière, on a du mal à aller devant, donc même là où on est on n'a pas envie de rester là où on est, mais on doit rester là où on est, c'est une situation inadmissible. C'est vraiment fort, parce que tu n'as pas envie de rester. Mais on est là. Francement là, c'est odieux. Et moi je pense que c'est une politique réfléchie vraiment par l'Union européenne. »

Arthur B. :
« On commençait à réaliser
la gravité de la situation. »



Arthur B. : « On commençait à réaliser la gravité de la situation. »

Arthur B. a 36 ans, Ivoirien, il a quitté son pays en 2003 suite à la guerre qui ravage le pays et les menaces à l'encontre de toute personne dont les origines ne seraient pas « complètement » ivoiriennes. Reconnu réfugié par le HCR au Maroc, il vit aujourd'hui au Portugal, où il a été réinstallé.

Le pays a commencé à être géré sur fond d'« ivoirité »

« Ma famille et moi vivions plutôt bien en Côte d'Ivoire, nous n'avions pas de soucis financiers. J'ai commencé à travailler en 1990, j'ai rejoint l'entreprise de ma sœur et son époux à Abidjan. En 1994, ma sœur a revendu l'entreprise et j'ai continué à travailler avec mon beau-frère dans le génie civil jusqu'en 2001. A cette époque, la Côte d'Ivoire était sous le régime du Général Gueï, il commençait à y avoir des troubles, des problèmes d'insécurité surtout selon ton appartenance politique, des problèmes liés au favoritisme. Et puis petit à petit le pays a commencé à être géré sous fond d'ivoirité, celui qui avait un nom à consonance ivoirienne sudiste, il n'avait pas vraiment de problème, mais pour les autres...

« Moi, je ne militais dans aucun parti politique mais en 2001, je fréquentais des gens qui bénéficiaient de certaines faveurs. Ensuite, j'ai commencé à avoir des problèmes à cause de mon nom qui n'a pas de consonance ni Akan (sudiste) ni africaine. On est venu chez moi pour m'interroger, mon beau-frère a été menacé. La famille ne se sentait pas en sécurité. Mon beau-frère a décidé de quitter le pays puis finalement il est revenu. J'ai quitté la Côte d'Ivoire pour Casablanca une première fois en 2002, j'avais des amis là-bas et je me disais que j'y serais plus en sécurité le temps que les choses se calment au pays. Je suis resté quelques temps et puis je suis revenu. Les choses n'avaient guère évolué, les gens étaient traités d'apatrides, il y avait des problèmes pour avoir des papiers. J'ai déménagé chez ma sœur qui habitait tout près du ministère de la Justice. J'ai vite commencé à être interrogé sur moi, sur mes fréquentations, mais à chaque fois j'ai pu être relâché. Après les élections, le problème était toujours le même. J'ai finalement décidé de quitter en février 2003 pour le Maroc et suis arrivé par avion à l'aéroport Mohamed V de Casablanca. »

Peu après son arrivée au Maroc, Arthur B. dépose une demande d'asile au HCR à Casablanca. Il reçoit alors un récépissé de demande d'asile après étude de son dossier et se voit reconnaître un peu plus d'un an après le statut de réfugié.

Arthur B. témoigne d'une vie plutôt tranquille au Maroc, un pays où visiblement il se sent bien et qu'il porte, malgré ce qu'il a vécu, dans son cœur. Il avait recréé un environnement, avait des amis et n'avait eu aucun problème avant ce dimanche d'octobre 2005.

Arrestation à Casablanca

« Début octobre, un dimanche (le 2 octobre) en fin d'après midi à Casablanca, alors que je sortais d'une téléboutique, des policiers marocains m'ont demandé mes papiers. J'ai donné mon certificat du HCR, j'avais sur moi l'original ainsi qu'une photocopie certifiée conforme. Ils ont dit : "c'est des faux", vous n'avez pas de papiers. Ils les ont déchirés et m'ont dit qu'il fallait faire les vérifications au commissariat ». Arthur B. se voit passer les menottes et il est embarqué dans une fourgonnette de la Sûreté nationale.

« Au local de la Sûreté, nous étions une dizaine de personnes dans le bureau, tous menottés. Quelques heures plus tard, ils nous ont fait monter dans un car, on était menottés deux par deux. On s'est alors aperçus qu'il y avait d'autres groupes dans les bureaux. Au total, on devait être une quarantaine, dont des femmes et des enfants. Ensuite, les bus ont fait le tour des arrondissements de la ville. A la sortie de Casablanca, vers 22h, nous étions six bus. On pensait qu'ils nous emmenaient à Oujda pour nous refouler vers l'Algérie. Tout le monde posait des questions, même des passants demandaient où nous allions, les policiers répondaient : s'ils n'ont pas de papiers, ce sont des clandestins ».

Sur la route, Arthur B. tente de contacter un couple d'amis dont la femme est marocaine, il leur avait remis antérieurement une photocopie de ses papiers et souhaite leur demander de les apporter directement au bureau du HCR afin de les alerter sur sa situation. Comme c'est dimanche, Arthur B. n'a aucun moyen de joindre le HCR directement. Les deux amis ne pouvant se déplacer, ils décident d'envoyer dès le lendemain matin les documents par fax « avec écrit dessus : URGENT ».

Refoulement vers le désert

A l'arrivée du bus le lendemain matin à Oujda, Arthur B. appelle le HCR pour lui expliquer la situation et don-

ner son identité. Il est rassuré par les paroles du bureau qui lui indique avoir reçu le fax de ses amis et être alerté de sa situation.

Arthur B. et les autres migrants interpellés patientent toute la journée dans le bus « en attendant que d'autres bus arrivent ». Les forces de l'ordre leur donnent du pain et des sardines.

Lorsque le soir venu ils reprennent la route, ils sont quinze bus. « Dans le bus, il y a un policier qui m'a fait un plan sur un bout de papier pour qu'on puisse s'orienter quand on nous lâcherait. Il m'a même donné son numéro de téléphone. Quelque temps plus tard, alors qu'on avait quitté Oujda depuis un bon moment, le policier me demande si mon téléphone fonctionne en Afrique. Là, je me suis vraiment inquiété. On a compris ce qui se passait et on a commencé à se dire qu'ils ne nous envoyaient pas en Algérie mais vers la Mauritanie. On commençait à réaliser la gravité de la situation.

« On est allés jusqu'à un village derrière Bouanane, là on nous a ôté les menottes et on nous a fait monter dans des camions à moutons, des camions à bétail.

Il est environ deux heures du matin lorsque les groupes sont abandonnés « au désert ». Arthur B. évalue leur nombre à environ 400 personnes. « Il faisait noir, on n'y voyait rien, les gens commençaient à se chercher entre eux. Moi je cherchais les copains de Casablanca. Des petits groupes ont commencé à se former par affinités ou par nationalité. Les groupes ont commencé à chercher leur chemin et à se séparer. On a réalisé qu'il fallait faire demi-tour. Et puis on est tombés sur des militaires algériens et c'est là qu'on a compris qu'on était en Algérie. Ils nous ont arrêtés. On leur a dit qu'on était très nombreux, qu'il y avait aussi des femmes parmi nous. Les militaires nous ont mis dans des 4x4 et ils ont commencé à surveiller la frontière et ratisser la zone. Au lever du jour, les militaires nous ont relâchés et nous ont montré le chemin à suivre vers le Maroc. On a commencé à marcher, les gens progressaient petit à petit. Certains ont commencé à essayer d'appeler les ONG de défense des droits de l'Homme. Moi j'essayais toujours de joindre le HCR, mais il n'y avait pas de coordination, j'avais toujours une personne différente au bout du fil, fallait toujours répéter les mêmes informations.

« On est arrivés à un premier village, que nous avons repéré sur notre petite carte. Certains se sont arrêtés là, notre groupe a continué la route. A l'approche de Bouanane, il faisait nuit, on a décidé de s'arrêter, on a dormi dehors et le lendemain on a continué à marcher en suivant le goudron. En s'approchant de la ville on a vu qu'il y avait des militaires, alors on l'a contournée en suivant les pylônes électriques pour nous diriger. On préférait marcher la nuit pour ne pas être repérés et pour pouvoir suivre les lumières de la ville. »

Après encore deux autres nuits passées dans le désert, le groupe se rapproche de Bouarfa qui n'est plus qu'à trente ou quarante kilomètres. C'est alors qu'ils voient des hélicoptères qui survolent la zone, « ils cherchaient à repérer les gens et servaient sûrement à orienter les forces de l'ordre ». Effectivement, les policiers arrivent vers leur groupe peu de temps après, ils sont alors à nouveau arrêtés et conduit à Bouarfa « dans une sorte de hangar avec une cour où l'on était enfermés. Ça ressemblait à une prison désaffectée. »

Nouveaux départs... vers le désert du Sud cette fois

« On a passé deux nuits là-bas. Le deuxième soir, on a vu arriver la représentation diplomatique du Sénégal. Le haut fonctionnaire a demandé à ce que ses ressortissants soient transférés en avion au Sénégal, c'était la même chose pour les Maliens. Ce soir-là, on a vu tous les autres, ceux qui étaient restés au désert, arriver dans des cars. Cette même nuit, c'était la nuit de samedi à dimanche, vers deux heures du matin, la police nous a réveillés, ils nous ont menottés et ils nous ont obligés à monter dans des cars. Certains disaient qu'ils nous envoyaient encore dans le désert. Des gens du car ont commencé à appeler des personnes des associations qu'ils avaient vues au désert. Cela nous rassurait un peu de savoir qu'ils étaient au courant de notre sort.

« Les bus se sont arrêtés un peu à Guelmim. Ils ont fait descendre les femmes et les couples, nous on n'est pas descendus, ils nous ont donné à manger et nous sommes repartis. A 100 km de Laayoune, tout le monde a commencé à se rendre compte qu'on partait vers la Mauritanie et à paniquer un peu. A un moment, le car s'est brusquement arrêté. Il y avait de vives discussions entre les forces de l'ordre et certains chauffeurs de cars. On aurait dit qu'il y avait un problème pour se débarrasser de nous. Certains policiers arrachaient les portables, il fallait les

dissimuler. Au bout d'un moment, le car a fait demi-tour et on est revenus à Guelmim. On a fait une pause de quelques heures dans la ville, puis ils nous ont amenés dans une base militaire. »

Enfermement sur une base militaire

« Les militaires nous ont aidés à monter des tentes où nous avons ensuite logé par petits groupes. Petit à petit, on commençait à retrouver tous ceux qu'on avait laissés plus tôt, les cars arrivaient en masse et le camp se remplissait. Une des personnes qui avait le contact avec les associations qu'il avait vues au désert avait son téléphone déchargé, du coup c'est mon téléphone qui a permis de garder le contact. Ils nous appelaient pour avoir des informations, savoir ce qui se passait pour nous. Je parlais souvent avec eux. »

Rapidement, ils assistent à l'arrivée des ambassadeurs dans le camp, « ils venaient chercher leurs ressortissants, c'étaient les seuls qui avaient accès à la base. Les Maliens et les Sénégalais repartaient en car vers l'aéroport d'Oujda. Ensuite ce sont les Guinéens et les Camerounais qui sont partis. Il y a certains Ivoiriens qui ne voulaient plus rester là et qui se sont mis dans les groupes des nationalités qui repartaient au pays pour partir dans des pays voisins de la Côte d'Ivoire. »

« Au bout de quelques jours, il y a un groupe de journalistes qui est arrivé dans le camp. Ils sont restés une vingtaine de minutes, accompagnés de militaires. Il y avait la BBC et *El Pais*. Puis on a vu arriver le représentant de la Côte d'Ivoire. On avait tous peur. Moi je me suis tu, je me suis fait passer pour un Libérien, vu que la représentation du Libéria a refusé de venir. Il y avait de nouvelles personnes qui arrivaient, d'autres qui partaient, on a vu des gens d'Asie, du Bangladesh. »

Arthur B. décrit des conditions de vie difficiles sur la base. Les migrants vivaient sous des tentes par petits groupes et les conditions climatiques (très chaud la journée et froid la nuit) étaient très rudes. Il déplore également l'inadaptation du lieu et l'absence de réels sanitaires : « Le plus gros problème c'était l'hygiène et les sanitaires. Il n'y avait pas de sanitaires. Il y avait un espace derrière les tentes qu'on utilisait et les militaires retournaient la terre tous les quatre ou cinq jours mais il y avait plein de mouches, des centaines de mouches. »

« Pendant ces premières deux semaines, il y a un officiel qui est venu trois ou quatre fois pour recenser ceux qui étaient enregistrés au HCR. J'avais donné mon nom et à chaque fois qu'il venait, il demandait à me voir. »

Une libération ou une expulsion ?

L'arrestation d'Arthur B., réfugié reconnu, commence à faire du bruit. Au terme de près de deux semaines sur la base, l'officiel qu'il avait l'habitude de voir vient lui annoncer qu'il va être libéré prochainement. « Un jour où ils devaient emmener les Gambiens et les Maliens pour le refoulement, le fonctionnaire m'a dit de partir avec eux, que j'étais libéré et qu'ils allaient me déposer au HCR à Rabat. »

Le bus part dans la matinée, mais en arrivant vers Casablanca, Arthur B. se rend compte qu'ils se dirigent vers l'aéroport. « A l'arrivée, ils nous ont distribué des fiches d'embarquement. Je ne comprenais pas ce qui se passait. Ils ont fait descendre les Maliens et je suis resté avec les Gambiens. Lorsque les autorités sont revenues dans le bus et ont demandé les fiches d'embarquement, je leur ai dit qu'il devait y avoir une erreur, je leur ai expliqué que moi je ne voyageais pas, que j'étais libéré et que j'allais être accompagné au HCR à Rabat. Ils m'ont dit de ne pas m'inquiéter et de remplir la fiche. Mais j'ai continué de refuser de la remplir, je savais que c'était une fiche d'embarquement et je le leur ai dit. »

Arthur B., très inquiet par la tournure que prennent les événements, appelle ses amis et des représentants d'ONG. Après les Maliens, les policiers viennent chercher les personnes restant dans le bus et lui enjoignent de descendre également. Arthur B. tente d'expliquer à nouveau qu'il y a une erreur, qu'il est réfugié mais ne trouve pas de responsable à qui s'adresser. Il est descendu de force et conduit dans l'aéroport. Arthur B. continue de dire qu'il n'est pas Malien, qu'il doit être conduit au HCR. Devant son agitation, un Marocain en civil intervient et Arthur B. est reconduit dans le bus. Il reçoit alors des appels notamment du HCR qui lui explique que deux représentants du ministère de l'Intérieur vont venir le chercher pour le conduire à leur bureau.

« Quelques minutes après, une personne est montée dans le car et s'est présentée comme un représentant du ministère de l'Intérieur, il m'a rassuré. »

Le fonctionnaire lui demande de descendre de l'autobus et lui indique qu'il doit attendre le départ du dernier

avion avant de le conduire à Rabat, il lui propose de patienter dans le salon VIP. Arthur B. est méfiant : « Je n'avais pas vraiment confiance et ne voulais pas entrer dans l'aéroport, surtout pas dans la zone d'embarquement. J'ai demandé à attendre dans un des cafés du hall d'entrée et lui ai indiqué qu'il pouvait me faire garder par tous les policiers qu'il voulait, que je n'allais pas partir, mais que je n'entrerais pas du côté embarquement de l'aéroport. » Le fonctionnaire accepte et Arthur B. patiente environ quarante minutes durant lesquelles le représentant du ministère de l'Intérieur vient le voir à deux reprises. Il lui indique ensuite qu'ils partent ensemble à Rabat. Devant la méfiance de Arthur B., le fonctionnaire le rassure et lui présente des excuses pour les événements qui viennent de se dérouler.

Enfin de retour

« On est arrivés devant le HCR vers 2h du matin. Deux représentantes sont arrivées une vingtaine de minutes plus tard. On est restés au bureau jusqu'à 5h du matin, ensuite ils ont appelé quelqu'un pour me trouver un endroit où dormir le reste de la nuit et on a prévu un rendez-vous pour le lendemain à 13h. Le lendemain [28 octobre 2005], j'ai été reçu par le responsable du HCR, ils m'ont acheté des chaussures et une carte de transport pour que je rentre enfin chez moi à Casablanca.

« Après toutes ces histoires, je n'avais plus grande confiance dans le HCR et la protection qu'ils sont censés nous apporter. Ils m'ont renouvelé le récépissé déchiré par les autorités et un matin j'ai reçu un appel de leur part me demandant de passer. Ils m'ont dit qu'il y avait une liste pour la réinstallation et mon nom y figurait. Un rendez-vous était prévu avec l'ambassade du Portugal. Le voyage devait avoir lieu environ un mois et demi après. »

Le Portugal, un nouveau départ ?

« On est partis pour Tanger en bus avec un représentant du HCR et des policiers marocains. Ensuite on a pris le bateau pour Algeciras avec des policiers portugais. Puis on est allés jusqu'à Lisbonne en bus, on est arrivés le 9 janvier 2006. »

A Lisbonne, le groupe de réfugiés est accueilli dans un centre d'hébergement. « Au début on ne comprenait pas ce qui se passait. On avait beaucoup d'entretiens où l'on nous posait plein de questions mais on ne nous donnait aucune explication. On aurait dit qu'ils reprenaient la procédure de demande d'asile

depuis le début et puis finalement on a eu nos papiers. »

Mais de nouvelles difficultés surgissent. Un soir, alors que le petit groupe de réfugiés réinstallés discute près du centre, ils se rendent compte qu'un jeune mineur russe demandeur d'asile, est agressé par un groupe de jeunes Portugais. « Ils l'attaquaient à l'arme blanche ! Alors on est vite allés pour le défendre. » Alors que le groupe s'interpose pour protéger le jeune garçon, la garde nationale est arrivée. Contre toute attente, les forces de l'ordre s'attaquent non pas aux agresseurs mais au groupe de réfugiés d'une manière très violente « Ils ont commencé à nous taper avec des matraques et leurs pieds, on ne comprenait pas pourquoi ils faisaient ça. » Pendant ce temps, les agresseurs qui avaient attaqué le mineur se sauvent et les forces de l'ordre embarquent, sous le regard ahuri de leurs compatriotes, deux des réfugiés. Le jeune mineur qui avait été blessé au bras avec le couteau est conduit à l'hôpital ainsi que plus tard dans la nuit plusieurs des réfugiés qui avaient été blessés suite à l'intervention violente. Arthur B. est révolté par cette injustice : « Nous venions à la défense d'un jeune qui se faisait agresser, on est tabassés par la police et deux d'entre nous sont embarqués. C'est pas normal des choses pareilles. » Avec des associations, des avocats et les responsables du centre qui avaient vu ce qui s'est passé et qui ont soutenu le groupe, il a été envisagé de porter plainte. « Nous voulions réagir contre cette injustice. Je crois que tout ça c'est dû au fait que les gens autour, ils ne veulent pas de réfugiés près de chez eux. »

Aujourd'hui, Arthur B. dit qu'il a du mal à s'adapter au Portugal, même s'ils sont reçus dans de bonnes conditions. Il avoue qu'il a du mal à s'adapter à la vie européenne, plus individualiste, et il regrette sa vie au Maroc. Lorsqu'on lui demande s'il prend des cours de portugais, il répond : « Oui on prend des cours de portugais, c'est bien, mais ici les gens ne nous parlent pas. Au Maroc, au moins, il y avait de la vie, les gens se parlaient, on n'allait pas à l'école pour apprendre l'arabe, mais quand même, on l'avait assimilé, on l'avait un peu intégré. »

Malgré tout ce qu'il a vécu au Maroc, son arrestation, ses détentions et les risques de refoulement, il avait hésité à accepter la réinstallation au Portugal. Mais on ne lui a pas tellement demandé son avis et puis, ayant entre les mains le rêve de beaucoup d'autres... il est difficile de le refuser !

Roseline D.:

« Quel genre de femmes
seront mes filles ? »



Roseline D. : « Quel genre de femmes seront mes filles ? »

Rabat, le 2 juin 2006

Roseline D. est née en 1958 à Kinshasa, elle vit au Maroc depuis septembre 2004 avec ses deux grandes filles. Professeur dans une école privée de la capitale, elle a quitté la République Démocratique du Congo (RDC) avec ses deux enfants suite à l'assassinat de son époux qui était avocat. Les agresseurs sont venus au domicile familial et Roseline D., brutalisée, a été contrainte d'assister, impuissante à la mise à mort de son mari. Des menaces lui sont ensuite parvenues pour qu'elle garde le silence et ses proches lui conseillent de se mettre à l'abri avec ses filles âgées alors de 15 et 16 ans. C'est comme ça qu'elle part pour Brazzaville et que commence un long, très long voyage « en bus, en camion, en pirogue, à pied... »

La recherche d'un endroit où vivre en paix... un long parcours jusqu'au Maroc

« Quand nous avons fui, je ne savais pas où nous irions, moi je fuyais comme ça en désordre. J'avais complètement perdu le moral, avec ce choc. On partait comme cela, on cherchait où on pouvait fuir.

« Au début j'avais l'intention de rester à Brazzaville, les gens m'ont dit qu'on ne serait pas en sécurité si on restait ici et qu'il fallait fuir au moins jusqu'au Cameroun. Ils disaient aussi que ce serait plus sûr avec les enfants et que là-bas elles pourraient étudier. Nous prenons alors le bus jusqu'au Cameroun. Nous arrivons au Cameroun, la vie était difficile. Je voulais que les filles aillent à l'école mais ce n'était pas possible, il n'y avait pas de travail. On me parle alors du Nigeria. Je me suis dit bon, je tente, je continue pour trouver un endroit stable avec mes filles pour qu'elles puissent étudier. J'arrive au Nigeria. Là c'était encore pire, il y avait des agressions, on nous agressait, je me suis dit ça, ce n'est pas un pays où je peux vivre avec les filles.

« Alors on m'a dit que c'était mieux d'arriver jusqu'au Maroc, les gens disaient : "Au Maroc là c'est calme, c'est un pays stable, il y a la paix, tu pourras travailler et tes enfants pourront étudier. Et puis c'est loin de votre pays, c'est mieux, c'est plus sûr. Il faut aller jusque là." Mais je me demandait "comment je vais faire pour partir au Maroc ?" Les gens m'ont dit de prendre le bus jusqu'au Niger et de rejoindre ensuite l'Algérie. Alors on a pris le bus toutes les trois, jusqu'au Niger. On arrive là et il faut encore arriver en Algérie.

« Quand nous sommes arrivées en Algérie, je suis descendue là du bus, je pensais rester quelques temps là-bas, peut-être même y rester, on m'avait dit que ce serait bien calme là-bas avec les enfants. J'arrive là-bas et pas de possibilité de trouver une maison, y'avait pas de maisons. On a vécu dehors, avec les enfants. Et on ne pouvait même pas travailler. Donc c'était encore pire. Je me suis dit bon, je dois aller maintenant au Maroc, parce que là je pourrai travailler et les enfants pourront étudier parce que partout où on est passées les enfants n'ont pas pu étudier, depuis qu'on a quitté elles n'ont pas pu aller à l'école. »

Alors Roseline D. et ses filles reprennent la route pour rejoindre le Maroc par Oujda. Elle garde un souvenir angoissé de ces longs mois de voyage à la recherche d'un espace où elle pourrait apporter la sécurité à ses filles. La fatigue, les agressions, la peur sont le lot quotidien de ces trois femmes seules sur la route.

« Nous avons été agressées. La plus grosse agression était sur la route entre l'Algérie et le Maroc, quand on allait pour entrer à pied au Maroc. Pour les hommes ça va encore, mais pour les femmes, quand on attrape une femme... vite on est sur toi. En cours de route là, nous nous sommes fait agresser, on nous a violées, on nous a tout pris ce qu'on avait. Une maman comme ça, on a même pas pitié. On a même pas peur de mon corps, une maman comme ça. On me viole comme ça devant mes enfants et moi aussi je vois mes filles. Mes filles ont même vu ma nudité. »

Le Maroc : le combat continue

A son arrivée au Maroc, les espoirs d'un havre de paix s'évanouissent. La vie est dure, les possibilités de travail inexistantes, tout comme celles d'accéder aux études pour ses filles.

« En arrivant au Maroc, moi je pensais avoir un peu la paix, la sécurité mais bon... A Oujda, il a fallu attendre un peu, tourner, trouver des gens, si après vous trouvez des gens qui vont faire la route vous les suivez. On n'avait pas la possibilité de prendre le bus sans papier, alors on a marché. »

A leur arrivée à Rabat, la petite famille ne sait pas où aller, les premières nuits, elles les passent dans la rue, près du marché. Des policiers viennent les interpeller un soir, Roseline D. explique qu'elles dorment ici parce qu'elles n'ont pas de maison, les policiers leur disent d'aller plus loin dans un quartier où « il y a des noirs ». Là-bas, elles trouveront des personnes qui partageront leur demeure.

Quelques temps après, à la fin de l'année 2004, Roseline D. se rend au bureau du HCR. Sa demande d'asile est enregistrée et on lui remet une attestation de dépôt de demande d'asile. Elle passe ensuite un entretien et attend depuis une réponse. « Je voudrais que mes filles aient leur papier. Cela fait quelque chose pour la sécurité mais surtout pour leur vie future, on attend toujours le statut. »

Et la lutte pour la survie au quotidien se poursuit. Car Roseline D. est avant tout une maman, une maman dont chaque parole du récit révèle les craintes, les angoisses, la culpabilité d'être dans l'incapacité de protéger et d'assurer non seulement l'avenir mais ne serait-ce que le quotidien de ces deux filles adolescentes.

« C'est vraiment difficile, chaque jour je dois me lever très tôt le matin pour aller faire la manche, moi maman, comme ça, je dois me lever pour trouver comment nourrir ces jeunes filles là. Elles ont besoin de tout, elles n'ont rien, si moi je n'arrive pas à les faire vivre, qu'est ce qu'elles vont devenir ?

« On est obligées de partager la chambre avec des hommes. Moi, la maman, pour m'habiller je dois me cacher un peu. Tout ça c'est parce qu'on n'arrive pas à faire autrement, la chambre nous revient à 1 000 dirhams, donc moi seule je ne pourrais pas, on est obligés de prendre certains hommes, comme ça on partage à la fin du mois. Mais je n'aime pas ça. Si je pouvais travailler et gagner mon salaire, je pourrais moi-même payer le loyer de la maison et laisser mes filles en sécurité.

« Mais j'ai encore le courage, alors je vais marcher, marcher, aller mendier en ville là partout, partout, partout. Il y a des gens qui vous insultent même, mais quelqu'un qui est gentil peut vous donner un dirham, deux dirhams, cinq dirhams.

« Mes filles ont quitté l'école alors qu'elles étaient au secondaire. Maintenant je crois qu'il faut qu'elles apprennent quelque chose de manuel, la couture, la coiffure, un métier qui leur permettra quand même de vivre. Moi j'ai quand même eu la chance avant ce qui s'est passé au pays d'étudier, d'avoir une vie ... maintenant je suis avancée dans mon âge, mon avenir c'est mes filles mais ... Souvent elles me disent : "Toi maman, tu as eu la chance d'étudier mais nous, qu'est ce que nous devenons ? Qu'est ce que nous ferons dans l'avenir ? Quel genre de femmes serons-nous ?" C'est ça qui fait mal, j'ai très mal. »

Une maman... un peu pour tous

Roseline D. n'est pas seulement la maman de deux grandes filles, son âge, sa détermination et son courage font qu'elle est aussi la maman d'adoption de nombreuses jeunes femmes et de nombreux jeunes hommes qui partagent la difficulté de l'exil et pour qui elle se bat. Lors de nos discussions, elle précisera à chaque fois que les difficultés et le désarroi qu'elle rencontre sont également ceux de toutes les femmes et enfants migrants.

« Mais la difficulté c'est pas vraiment pour moi seule, c'est pour toutes les femmes qui ont les mêmes difficultés et je me dis que moi comme je suis une maman âgée je peux essayer de faire quelque chose pour ces femmes et ces enfants, rassembler les femmes, voir chaque femme, lui parler. »

Roseline D. se démène pour apporter un peu de réconfort, quelques conseils, redonner du courage à ceux et celles qui en manquent. Elle s'investit aussi auprès d'associations caritatives pour animer des groupes de paroles de femmes :

« J'encadre les femmes, chaque semaine on se réunit, on fait la cuisine, au lieu de laisser ces femmes enfermées dans leur maison, on essaie de les voir en dehors pour qu'elles se changent un peu les idées, on fait la cuisine, on bavarde de rien, de tout, on parle des enfants, comment les arranger, comment éduquer nos enfants qui n'ont même pas accès à l'école, on cherche des solutions, qu'est ce qu'on peut faire pour essayer que nos enfants n'aient pas trop de retard par rapport aux autres »

Aujourd'hui, Roseline D. espère qu'avec l'obtention du statut de réfugié, ses filles pourront accéder à un centre de formation et qu'elle-même pourra travailler dans une école où elle a une promesse d'embauche. Elle espère aussi que le certificat de réfugiée lui apportera un peu plus de sécurité même si jusqu'à aujourd'hui elle a réussi à ne pas être arrêtée ni refoulée lors des interpellations : « On ne m'a déchiré l'attestation qu'une seule fois, Mais je ne prends jamais l'original avec moi, je prends juste la photocopie. Heureusement quand ils l'ont déchirée, c'était la photocopie ».

Elle sait cependant qu'elles ne sont pas à l'abri de rafles : « Quand il y a des rafles, il viennent rafler même si tu as ça [l'attestation de demande d'asile]. La dernière fois qu'il y a eu des rafles ils ont même emmené des gens qui avaient ça. S'ils veulent le faire, ils le font. Ils font ce qu'ils veulent lors des rafles, le pire c'est pour les femmes. C'est pourquoi mes filles ont même peur de sortir. Elles ont toujours peur, elles disent toi maman on va t'épargner mais nous des jeunes filles ... elles ne veulent pas sortir et moi aussi je préfère qu'elles ne sortent pas. »

Basile N. :

« Ici, à chaque visite d'une autorité venue d'Europe,
c'est les blacks qui pâtissent »



Basile N. :
**« Ici, à chaque visite d'une autorité
venue d'Europe, c'est les blacks
qui pâtissent »**

L'entretien a lieu à Rabat, le 1^{er} avril 2006, en compagnie de ses deux autres « frères », Guillaume et Junior, tous deux également originaires de la République démocratique du Congo. Longtemps après la fin de l'entretien, Basile interrompra l'un des ses deux compagnons pour nous donner solennellement cette précision : « Quand j'ai quitté le pays, ce n'était nullement dans l'intention ou dans l'idée d'aller migrer en Europe. Je voulais juste apporter cette précision. »

Basile N. est né en octobre 1970 au Congo (Kinshasa), plus tard Zaïre et République Démocratique du Congo (RDC). Marié, père d'un enfant, il se présente comme « ingénieur électromécanicien » et « agent de police judiciaire de formation ». Quand il a quitté le Congo (RDC) il assumait les fonctions de contremaître principal à l'Office national des transports, société paraétatique.

Tout est parti de difficultés avec sa hiérarchie. De 1997 à la fin 2000, il a travaillé dans cet office comme agent de sécurité, après avoir suivi une formation policière de six mois pour obtenir le brevet d'agent de police judiciaire. Mais avec le chef hiérarchique de la police « les relations n'étaient pas au beau fixe, raison pour laquelle je voulais changer de domaine ». Il a demandé à rejoindre le domaine technique qui est le sien et a obtenu un transfert, ce qui semble avoir provoqué mécontentement et menaces de la part des autorités de la sécurité. Ainsi, fin janvier 2001, juste après la mort du président Kabila, il s'est donc retrouvé technicien à l'atelier ; puis en 2002, en ville au garage central ; puis à la direction SET (signalisation, énergie et télécoms) comme technicien de maintenance à bord des trains de voyageurs au départ de Kinshasa vers Matadi, où il est resté environ un an et deux mois. Pendant toute cette période, il se plaint d'avoir été en butte à l'hostilité et aux menaces des autorités de la police, qui restaient sa tutelle.

En novembre 2002, un décret du ministère de l'Intérieur demande à toutes les entreprises paraétatiques ayant des policiers formés de les incorporer au sein de la police nationale pour suivre une formation paramilitaire dans le but de renforcer les effectifs à l'Est. « On était tous appelés à passer à l'état major de la police. En mai

2003, on est allés suivre la formation, en vue d'être expédiés à l'Est. Cela ne me plaisait pas. Après la formation, mes parents n'étaient pas d'accord, et le jour de l'expédition, en juillet 2003, j'ai déserté et suis parti dans mon village dans le Bas Congo. Je suis resté presque un mois caché. Mais mon grand frère a été interpellé, puisqu'après ma fuite les agents de renseignement sont venus me chercher à la maison à Kinshasa. De retour à Kinshasa, un oncle m'a caché, alors que ma famille m'incitait à me rendre. Il travaillait à l'ambassade de Tunisie. En novembre 2003, il m'incite à partir et la famille se cotise pour que je passe à Brazzaville. »

Arrivé à Brazzaville le 4 novembre, il y reste un mois, pendant lequel il rencontre d'anciens membres de l'armée pré-torienne du défunt Mobutu, tandis que son oncle fait des démarches pour lui procurer un passeport avec un visa pour la Tunisie, où il a un ami à Djerba. « Mon idée, c'était juste d'y aller un temps, et si la situation se calmait, retourner. » Le 23 décembre 2003, il part ainsi avec un visa antidaté (de sa date de sortie de RDC), par vol Air-France Brazza-Tunis, via Paris. A Paris, simple transit, en restant à bord de l'appareil.

Hospitalité refusée en Tunisie

De Tunis, son hôte l'emmène à Djerba mais lui fait vite comprendre que sa présence n'est pas opportune. « J'ai fait deux semaines à Djerba, avec juste un visa d'un mois. La Tunisie est vraiment un Etat policier, et l'ami de mon oncle ne voulait pas que je reste, la police venait se renseigner sur les raisons de ma présence. Je suis allé voir le HCR, mais ça n'a pas marché, ils ne reçoivent pas les gens là-bas, l'asile en Tunisie ne fonctionne pas. Je suis allé voir Caritas car j'avais sollicité une audience pour rencontrer l'évêque, qui m'avait orienté là. Le responsable de Caritas m'a dit : il y a seulement une assistance sociale mais pas de logement pour accueillir les gens. »

Au retour de cette visite, il est interpellé dans la rue par la police, alors que son visa avait encore deux semaines de validité, et acheminé à la prison de Ouardia pour défaut de moyens de subsistance. Il y restera 5 jours. Dans la cellule, son codétenu, un Algérien très malade, rend l'âme deux jours après par manque de soins. « C'était le 8 janvier 2004. Et moi j'ai commencé la grève de la faim. Et comme, trois jours après, j'ai accusé une faiblesse, ils m'ont acheminé à l'hôpital, où j'étais menotté et gardé, mais d'où j'ai pu contacter Caritas. Le commissaire m'a rendu mon passeport et enjoint de quitter la Tunisie dans un délai d'une semaine. Je suis

retourné voir l'évêque pour avoir un visa pour l'Algérie, mais il m'a dit que là-bas c'était pire. Il m'a recommandé le consulat du Maroc, pays où il y a une représentation du HCR. »

Il obtient un visa de 15 jours pour le Maroc le 18 janvier, et le 27 quitte la Tunisie. A Casablanca, il va se faire enregistrer au HCR, après être parti contacter des amis à Rabat. Mais dans un premier temps il ne sera pas admis. « A cette époque-là, c'était Aïcha Majnoun qui était la responsable du HCR. L'officier de protection, c'était M. Fodel. Il y avait une présélection des demandeurs d'asile, et je n'ai pas été accepté. »

Retourné à Rabat au début de février 2004, il rencontre des amis qui habitaient Gourougou (campements informels de migrants proches de Melilla) et qui étaient venus se faire soigner. « La police est présente, mais quand on sait qu'elle arrive, on peut se cacher, m'ont dit ces amis ; par contre ici à Rabat on est vraiment enfermé dans la maison, si la police arrive elle peut vous attraper facilement. Je suis parti à Gourougou, où j'ai passé trois-quatre mois, début février-fin mai 2004. Ensuite là, j'ai tenté la traversée vers Melilla, ça n'a pas abouti, à chaque fois j'étais intercepté et remis entre les mains de la gendarmerie royale et puis refoulé à Oujda. » Il décide de revenir à Rabat, où il arrive le 29 mai. Toujours pas de possibilité du côté du HCR.

Incursions et visites dans la forêt

« Alors, des amis sont venus de la forêt pour se ravitailler et je me suis décidé à partir là-bas. J'ai passé une année et trois mois à la forêt de Bel Younech [près de Ceuta], du 5 juin 2004 jusqu'au 16 septembre 2005. C'est une vie que je n'aime pas vraiment évoquer puisque ça me donne un peu de la peine de ce que nous avons vécu comme répression policière, comme angoisses. Ce n'était pas facile pour moi de rester dans des conditions très précaires pendant plus d'une année. Nous avons vécu des opérations policières de grande envergure, des hélicoptères qui tournaient, des chevaux, des chiens bergers. Les incursions dans la forêt, au début c'était la police, après la gendarmerie royale. Au début de février [2005, donc], les rafles ont commencé. Et je voudrais signaler une chose : à chaque fois qu'il y avait une autorité, que ce soit française ou espagnole, au Maroc, c'était l'occasion pour les autorités marocaines de témoigner qu'elles faisaient très bien leur boulot, donc elles étaient là pour faire des incursions dans la forêt, pour arrêter les gens. »

Des médecins, des militants d'associations leur rendent visite et leur apportent leur aide. Mais le cas de certains d'entre eux n'est pas toujours très clair aux yeux de Basile qui, citant un exemple, affirme : « Au début, ils venaient nous donner de la nourriture. Mais malheureusement, à chaque fois qu'ils venaient..., si ils viennent aujourd'hui, et demain la police intervient, récupérer tout ce qu'on nous a donné. Quant aux gendarmes qui viennent comme ça, ils savent que non, même arrivés, ça va créer une panique et les gens vont fuir, ils vont laisser la nourriture, tout ce qu'on avait comme provisions, et ils vont en profiter pour récupérer ça, et puis ils s'en vont. Ils ne sont pas autorisés à venir comme ça, par exemple vers 16 heures : quelle est l'opération qui peut débuter à 16 heures, moi je ne sais pas mais, bon on dirait que c'est 30-45 minutes juste pour venir récupérer le... le butin. »

L'aggravation des conditions dans la forêt de Bel Younech

Le récit de Basile atteste d'une vie dans la forêt de Bel Younech qui devient de plus en plus impossible. Selon lui, au début, les policiers venaient juste détruire les « ghettos » (les unités d'habitation de fortune) que les occupants de la forêt construisaient, puis la gendarmerie s'en est également mêlée. Dans le passage qui suit, il convient sans doute de reconnaître, derrière ces « forces auxiliaires », l'action de supplétifs civils (généralement des contrebandiers) qui accompagnaient les militaires et se livraient aux exactions mentionnées. Voici comment Basile se rappelle.

« Mais au mois de septembre, on a vu maintenant les forces auxiliaires qui venaient de temps en temps pour... C'est là aussi qu'a commencé le viol des femmes dans la forêt. Puisque la première opération de ratissage où on avait arrêté plus ou moins 168 personnes, c'était le 3 septembre 2004. On avait même violé les femmes, des femmes. On avait tout détruit, complètement, tout abîmé. Donc, de juin à septembre, c'était la police et la gendarmerie, mais le 3 septembre, c'était maintenant les forces auxiliaires, c'est-à-dire [avec] les militaires, qui ont débarqué. Il y a eu une deuxième opération de ratissage, c'était le 27 septembre. Des opérations de grande envergure dans la forêt de Bel Younech. On violait les femmes. » (Notons que tant sur le nombre que sur les auteurs de ces viols, les témoignages sont divers.)

Les opérations se déroulaient de 7 heures à 18 heures. En mars 2005, on a complètement brûlé la forêt de Bel Younech, ajoute Basile, qui commente ainsi : « On était pris

en otage par les militaires, dont les tentes étaient placées aux quatre coins de la forêt. Donc on avait du mal à sortir de la forêt, puisqu'on avait l'habitude d'aller s'approvisionner à Fnidq, à 7 km de la forêt. Toutes les sorties étaient bloquées, donc on était privés de ravitaillement. Cela a duré jusqu'au jour où la police est descendue à la forêt pour détruire les ghettos, les habits, détruire tout. C'était au mois de mars. »

Basile raconte qu'en avril, la police venait désormais jusqu'à 20 heures, et se cachait dans la forêt ; elle séjournait la journée dans les *ghettos* qui restaient, et quand elle les détruisait, aussitôt partis les policiers, les habitants étaient là pour les reconstruire. Ainsi, ils ont fini par s'y cacher jusqu'à la nuit, afin d'arrêter les gens. Ceux-ci étaient bien informés, et dès qu'ils savaient que les forces auxiliaires s'apprêtaient à récupérer une zone, ils s'enfuyaient en pleine nuit jusqu'à un endroit surélevé d'où ils pouvaient surveiller leurs mouvements. « Et c'est comme ça que ça s'est passé jusqu'à cette guerre [les événements de septembre-octobre 2005]. »

Parenthèse sur le racisme

Le racisme contre les noirs est une grosse préoccupation pour Basile, comme pour ceux de ses compatriotes de la RDC que nous avons rencontrés, beaucoup plus semblait-il que pour des Africains d'une autre provenance. Pour survivre dans la forêt de Bel Younech, les migrants doivent se rendre dans la ville la plus proche, Fnidq, où les habitants leur donnent de quoi subsister. Mais, d'après le témoignage de Basile, ces « excursions » en ville sont souvent l'occasion d'être en butte au racisme de certains habitants et à des agressions. Il est important de noter que la pression des autorités locales contribue souvent à une certaine hostilité. Bien que la loi 02-03 relative à l'immigration et l'émigration « irrégulières » ne condamne pas directement l'aide aux clandestins, une de ses dispositions condamne le transport aux fins de franchissement illégal d'une frontière, et cette disposition, face à l'ignorance de la population, est souvent utilisée pour dissuader les habitants d'apporter toute aide quelle qu'elle soit aux étrangers, surtout s'ils sont noirs de peau. Une question concernant la façon dont ils survivaient à Bel Younech provoque une longue réaction de Basile, dont voici des extraits.

« Pour la nourriture, on vivait de la mendicité, donc on était obligés chaque fois de sortir en ville, à Fnidq, pour faire [demander] l'aumône. Ça marchait, mais à nos risques et périls, d'être repérés par la police et se retrouver à Oujda. Les habitants étaient racistes, très racistes. Les Marocains du Nord sont beaucoup plus

racistes que ceux du Sud. » D'autres témoignages, plus nuancés, relatent qu'il y avait « deux catégories » de personnes : les « gentils » qui vous donnent du pain, de l'eau etc., et les « clochards » qui vous agressent, vous volent etc. L'hostilité exprimée par certains habitants faisait souvent craindre d'être dénoncé à la police et exposait à des agressions fréquentes.

« A chaque fois, il y avait des agressions. On était vraiment déconsidérés. La police qui était là pour vous insulter, pour arrêter certaines personnes. Pas seulement à Fnidq. Même à Tanger, à Al Hoceima, à Nador. Entre la forêt de Gourougou et Nador, ce sont 12 km, et il y a des agresseurs qui sont là pour vous retirer tout ce qu'on vous avait donné.

« Mais nous sommes dans une fournaise ardente ici au Maroc : devant nous il y a la Méditerranée, derrière nous il y a le désert du Sahara, et ce qui se passe au Maroc, c'est incroyable. Nous venons d'apprendre [le 1^{er} avril 2006] l'arrestation de huit personnes hier, dont on sait que sept sont demandeurs d'asile et un réfugié reconnu par le HCR [il s'avèrera quelques jours plus tard qu'il s'agissait de neuf demandeurs d'asile et deux réfugiés reconnus]. C'est cela la réalité de ce que nous vivons ici : le comportement même des autorités marocaines influence celui de la population. Il y vraiment un racisme anti-noir ici au Maroc, que vous ne pouvez pas comprendre. Même dans le quartier où nous sommes là, nous avons du mal à nous intégrer. D'ailleurs, depuis que je suis ici au Maroc, avec tout ce temps que j'ai passé, je ne cherche pas à connaître l'arabe, pour ne pas être vexé par les instituteurs. Je me sentais beaucoup plus à l'aise dans le camp informel, je me sentais beaucoup plus en sécurité aussi, puisqu'à chaque fois que la police arrivait je savais comment je pouvais faire pour me cacher pour ne pas être arrêté. Mais tel que tu me vois ici je me sens dans l'insécurité. Non pas seulement moi, mais beaucoup de mes frères subsahariens. Les comportements de nos frères de la société marocaine, c'est vraiment un comportement qui ne respecte pas l'image du Maroc et qui est dévoyé : et pas seulement la population, même les autorités, puisque ce sont elles qui influencent la population. »

Pour des motifs plus sordides – ce qui n'exclut pas le racisme – certains loueurs font aussi payer à leurs locataires en situation irrégulière le prix du « risque » qu'ils sont supposés prendre en leur offrant un toit : « En ville, n'en parlons même pas, voici un exemple frappant. La maison ici juste au rez-de-chaussée, il y a des amis

qui louent. Auparavant il y avait un Marocain. Il la louait à 700 dirhams, donc une maison de 2 pièces, cuisine, salle de bains. Des amis subsahariens qui louent maintenant là payent 1 400 dirhams, donc le double. »

La forêt, dans les conflits et dans l'impasse

Nous voici donc au mois de juin 2005. La mer entre la forêt et Ceuta est moins froide : la « traversée » se fait davantage en été, d'autant plus qu'il y a moins de dispositifs militaires ou sécuritaires. « La nuit, on cherche à traverser, à contourner les grillages pour se retrouver de l'autre côté. Il y a une organisation dans la forêt. Chaque communauté a son organisation interne. Moi, j'exerçais la fonction de "président du parlement", dont la tâche consiste à interpeller le "gouvernement". Les "chairman" exercent leur fonction selon l'ordre d'arrivée : ils sont considérés comme les membres du gouvernement, et nous membres du parlement ». Les « casques bleus », force d'interposition entre communautés, sont créés en juin afin de régler les conflits intercommunautaires et les relations avec tout élément extérieur à la forêt. Il y a aussi un « coordonnateur », le plus ancien de la forêt, considéré comme le « sage ». A chaque problème entre communautés, une réunion statuait. « Donc on a évité le pire, et ça a marché. »

Au mois de mars 2005, après son déménagement de Casablanca à Rabat, le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) rouvre ses portes. Basile se présente en juillet pour renouveler son récépissé, puis retour à la forêt jusqu'en septembre. « Au début de juillet, il y avait eu des tentatives [d'« attaques massives », selon l'expression consacrée, par opposition aux tentatives individuelles ou par petits groupes] au niveau de Melilla et des gens ont réussi à traverser. Il y avait des gens qui quittaient la forêt de Bel Younech pour aller à Melilla. Mais ils ont mis un dispositif sécuritaire très important, et nous avons vu des amis partir de Melilla pour revenir dans la forêt, et après la fin du mois d'août, il n'y avait plus aucun passage. Des amis venus de Melilla nous ont dit qu'on en avait marre et qu'il fallait qu'on en finisse une fois pour toutes. Il fallait faire une attaque massive et que tout le monde y aille un jour donné pour que l'histoire se termine et qu'on ne soit plus jamais dérangés par la police. On a tenu une réunion et le coordonnateur a dit : ne cherchez pas à faire ici comme à Gourougou, à Bel Younech nous avons des ghettos, nous avons un camp, tandis qu'à Gourougou, ils ont placé leurs tentes dans les camps mêmes. Et il a été décidé de ne pas faire une telle attaque, sinon cela aurait des répercussions telles qu'on serait obligés de quitter la forêt. »

Basile sort de Bel Younech le 16 septembre 2005 (« c'était un vendredi ») pour rejoindre Rabat. Il comptait passer la nuit chez un ami au quartier Hay Nahda 2, mais quelqu'un l'en dissuade et il dort à Hay Nahda 1. Cette même nuit du 16 au 17, il y a des opérations de ratisage à Hay Nahda 2 et à Takadoum, juste en face. Des demandeurs d'asile et des réfugiés sont arrêtés et déportés à Oujda. Basile et ses hôtes restent enfermés chez eux. « Je m'apprêtais, après le renouvellement de mon document [récépissé HCR], à retourner dans la forêt. Douze jours après, il y a eu les événements de Ceuta et Melilla. Pour moi, ici, cela allait seulement de report en report, je me suis présenté le mercredi 21, on me dit : il faut venir le mercredi 28, donc je ne suis pas retourné à la forêt. C'est ainsi que Dieu m'a protégé deux fois. Car, le même mercredi 28, quand j'ai renouvelé mon document, un frère de la forêt m'a appelé pour me prévenir que le soir il allait y avoir une attaque massive et que moi j'allais me retrouver tout seul au Maroc. Mais moi je n'étais pas prêt pour repartir. La nuit du mercredi 28 au jeudi 29, vers 5 heures du matin, le chairman m'a appelé pour me dire : il y a eu une attaque, donc tout le monde est parti, et au moment où je te parle, il y a déjà la police qui arrive, et nous cherchons un endroit pour nous cacher, la forêt est complètement gâtée, il y a un dispositif sécuritaire considérable, donc, si tu avais l'envie de venir, il ne faut plus, reste d'abord là-bas et attends que la situation s'améliore peut-être. Mais ça a empiré. La forêt a été complètement détruite, et les amis ont réussi à se cacher dans les forêts environnantes. »

C'est ainsi qu'il est resté à Rabat, jusqu'à son interview au HCR en octobre 2005. Il sera reconnu comme réfugié statutaire le 3 mars 2006. Entre octobre 2005 et mars 2006, il a été logé par un ami évangéliste, dans une cellule de prière. « Nous nous sommes dit : nous devons créer une structure des subsahariens pour défendre nos droits qui sont bafoués par les autorités, parce que nous avons vraiment du mal à comprendre comment on pouvait arrêter des demandeurs d'asile qui pouvaient invoquer des textes conventionnels, et c'est ainsi qu'on a créé le Conseil des migrants le 10 novembre 2005 avec vingt fondateurs et une représentation équitable des diverses nationalités : Congo, Mali, Libéria, Sierra Leone, Centrafrique, Guinée, Côte d'Ivoire. On a contacté d'autres associations, entre autres l'AMDH [Association marocaine des Droits de l'homme] pour qu'elle soit notre alliée privilégiée et se rallie à notre cause. Ils ont la même idéologie, qui est de défendre le droit et les droits de l'homme. C'est vraiment une référence au Maroc, elle a des militants

qui ne sont pas des opportunistes, ce sont des gens qui ont connu la prison. Bon, mais ce n'est pas très facile de tenir des réunions, il y a le ministère de l'Intérieur. On a des relations avec nos amis de certaines associations qui nous prêtent des salles. On est vraiment combatifs, jusqu'à recevoir même des menaces. La preuve est là, j'ai été victime d'une agression. »

L'agression

Voici le récit que nous livre Basile de cet enlèvement : « Le 5 février [2006] j'ai été victime d'une agression. Mais aussi d'une déportation, vers une forêt à 7 km de la ville de Kenitra. J'ai été interpellé à quelque 200 mètres de la maison par je dirais des militaires, pour ne pas dire des policiers puisqu'ils étaient quatre dans la jeep, deux en tenue civile, deux en tenue kaki de combattant. Ils sont descendus du véhicule pour m'interroger : quelle nationalité ? quelle religion ? avez-vous des papiers ? J'ai répondu : je suis de la RDC, je suis chrétien. J'ai montré mon récépissé, et ils n'ont même pas fait la lecture de ce document. Ils se sont parlé en arabe, puis ils m'ont sommé de monter dans la jeep. Je pensais que ce n'était qu'une question de vérification du document, que peut-être ils allaient à la préfecture pour vérifier. Mais, près du cimetière, ils m'ont amené dans un coin isolé, je leur ai demandé où ils m'amenaient, et c'est là qu'ils ont commencé à me tabasser. Mais aussi à me ligoter avec une chemise militaire qui se trouvait dans le véhicule, malgré les cris que je poussais mais il n'y avait personne pour m'écouter. Ils m'ont de nouveau embarqué, je ne voyais pas ce qui se passait parce que mes yeux étaient bandés. Je criais et je sentais seulement le mouvement du véhicule quand il marchait et quand il s'arrêtait. Depuis 10h30-11h comme ça, jusqu'à 18 h. Nous sommes arrivés à la forêt où ils allaient m'abandonner. Un des militaires m'a jeté à terre, et ils ont commencé à me tabasser à coups de bâton et de coups de pied. Heureusement ce jour-là j'avais oublié mon portable à la maison, sinon je savais où il serait parti. Je criais. De loin, ils ont vu qu'il y avait un berger qui avait vu le scénario tel que ça se passait. Quand ils ont vu qu'il s'approchait, j'ai senti comme si on jetait de l'eau sur moi : il y avait un policier qui pissait sur moi. Et ils n'ont pas seulement pissé sur moi, ils ont pris une bouteille, ils ont mis leur urine dedans et m'en ont fait avaler de force une bonne petite quantité. J'avais perdu le contrôle de moi-même, ma mémoire ne fonctionnait même pas, je ne retrouvais pas ce qui m'était arrivé. Ils m'ont fouillé, j'avais avec moi 80 dirhams, et quand ils ont vu le berger s'approcher, vite ils sont partis. Je suis

resté là par terre, j'avais même perdu connaissance. J'ai cru que c'était un autre agresseur et j'ai pris le bâton qu'ils avaient laissé pour me défendre. Le monsieur m'a dit que non non non, pas de problème, je ne suis pas un agresseur. Mais il ne parlait pas vraiment bien français. Il m'a demandé : pourquoi on te tape comme ça ? J'ai essayé d'expliquer ce qu'ils avaient fait depuis qu'ils m'avaient pris le matin. Et il disait : hchouma, hchouma, je ne sais pas en arabe ce que ça signifie. « Honte », voilà : « honte ». J'ai ramassé le récépissé qui heureusement n'était pas déchiré, et je lui ai demandé de m'orienter pour aller à Rabat. Il me dit : là nous sommes à 800 mètres de l'autoroute et à 7 km de Kenitra, au nord. Ce qui fait 33-35 km de Rabat. Il m'a déconseillé de partir à pied, sinon j'aurais des ennuis avec la police. Il était plein de compassion. Il m'a emmené jusqu'à sa bergerie, une petite guérite où il habitait. Il m'a donné une tasse de café. Il a pris dans sa poche 20 dirhams et il me les donne. Il a dit : je ne sais pas si cela peut suffire pour toi mais je vais t'aider. Il était déjà 19h30-20h. Nous sommes allés jusqu'à l'autoroute, on a attendu 30 à 45 minutes et il a fait arrêter un taxi. J'ai pris place. Je ne sais pas ce qu'ils se sont dit, mais je suis arrivé devant la gare routière de Camara. Je n'ai pas payé. J'ai pris le bus et je suis arrivé ici le même dimanche à 22 heures. Mes amis ne savaient même pas ce qui m'était arrivé. Je ne me sentais pas bien avec des douleurs, je suis allé directement au lit. » Le matin il contacte les associations pour les informer : « Il y a eu des réactions qui m'ont beaucoup plu par ci par là, des associations ont vraiment réagi pour dénoncer ce qui m'était arrivé. J'ai apprécié cette solidarité. »

C'était le 5 février. Dix jours après, la police de Rabat arrête au quartier J5 seize personnes, quatorze Congolais demandeurs d'asile et deux anglophones demandeurs d'asile aussi. « Nous avons donné les informations au HCR et auprès de l'AMDH, et l'intervention du HCR a permis de les libérer. Et nous venons d'assister [le 31 mars 2006] à l'arrestation de personnes, dont sept Congolais et un Ivoirien. L'Ivoirien est un réfugié reconnu et les sept Congolais sont des demandeurs d'asile. Voilà, donc c'est ça, cette jungle où nous vivons ici. Nous vivons dans un pays de non droit. Il y a un ami de Casa qui vient de m'appeler pour me dire qu'il y a eu aussi une opération comme ça à Casa, mais je n'ai pas encore vérifié l'information. »

Questionné pour savoir s'il pensait avoir été visé personnellement lors de l'agression, Basile évoque l'hypothèse d'un « jeune frère » remarquant qu'on lui avait demandé

quelle était sa religion, parce qu'à cette époque-là, il y avait l'histoire des caricatures contre les musulmans au Danemark. « Je ne sais pas. Néanmoins, les difficultés c'est presque chaque jour. Il ne se passe pas une semaine sans que je reçoive des menaces. Il y a même des associations marocaines qui ne sont pas contentes. Nous avons amené un vent nouveau qui fait que maintenant il y a des Subsahariens qui ont pris conscience pour se mobiliser et constituer une dynamique pour défendre leur cause. C'est là, n'en déplaise à certaines associations de Marocains qui parlaient souvent au nom des Subsahariens sans les Subsahariens. Quant à nous, nous sommes là pour défendre nos droits et nous nous limitons à cela. »

Cependant, il pense que c'est l'Europe qui devrait « revoir un peu sa politique. Comment peux-tu expliquer : à chaque fois qu'il y a la présence... Moi, j'ai été agressé, j'ai subi l'agression le 5. Je pense qu'entre le 2 ou le 3, il y avait Sarkozy qui était à Marrakech. A chaque fois qu'il y a une autorité, française, espagnole, italienne au Maroc, ce sont les blacks qui en pâtissent. Et, je le dis comme ça, même dans la forêt, là où nous avons habité pendant de longs moments, ils sévissent toujours comme ça. Zapatero à Tanger ou à Tetouan, c'est..., c'est la mort. Là maintenant, le Maroc, il veut montrer aux Européens qu'il fait très bien son boulot. Et moi je pense que peut-être, pour sortir de cette impasse, c'est une question seulement que la société civile européenne puisse s'organiser pour pousser quand même l'opinion, les gouvernements européens à réviser sa [sic] politique. Peut-être que c'est ça qui pourrait nous aider. Et si les autorités marocaines pouvaient bien comprendre la question, elles n'iraient pas persécuter les Subsahariens que nous sommes de cette manière-là. En fait, on veut faire croire à la face du monde que non, voilà, il y a des migrations, nous sommes ici pour les migrations. Mais en fait, ce n'est pas pour des manipulations comme telles, c'est pour des raisons économiques. Et c'est pareil pour notre pays, la République démocratique du Congo. Il y a la présence des Américains, pourquoi ? Parce que dans tel coin de la république, il y a la présence je ne sais pas, du coton, dans tel coin il y a du manganèse, dans tel coin ceci, alors vous créez des foyers de tension et pendant qu'on est en train de se battre sur le terrain, de l'autre côté on est

en train de piller le sous-sol. Donc, c'est vraiment regrettable, ce phénomène. »

Basile résume sa situation : « C'est cela la réalité ici au Maroc. Avec le récépissé du HCR, tu n'as rien, puisque comme vous l'avez appris, avant-hier on a refoulé des réfugiés. Donc ça ne nous donne pas l'envie de sortir, d'aller se promener. Toujours rien que de rester à la maison, regarder la télé ou des bouquins, passer la journée comme ça. Franchement je vous dis : j'ai un dégoût total de ce pays. Pas seulement moi. »

Ses perspectives ? « Nous avons eu une réunion pour étudier les possibilités de réinstallation. Mais je ne crois pas que ce soit faisable comme ça. Avec le document que j'ai, je ne bénéficie de rien, parce que même la protection, elle est très fragile avec le refoulement des réfugiés. Je ne peux rien faire. J'avais envie de continuer mes études ici, et j'ai demandé au responsable du HCR s'il pouvait m'aider à prendre une inscription. Puisque la seule condition exigée au niveau de l'Institut [de formation], c'est qu'il faut avoir au moins une carte de séjour. La semaine passée, nous sommes allés voir le chargé de mission au ministère de l'Intérieur, et on nous a dit que non, cela ne peut pas se faire. »

Basile conclut en faisant un éloge appuyé de certaines organisations étrangères : voilà, dit-il, comment on arrive à comprendre comment la politique d'externalisation fait que nous soyons bloqués ici, car nous sommes vraiment emprisonnés ici au Maroc. « Mais s'il y a moyen de sortir de ce pays, je pense que c'est mon souhait, c'est le souhait aussi de tous les amis puisque le Maroc, c'est un pays où pour moi il y a la chienlit totale. Mais nous avons du courage, par le fait du soutien des associations. Et nous comptons beaucoup plus sur les soutiens extérieurs, des associations qui sont en dehors du Maroc peut-être ce sont eux qui sont mieux placés pour faire le lobbying et obtenir un résultat ici au Maroc. » Il ne parle pas de l'assistance sur place, mais par exemple de ce qui peut être fait avec des communiqués. Son objectif est que leur situation soit connue à l'extérieur.

Depuis cet entretien, Basile a été réinstallé en Suède. Il dit avoir enfin « trouvé la paix » mais précise qu'il souhaite continuer à lutter pour la cause des migrants même si sa situation personnelle s'est considérablement améliorée et qu'il peut enfin envisager un avenir serein.

L'externalisation des politiques européenne d'immigration et d'asile : Bilan



Ceuta et Melilla, macabre laboratoire de l'externalisation de la politique européenne d'immigration et d'asile

Les terribles événements de Ceuta et Melilla, dont témoignent les récits recueillis pour ce Livre noir, sont venus, à la fin de l'été 2005, ajouter de nouveaux morts aux milliers de victimes anonymes de la guerre qui est livrée aux migrants depuis une dizaine d'années aux frontières sud de l'Europe¹. Leur spectacularisation, soigneusement orchestrée, n'est pas innocente. En même temps qu'ils exprimaient leur compassion devant les « drames humains » qui venaient de se dérouler, les responsables politiques européens annonçaient que des initiatives multilatérales allaient être prises pour enrayer un phénomène que résume bien mal l'expression « immigration clandestine ». On a parlé de « plan Marshall pour l'Afrique » et plusieurs rencontres intergouvernementales réunissant des pays d'Afrique subsaharienne, des pays d'Afrique du nord et des pays membres de l'Union européenne étaient annoncées. Pour sa part, la Commission européenne a défini comme une priorité le dialogue et la coopération avec l'Afrique ainsi qu'avec les pays voisins².

Les réflexions menées dans le cadre de ces discussions sont déclinées autour de deux axes : 1) la sécurisation des frontières, pour empêcher leur franchissement illégal, 2) la fixation des migrants dans leurs pays d'origine, notamment via la coopération avec ces derniers. S'agissant de la gestion des flux migratoires, ces deux axes ne sont ni l'un ni l'autre nouveaux pour l'Union européenne, qui y a consacré une part importante de son activité dans le domaine « Justice et des Affaires intérieures » (dont relève la politique d'immigration) depuis plusieurs années : ils étaient déjà présents dans le programme de travail arrêté à la réunion du Conseil européen de Tampere en 1999, et ont donné lieu depuis à la mise en place de nombreux dispositifs juridiques et opérationnels. L'actualité interroge moins l'efficacité de ces dispositifs que leur pertinence au regard des réalités révélées par les nouveaux itinéraires de la migration Sud-Nord.

Il apparaît en effet que le renforcement des contrôles aux frontières extérieures de l'UE, loin de régler les problèmes qu'il prétend combattre (empêcher l'immigration clandestine), a en fait pour conséquence de les déplacer. Les migrants empruntent d'autres routes, souvent plus dangereuses et plus coûteuses, et les obstacles qu'ils rencontrent se situent désormais bien en amont de l'Union, souvent loin des regards des opinions occidentales, dans les pays dont ils partent ou qu'ils traversent. Ce déplacement des problèmes est lourd de conséquences. D'abord, on le voit chaque jour, pour les migrants et les personnes en besoin de protection internationale, exposés à la violation de leurs droits fondamentaux, alors même que ces droits engagent tant l'Union européenne que les Etats membres. Les événements de Ceuta et Melilla, comme les noyades dans le détroit de Gibraltar, aux abords des Canaries ou entre la Libye et l'île de Lampedusa, en sont la preuve. Ensuite pour les zones géographiques concernées, dont il contribue à la déstabilisation. C'est le cas lorsque les pays d'Afrique du nord sont amenés, sous la pression de l'UE, à mettre en place des mesures de contrôle à leurs propres frontières pour empêcher de passer les ressortissants de leurs voisins d'Afrique noire qui jusqu'alors les franchissaient librement.

Malgré ses effets dévastateurs, l'Union entend pourtant inscrire ses relations avec les pays tiers dans la continuité de cette logique. Elle a officialisé cette orientation sous le nom de « dimension externe de la politique d'asile et d'immigration » en adoptant, en novembre 2004, le programme de La Haye.

Le programme pluriannuel de La Haye

Le programme pluriannuel de La Haye « Renforcer la liberté, la sécurité et la justice dans l'Union européenne », adopté par le Conseil européen qui s'est tenu à Bruxelles les 4 et 5 novembre 2004, pose les bases de travail pour les cinq années à venir et distingue, pour ce qui est de la politique d'asile et d'immigration de l'Union, deux volets : l'un concerne la poursuite du processus de mise en place d'une politique commune à l'intérieur de l'UE, à un moment où la première phase de ce processus, tel qu'il avait été défini au Conseil de Tampere de 1999, était en voie d'achèvement avec l'adoption, dans les deux domaines de l'asile et de l'immigration, d'une série de normes communautaires. Le second volet concerne « la dimension extérieure de l'asile et de l'immigration », à laquelle une place importante est réservée.

L'accent est mis sur la nécessité pour l'Union européenne de soutenir, dans le cadre d'un partenariat, les pays tiers pour améliorer leur capacité à gérer les migrations, à protéger les réfugiés et à prévenir et combattre l'immigration clandestine. Dans cette perspective, il est souligné que « les politiques qui concernent à la fois l'immigration, la coopération au développement et l'aide humanitaire [doivent être] cohérentes ». Concernant l'asile, une étude va évaluer « le bien-fondé, le caractère opportun et la faisabilité d'un traitement commun des demandes d'asile en dehors de l'UE ». Il est également prévu d'intensifier la coopération aux frontières méridionales et orientales de l'UE afin de permettre aux pays limitrophes de mieux gérer l'immigration et d'offrir une protection adéquate aux réfugiés.

L'idée d'aider des pays tiers à progresser sur le terrain du respect des droits des migrants et du droit d'asile, dans le cadre d'une véritable politique de partenariat, n'est certes pas en soi contestable. L'actualité la rend cependant peu crédible, au regard de la double tendance qui tend à s'imposer. D'une part, l'UE limite de plus en plus l'accès légal à ses frontières, pour les étrangers qui en principe devraient bénéficier du « droit » à les franchir, en particulier l'immigration familiale et les réfugiés. Les directives adoptées pendant la période 1999-2004 sont l'expression de ce repli. D'autre part, elle cherche à faire venir une immigration de travail dont les indicateurs semblent attester de la nécessité impérieuse pour le maintien de sa prospérité. Dans ce contexte, l'« externalisation » de la politique migratoire semble la réponse adéquate : elle permet de cantonner hors d'Europe l'immigration dite « subie » en en confiant la gestion aux voisins proches, et de faire le tri pour en extraire l'immigration « choisie » grâce aux camps qui ne manqueront pas de se mettre en place.

Loin d'être du véritable partenariat, la politique de voisinage de l'Union s'apparente plus à une stratégie de « donnant-donnant » dont migrants et exilés font les frais.

L'externalisation de la politique migratoire : une tendance ancienne

La démarche qui consiste, pour l'UE, à vouloir déplacer le contrôle de ses frontières en amont de celles-ci ne date pas de 2004. Pour répondre au « problème de l'afflux massif de demandeurs d'asile et d'immigrants illégaux » dans l'Union européenne, le mandat du Groupe de haut niveau Asile migration (GHNAI), institué par le Conseil Affaires générales en décembre 1998, visait à mettre en place dans les principaux pays d'origine et de

transit des programmes trans-piliers, allant de la politique commerciale à l'aide au développement, afin de « combattre les raisons de l'immigration et des flux de réfugiés » et d'« aider à diminuer les tensions de la migration »³. Pourtant, des plans d'action par pays présentés un an plus tard, en octobre 1999, par le GHNAI au Conseil de Tampere, on a surtout retenu les propositions visant à lutter à la source contre l'immigration clandestine, via des dispositifs tels que la mise en place de systèmes de détection de faux documents, l'envoi d'officiers de liaison européens dans les pays de départ ou de transit pour améliorer le contrôle des embarquements, ou encore la signature d'accords de réadmission.

• Des « plans d'action » au service de la politique européenne

Un observateur a noté que sur les dix-huit mesures proposées dans le plan d'action pour le Maroc, lequel ne traitait quasiment pas du contexte socio-économique de l'émigration de ce pays, une seule concerne l'aide à l'intégration des ressortissants marocains résidant dans les Etats membres, plus de la moitié des autres portant sur la répression ou la prévention de l'immigration illégale⁴. Cette conception du partenariat que le même observateur qualifie d'« eurocentrée » est également celle qui a caractérisé le plan d'action pour le Sri Lanka : ce qui a été réalisé en application du plan d'action traduit une double préoccupation de l'UE : 1) réduire la migration clandestine transitant par ou se rendant vers le Sri Lanka, 2) faire rentrer au pays les ressortissants sri-lankais, alors nombreux dans les Etats membres. L'UE a conclu en 2004 la signature d'un accord de réadmission avec le Sri Lanka, type d'accord dont on va voir qu'il constitue un des éléments clefs du volet externe de sa politique migratoire. Des sources provenant de membres de la délégation sri-lankaise attestent que, comme dans le cas marocain, les discussions concernant les affaires qui relèvent de la Justice et des Affaires intérieures (JAI) étaient entièrement conduites, et les décisions arrêtées, par la partie européenne à la négociation⁵.

• La place de l'immigration dans la politique extérieure de l'Union européenne

L'intégration de la politique d'immigration dans les relations de l'Union avec les pays tiers était également à l'ordre du jour du Conseil européen de Séville, en 2002, qui a insisté sur la nécessité d'utiliser « tous les instruments appropriés dans le cadre des relations extérieures de l'UE » pour lutter contre l'immigration clandestine. Si, depuis 1999, il avait été décidé que la lutte contre l'immigration illégale serait intégrée dans tous les accords d'association et de coopération, notamment

ceux passés avec les pays du bassin méditerranéen (programme MEDA), et les accords de partenariat avec les NEI (nouveaux Etats indépendants) d'Europe centrale et d'Asie centrale (programme TACIS), les Balkans (programme CARDS) et les Etats ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique), le Conseil de Séville va plus loin en demandant l'insertion d'une clause sur la réadmission obligatoire en cas d'immigration illégale dans « tout futur accord de coopération, accord d'association ou accord équivalent que l'Union européenne ou la Communauté européenne conclura avec quelque pays que ce soit ». La même année (2002), la Commission, dans sa communication « Intégrer les questions liées aux migrations dans les relations de l'Union européenne avec les pays tiers »⁶, donne des exemples des initiatives déjà prises pour traduire ces nouvelles priorités dans le cadre de la politique d'aide extérieure des régions traditionnellement sources d'émigration. Elles concernent la mise en place de politiques et d'infrastructures d'accueil en matière d'asile et le renforcement des capacités institutionnelles (police et justice), l'amélioration des contrôles aux frontières, et la lutte contre l'immigration illégale. C'est d'ailleurs de cette époque que date la décision d'allouer un budget de 40 millions d'euros au soutien de l'amélioration de la gestion de ses frontières par le Maroc, dotation que les autorités marocaines se plaignaient, à l'automne 2005, de n'avoir jamais reçue.

Lorsqu'on se souvient des débats qui ont traversé, un an plus tard, les acteurs institutionnels et certaines organisations internationales autour des projets de « camps » pour migrants et demandeurs d'asile hors d'Europe (v. *infra*), il est intéressant de relever que, cette même année 2002, la Commission proposait d'inscrire à l'exercice budgétaire de l'Union, au chapitre « capacités de protection effective dans les pays tiers », le financement d'une « analyse des questions juridiques, financières et pratiques que soulèvent (...) les centres de traitement de transit des pays tiers », en vue de « faire reculer les mouvements secondaires vers les États membres de l'UE » et de créer et consolider la capacité de traitement, d'accueil et de protection, « y compris en ce qui concerne les personnes renvoyées du territoire de l'UE »⁷.

A la lecture de priorités définies dès 2002, on constate que les objectifs de La Haye étaient déjà posés de longue date, à travers un glissement vers la politique étrangère et la politique de coopération de l'Union de ce qui relevait jusque là de la politique d'asile et d'immigration dans le cadre de la JAI. Glissement qui, en raison

du cloisonnement qui existe parfois dans le traitement de ces matières, à la Commission comme au Parlement Européen, rend malaisée la nécessaire approche globale de la question migratoire en Europe. La difficulté n'est pas moindre au niveau de la société civile, avec des ONG en général plus enclines à affiner leur expertise dans leur propre domaine d'activité qu'à échanger leurs expériences. Or l'évolution qu'on vient de mentionner justifierait des analyses collectives des ONG qui défendent les droits humains, les droits des migrants et le droit d'asile, et celles qui s'occupent de développement.

• De la « dimension externe » à l'externalisation

Deux facteurs ont contribué à fournir de la visibilité à cette pénétration de la problématique migratoire dans la politique extérieure de l'Union à partir de 2003, qui donnent à penser qu'on est progressivement passé d'une phase d'intégration de cette question dans les relations avec les pays tiers à une phase d'exportation par l'UE d'une partie de la gestion de ses frontières vers ces pays, et de transfert de ses responsabilités en matière d'asile – ce que certains observateurs ont qualifié d'« externalisation » de la politique d'asile et d'immigration. Il s'agit, d'une part, de la proposition britannique, présentée lors de la réunion informelle des ministres de l'intérieur et des affaires étrangères de Veria en mars 2003, de délocaliser le traitement de la demande d'asile par la mise en place de centres de transit et de traitement (*transit processing centers, TPC*) dans les régions traversées par les demandeurs d'asile en route vers l'Europe, où ces derniers auraient été renvoyés dès leur tentative de passage d'une frontière européenne, afin qu'il soit procédé à l'examen de leur demande. C'est d'autre part, en réaction aux débarquements successifs de plusieurs milliers de *boat people* sur les côtes italiennes en provenance de Libye au cours de l'été 2004, le projet italo-allemand, inscrit dans un plan global de lutte contre l'immigration clandestine, d'aide au développement des pays sources d'immigration d'Afrique subsaharienne et de traitement « plus humain » de l'asile dans les pays de transit, d'installer en Afrique du nord des « guichets européens de l'immigration » pour regrouper hors des frontières européennes les candidats à l'immigration.

Certes, aucune de ces deux propositions ne s'est concrétisée sous la forme d'un programme européen de centres de détention externalisés pour migrants et demandeurs d'asile : dans certains Etats membres comme à la Commission, les réactions ont été vives pour rejeter une telle issue, et un *Appel contre les camps aux fron-*

tières de l'Europe a rassemblé, au mois d'octobre 2004, plusieurs centaines de signatures de parlementaires européens et nationaux et d'ONG dans toute l'Europe⁸. Cependant, par les discussions qu'elles ont suscitées, on peut considérer que ces propositions ont imposé un tournant dans la conception des rapports de l'UE avec ses voisins sur les questions migratoires. En témoigne, en matière d'asile, la proposition présentée par la Commission en 2003 d'« explorer de nouvelles voies » sur la base d'une « véritable politique partenariale avec les pays tiers et les organisations internationales », pour une « consolidation de l'offre de protection dans les régions d'origine, et le traitement des demandes au plus près des besoins »⁹. Une approche qui sera validée par le programme de La Haye, lequel place le partenariat avec les pays tiers, « dans un esprit de responsabilité partagée », au cœur de ses projets. Un an plus tard, la Commission, dans sa communication « Stratégie relative à la dimension externe de l'ELSJ »¹⁰, veut démontrer que la dimension externe de la JAI contribue à créer un espace intérieur de liberté, sécurité et justice en même temps qu'elle soutient les objectifs politiques des relations extérieures de l'UE.

• **Le poids déterminant de la donnée migratoire dans la politique européenne de voisinage**

Destinée à établir une « relation privilégiée » avec les pays voisins de l'UE sur la base d'un engagement réciproque en faveur des valeurs communes qui sont le respect de l'Etat de droit, de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme, de la promotion des relations du bon voisinage et des principes de l'économie du marché, la politique européenne de voisinage (PEV), finalisée en 2004, a été conçue d'abord pour les pays situés à l'est de la nouvelle frontière orientale après l'élargissement de 2004, puis étendue au partenariat euro-méditerranéen, et aux pays du Caucase méridional. Pour les pays de la rive sud, le processus de Barcelone est le passage obligé pour intégrer la politique de voisinage. Ainsi la Libye, qui n'est pas partie au processus, n'est pas concernée. Au sein des trois champs couverts par la PEV (la politique communautaire, la politique étrangère et de sécurité commune et la coopération policière et judiciaire en matière pénale), les questions relatives à la politique de l'immigration et d'asile occupent une place prépondérante. Le Conseil de la Haye a d'ailleurs désigné la PEV comme « le cadre stratégique pour l'intensification de la coopération avec les voisins de l'UE » dans ces domaines.

De fait, la PEV permet de mettre en place un système de co-gestion des frontières qui repose sur le déplace-

ment des contrôles à l'extérieur des frontières de l'Union, si le pays partenaire concerné y consent. La PEV est mise en oeuvre de manière différenciée selon le pays voisin concerné, à travers des « plans d'action » qui prévoient les actions à accomplir à court et à moyen terme en fonction des priorités définies pour chaque Etat partenaire¹¹. S'agissant des questions relatives à l'asile et à l'immigration toutefois, certaines priorités sont communes à l'ensemble des pays : il s'agit de la politique des visas (avec possibilité d'assouplissement pour « certaines catégories de personnes »), de la signature d'accords de réadmission, du renforcement de la capacité opérationnelle et d'intervention des unités de surveillance et de contrôle des frontières maritimes et/ou terrestres, de l'échange d'informations et du dialogue sur l'immigration illégale, de la sécurisation des documents de voyage et des visas, de l'échange d'informations et d'expériences sur le système de gestion des frontières, et enfin de la formation des fonctionnaires impliqués dans la gestion des frontières (police, police des frontières, douanes, etc).

Chaque plan d'action est censé refléter les intérêts respectifs de chaque partie : « nous avons travaillé avec nos voisins à l'élaboration de plans d'action adaptés à chaque partenaire, afin qu'ils répondent aux besoins et traduisent les demandes de chacun. Notre proposition – coopération accrue, assistance financière plus importante et possibilité d'entretenir une relation plus étroite avec l'UE – sera réellement profitable aux deux parties dans de nombreux domaines, de l'éducation à l'environnement en passant par les transports et la lutte contre le terrorisme », expliquait Mme Benita Ferrero-Waldner, commissaire chargée des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage au moment du lancement des premiers plans d'action. S'agissant du volet migration de la PEV, c'est pourtant une approche exclusivement centrée sur le bénéfice que peut en tirer l'UE qu'elle a mise en avant dans une intervention sur les progrès du processus : « Europe needs migration. Our populations are getting smaller and growing older. Through ENP we are trying to manage migration better: welcoming those migrants we need for our economic and social well-being, while clamping down on illegal immigration »¹².

L'instrument financier de la PEV financera à partir de 2007 des aides par pays. Des programmes régionaux et de coopération transfrontalière sont aussi prévus. Il est important de noter que si la PEV est un processus strictement intergouvernemental, dont les dispositifs d'évaluation prévus n'associent pas plus les citoyens de l'UE

ni ceux des pays partenaires que ceux-ci n'ont été associés à son élaboration, en revanche la négociation de son financement relève de la co-décision, ce qui ouvre pour le Parlement des perspectives de contrôle sur les orientations de la politique de voisinage.

Les deux modèles d'externalisation

On peut décliner l'externalisation de la politique européenne d'asile et d'immigration en deux tendances principales. C'est d'une part le fait, pour l'UE, de « délocaliser » hors de son territoire certaines procédures relatives au contrôle de ses frontières (A), d'autre part de faire peser sur des pays tiers, par transfert de responsabilités, les conséquences des obligations qui lui incombent en application des engagements internationaux qu'elle a souscrits, ou des choix qu'elle a faits en matière de gestion des flux migratoires (B). On se propose de donner ici quelques exemples de dispositifs qui caractérisent ces deux orientations, et de souligner les dangers qu'ils peuvent générer.

A - L'EXTERNALISATION-DÉLOCALISATION

• Sanctions aux transporteurs

L'idée de responsabiliser les compagnies de transport, en les mettant à l'amende et en les forçant à réacheminer les passagers dépourvus de documents de voyage ou de visas, est ancienne puisqu'elle existait dans la convention de Schengen (1990). La formule a été reprise avec la directive adoptée par le Conseil européen le 28 juin 2001, qui prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à 500 000 euros et l'obligation pour la compagnie de transport de prendre en charge le passager et les frais de son retour. Si l'objectif affiché par la directive est la lutte contre les passeurs qui exploitent les migrants dépourvus de documents de voyage en les faisant voyager dans des conditions pénibles, voire dangereuses, les sanctions contre les transporteurs ont aussi pour effet de privatiser les contrôles des documents d'identité et des visas en les faisant effectuer par les agents de ces compagnies, bien avant l'arrivée des candidats au voyage dans l'Union. Elles ne sont par conséquent pas sans risques pour les demandeurs d'asile, qui ont toutes les chances de se voir refuser la vente d'un billet de transport faute de répondre aux exigences posées par la compagnie aérienne ou maritime, elle-même soucieuse de ne pas être sanctionnée par le pays de destination, alors que ne sont en principe pas opposables à ces demandeurs les conditions irrégulières de leur arrivée dans le pays où ils sollicitent protection. Cette technique de filtrage est d'autant plus problématique qu'aucune alternative légale n'est offerte aux personnes qui ont besoin de fuir

en urgence leur pays mais n'en remplissent pas les conditions (v. aussi *infra* « procédures d'entrée protégées »). Les sanctions aux transporteurs, qui déchargent les polices européennes d'une partie de leur travail de contrôle, ont comme conséquence de bloquer les demandeurs d'asile loin des frontières européennes ou de les obliger à payer plus cher et à prendre plus de risques pour voyager illégalement.

• Corps d'officiers de liaison immigration

L'exportation de techniques et de compétences en matière de surveillance et d'identification pour protéger les frontières de l'Union dès les pays de départ ou de transit a pris la forme d'un réseau d'« officiers de liaison immigration » (ILO)¹³. Ces fonctionnaires nationaux des Etats membres de l'UE sont envoyés dans des pays tiers pour « établir et entretenir des contacts avec les autorités du pays hôte en vue de contribuer à la prévention de l'immigration illégale et à la lutte contre ce phénomène, au retour des immigrés illégaux et à la gestion de l'immigration légale ». A priori détachés auprès des autorités de leur Etat d'origine ou d'un autre Etat membre de l'UE que le leur, les officiers de liaison peuvent également être mis à disposition « des autorités compétentes des pays tiers et d'organisations internationales ». On les rencontre notamment dans les aéroports des pays tiers où ils assistent les fonctionnaires locaux dans leurs tâches de contrôle, afin d'empêcher en amont le départ vers l'Europe des personnes présumées futurs migrants illégaux. On note, comme dans le cas des interceptions maritimes (v. *ci-après*), que le règlement communautaire portant création du corps d'ILO ne contient pas de disposition spécifique liée à la protection des droits des demandeurs d'asile et des réfugiés.

• Interceptions maritimes

Un programme européen de lutte contre l'immigration clandestine par voie maritime a été adopté dès 2003¹⁴, comprenant des mesures de contrôle dans les ports (bateaux effectuant des liaisons maritimes régulières, mais aussi cargos, plaisance, bateaux de pêche), qu'il s'agisse des ports de départ dans des Etats tiers ou de ports d'Etats membres. Par ailleurs étaient prévues des mesures opérationnelles pour la surveillance des côtes et les interceptions maritimes : « Dans le cadre de la politique générale de l'UE concernant ses relations avec les pays tiers dans le domaine de la gestion des migrations, la collaboration avec des pays tiers devra porter en particulier sur le renforcement des contrôles dits "avant la frontière" et le traitement des illégaux interceptés en mer » (rétention des personnes interceptées, amé-

nagement d'installation d'hébergement sur les lieux de départ des embarcations dans les pays tiers pour les migrants clandestins interceptés en mer, « étant entendu qu'aucun demandeur d'asile ne sera emmené dans les dites installations »). Plusieurs opérations pilotes d'interception en mer (Ulysse, Triton, Neptune) ont été menées en 2003 et 2004 entre plusieurs Etats membres.

S'agissant des opérations d'interception maritime, on s'inquiète de constater qu'il n'est prévu aucune procédure d'examen d'éventuelles demandes d'accès au territoire des autorités qui arraisonnent le bateau, et, malgré la réserve sus-mentionnée concernant les demandeurs d'asile, aucun dispositif spécifique pour le traitement de ces derniers. Rien ne laisse penser que les méthodes d'interception maritime actuellement pratiquées sont compatibles avec les précautions spécifiques dues aux personnes qui requièrent une protection internationale, et le respect des recommandations réitérées du Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR), selon lesquelles « les mesures d'interception ne devraient pas entraîner l'impossibilité pour les réfugiés et les demandeurs d'asile d'avoir accès à la protection internationale ou aboutir au renvoi direct ou indirect de ceux qui ont besoin d'une protection internationale vers les frontières de territoires où, soit leur vie ou leur liberté pourrait être menacée, pour l'une des raisons invoquées dans la Convention, soit ils ont d'autres motifs de revendiquer une protection en vertu du droit international. Les personnes interceptées dont on estime qu'elles ont besoin de protection internationale devraient avoir accès aux solutions durables (...) »¹⁵. De fait, plusieurs épisodes récents ont démontré la pertinence de ces inquiétudes : en 2003, plusieurs dizaines d'Erythréens secourus en mer par des patrouilles maltaises ont été renvoyés, sans avoir bénéficié de procédures d'asile, en Erythrée où ils ont été emprisonnés et torturés. En 2004, des *boat people* ont été à plusieurs reprises contraints de passer plusieurs semaines à bord de leur embarcation entre Malte et la Sicile, empêchés tant par les autorités italiennes que par les autorités maltaises de débarquer, malgré les protestations du HCR.

Depuis sa création en 2004, c'est désormais l'Agence européenne pour la gestion des frontières extérieures (FRONTEX) qui coordonne la coopération opérationnelle en matière de surveillance des frontières y compris maritimes, ce qui permet d'envisager des voies de contrôle, notamment parlementaire, de ces activités. Dans une communication de novembre 2005 sur les « priorités d'action en vue de relever les défis liés aux migrations »¹⁶, la Commission charge FRONTEX d'étu-

dier les possibilités de renforcer le contrôle et la surveillance en Méditerranée, avec en perspective la création d'une structure de coopération entre toutes les régions, orientales et occidentales, du bassin méditerranéen. S'agissant des événements récents survenus aux Canaries, on constate que c'est hors du cadre de l'agence qu'a été décidé (mai 2006) le lancement d'un projet cofinancé par l'Espagne et la Commission européenne de collaboration entre l'Espagne et la Mauritanie (projet Atlantis) comportant la surveillance des côtes mauritaniennes par des patrouilles mixtes hispano-mauritaniennes, qui constitue la premier exemple de financement par la Commission d'une opération menée intégralement sur le territoire d'un pays tiers.

Déjà, en 2005, les arrivées répétées de migrants et de demandeurs d'asile au sud de l'Italie avaient amené l'Union européenne à élaborer, indépendamment de tout cadre institutionnel ou politique de collaboration avec ce pays, un plan avec la Libye, financé par le programme Aeneas, prévoyant des mesures immédiates et concrètes de surveillance des frontières maritimes libyennes, avec notamment la mise en place de patrouilles mixtes euro-libyennes pour prévenir le départ des embarcations vers l'île de Lampedusa (v. *infra* : L'exemple libyen).

• Procédures d'entrée protégées

En 2003, la Commission européenne préconisait la mise en place de « procédures d'entrées protégées » (PEP) dans le cadre d'une approche « globale, complémentaire des régimes d'asile territoriaux existants »¹⁷. Le système consiste à permettre à une personne souhaitant demander l'asile auprès d'un pays membre de l'UE d'en faire la demande auprès d'une ambassade plutôt que d'entreprendre un dangereux voyage vers le pays visé. C'est l'ambassade qui apprécie le bien-fondé de la demande, et en cas d'accord les personnes bénéficient d'un passage sécurisé vers le pays d'accueil. Cette formule, présentée comme la meilleure réponse au problème engendré par la nécessité de concilier les objectifs de contrôle des migrations et l'obligation de protéger les réfugiés, consistait d'une part à inclure cette dimension « protection » dans la politique de visas avec l'instauration de « visas-asile », d'autre part à mettre en place dans les zones de départ des plate-formes pour la présence régionale de l'UE, en intégrant différents aspects de la migration (procédures de détermination, modes de protection offerts, migration aux fins d'emploi, retours, assistance à la région d'origine) dans un seul instrument, ce qui permettrait à l'UE de les gérer d'une manière coordonnée. Si l'idée n'a pas été retenue de

faire des PEP un instrument communautaire, la Commission en reparlait en 2004 comme d'une filière d'urgence utile dans le cadre d'un dispositif plus large de réinstallation dans des circonstances spécifiques¹⁸.

Or, comme on va le voir pour la réinstallation, les PEP peuvent se révéler un instrument qui va à l'encontre du but recherché, c'est-à-dire la protection des personnes, pour au moins deux raisons. D'abord parce que le système repose sur la bonne volonté des Etats d'accueil, laquelle ne résiste pas toujours à l'épreuve des faits. Ainsi, en 2002, plusieurs centaines de réfugiés nord-coréens qui avaient réussi à passer en Chine se sont présentés simultanément dans différentes ambassades de pays occidentaux à Pékin pour y demander protection. L'événement était suffisamment important pour susciter une concertation en urgence des représentations diplomatiques des pays concernés. Loin de se mettre d'accord sur la délivrance de visas pour assurer aux demandeurs une « procédure d'entrée protégée » en Europe, les représentants de l'UE ont décidé... de renforcer la sécurité de leurs missions diplomatiques pour éviter le renouvellement de ce genre d'incident. Selon les observateurs, il est, depuis ce que l'on a nommé la « crise des ambassades », devenu aujourd'hui beaucoup plus difficile pour les dissidents de toute provenance de trouver protection auprès des représentations diplomatiques étrangères en Chine. Ensuite parce que, bien que les PEP soient censées être complémentaires des systèmes d'asile existants (examen des requêtes aux frontières ou sur le territoire des Etats membres), il y a un danger que ces régimes de traitement externe ne supplantent progressivement ceux-ci, en interdisant à terme toute autre forme d'accès au territoire de l'UE que ces « procédures d'entrée protégées » auxquelles seraient contraints les demandeurs d'asile comme les autres migrants.

B - L'EXTERNALISATION-TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ

Une autre forme d'externalisation consiste, on l'a dit, à faire reposer sur des pays tiers une partie de la politique voulue par l'UE dans les domaines de l'asile ou de l'immigration. Elle s'inscrit désormais pour une large part dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union. S'agissant des demandeurs d'asile, deux formules résument cette orientation : le partage des responsabilités, qu'on appelle aussi « partage du fardeau » (*burden sharing*), et la « protection au plus près des régions d'origine », ou « protection régionale ». En arrière-plan de ces deux notions, l'idée est de répartir de façon plus équilibrée le poids que représente la demande d'asile en

la faisant partiellement prendre en charge par des pays non membres de l'UE, notamment ceux qui se trouvent à proximité des pays de départ (la « protection régionale »). C'est une tendance que traduit déjà la notion de « pays sûr », pratiquée par de nombreux Etats membres et validée par la directive 2005/85/CE du 1er décembre 2005 relative à des normes minimales concernant la procédure d'octroi et de retrait du statut de réfugié dans les Etats membres, même si la Commission peine aujourd'hui à en arrêter une liste commune.

Cette idée, qui repose sur un principe de solidarité, n'est d'ailleurs pas mauvaise en soi. Mais, telle qu'elle est mise en œuvre par l'UE, elle semble traduire moins un souci de solidarité qu'une volonté de se défaire de sa responsabilité (*burden shifting*). On remarque en outre qu'elle est fondée sur un postulat imaginaire, celui de la menace d'invasion : il y aurait nécessité de réagir parce que la pression de la demande d'asile sur l'Europe serait croissante et à terme insupportable. Or le nombre de demandeurs d'asile n'a jamais été aussi bas dans les vingt-cinq Etats membres de l'UE, comme d'ailleurs dans les autres pays industrialisés. En quinze ans, il a chuté de moitié. Parallèlement, la demande augmente dans certains des pays les plus démunis, et l'on sait que l'essentiel des déplacements de population se font dans le sens Sud-Sud et pas dans le sens Sud-Nord¹⁹.

On se propose de présenter ici quelques exemples des dispositifs mis en œuvre par l'UE au nom du partage des responsabilités avec des pays tiers, et les problèmes que ce transfert de responsabilité soulève à travers les exemples de la Libye et du Maroc.

• Externalisation de l'asile : programmes de protection régionaux (PPR) et réinstallation des réfugiés

À la fin de l'année 2004, la Commission européenne décide de financer une étude de faisabilité de l'externalisation des procédures dans les pays du Maghreb, en Libye et en Mauritanie. Puis, au début de l'année 2005, d'affecter des fonds au « renforcement de capacité de protection et d'accueil sur place », qui, selon M. Fratini, « semble moins coûteux que l'accueil dans les centres de réfugiés installés dans des pays membres de l'UE ». Destinés à la « mise en place d'un régime de protection internationale plus accessible, équitable et efficace, en partenariat avec les pays tiers, et (à) permettre l'accès à la protection au stade le plus précoce », ces programmes entendent améliorer la capacité des pays tiers, par lesquels transitent migrants et demandeurs d'asile, à assurer aux réfugiés la protection dont ils ont besoin.

Après l'Afrique du nord, la Commission envisage de développer cette activité avec l'Afrique des grands lacs et à la frontière orientale de l'UE, notamment en Ukraine, en Moldavie et en Biélorussie. L'idée, officiellement présentée au début du mois de septembre 2005, est d'articuler la mise en place de « zones régionales de protection » à proximité des pays d'où partent les exilés pour qu'ils y trouvent un premier asile, avec des programmes de réinstallation destinés à faire venir, dans un second temps, des contingents négociés de ces réfugiés depuis ces pays de premier accueil vers des pays de l'UE²⁰. Une façon, grâce à un dispositif de filtrage dont on peut craindre que la détention des candidats ne soit une des clefs de voûte, d'adapter les exigences de la convention de Genève sur les réfugiés aux besoins migratoires de l'Europe.

Certes, l'idée d'aider ces pays à progresser sur le terrain du respect des droits des migrants et du droit d'asile, dans le cadre d'une véritable politique de partenariat, n'est pas en soi contestable. L'actualité la rend cependant peu crédible au regard de la tendance marquée de l'UE à limiter de plus en plus l'accès légal à ses frontières, pour les étrangers qui en principe devraient bénéficier du « droit » à les franchir, notamment les réfugiés, ce qui laisse penser que ces efforts sont avant tout destinés à les retenir dans de futures zones « sûres ».

Dans le cadre de ce nouveau partenariat, les pays ciblés pour faire office de « zones d'attente » avant le visa pour l'UE sont pourtant loin d'être « sûrs » au regard des besoins de protection auxquels ils sont censés répondre. Selon l'ONG Human Rights Watch, les autorités ukrainiennes soumettent les demandeurs d'asile et les migrants à des traitements inacceptables et à de nombreuses maltraitances : détention prolongée, violences physiques et verbales, et dans certains cas retour forcé dans le pays d'origine, où ils risquent tortures et persécutions²¹. Quant à la Biélorussie, c'est la présidence de l'Union elle-même qui, récemment, exprimait sa préoccupation à propos des violations répétées des droits de l'homme qui y sont pratiquées²². Et si l'Ukraine et la Moldavie sont des pays partenaires dans le cadre de la PEV, il faut se souvenir que la Biélorussie en est écartée en raison du faible niveau de respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit dans ce pays. Faut-il conclure que ces raisons ne sont pas un obstacle lorsqu'il s'agit du sort des étrangers et des demandeurs d'asile ?

Le décalage entre la réalité et le programme PPR suggère que les pays ciblés n'ont pas été choisis, contrai-

rement à ce qui est prétendu, en fonction de leur aptitude à « permettre l'accès à la protection » des réfugiés, mais à cause de leur position géographique, et partant de leur capacité à jouer le rôle de tampon pour protéger l'Europe des indésirables.

Quant à la réinstallation des réfugiés, qui consiste à transférer depuis leur pays de premier asile des réfugiés vers un Etat d'accueil en vue de leur installation définitive, on s'inquiète pour les mêmes raisons de la voir devenir un des volets du système d'asile européen. Ancien et traditionnel outil du régime mondial de protection des réfugiés, la réinstallation s'inscrit dans le cadre de la solidarité internationale avec les pays de premier asile. Elle n'a pas été conçue pour remplacer l'accueil de demandeurs d'asile arrivés par leurs propres moyens. Pourtant, la place qui est faite aujourd'hui à la réinstallation dans les programmes européens fait redouter qu'elle serve, à terme, à justifier l'adoption de mesures interdisant les arrivées spontanées de demandeurs d'asile. Et qu'elle constitue un des supports de l'externalisation, permettant le tri des réfugiés en fonction des besoins des Etats membres.

• **Cluses et accords de réadmission**

Le retour des étrangers en situation irrégulière est l'un des objectifs prioritaires de l'UE en matière de gestion des flux migratoires, et les accords de réadmission peuvent être considérés comme la pierre angulaire de cet objectif. La signature de tels accords, qui obligent les pays partenaires à « reprendre » leurs propres ressortissants et parfois des immigrés d'autres nationalités dans le cas où ceux-ci seraient trouvés en situation irrégulière sur le territoire d'un des Etats membres après avoir transité par leur sol, constitue pour cette raison un enjeu déterminant dans les relations de l'UE avec les pays qu'elle veut associer à sa politique d'immigration. Les pays membres y ont beaucoup recouru pendant la période qui a précédé l'élargissement de 2004 pour inciter les futurs adhérents à sécuriser leurs frontières. De nombreux accords de ce type ont ainsi été passés entre les Etats signataires de la convention de Schengen à partir de 1990 avec les PECO (pays d'Europe centrale et orientale), avant que la Commission ne reçoive mandat pour négocier des accords UE/pays tiers. Le premier du genre, qui concernait la Pologne – devenue depuis membre de l'UE –, s'est soldé en échange par la suppression des visas de tourisme pour les ressortissants de ce pays, puis par la signature d'un accord d'association économique avec l'Union européenne. L'UE a généralisé le système au Sud en prévoyant, dans le cadre de l'accord de coopération qui régit ses relations avec les pays de

la zone ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique), une clause générale de réadmission des illégaux²³.

Le contenu d'un accord de réadmission UE-Maroc fait l'objet de négociations depuis plusieurs années et semble bloqué par l'exigence de l'UE que le Maroc s'engage à reprendre non seulement des ressortissants en situation irrégulière dans l'un des Etats membres, mais également tous les migrants qui auraient transité par son sol avant d'arriver en Europe. La méfiance manifestée par ce pays fait écho aux réserves déjà exprimées en 2000 par le Réseau euro-méditerranéen pour les droits de l'homme (REMDH), qui craignait que le principe de la réadmission ne contraigne « les pays tiers à renforcer leur politique des frontières et à adopter des politiques plus strictes en matière de visas, devenant ainsi des zones tampons de l'Europe vis-à-vis des migrants et des demandeurs d'asile ». Le REMDH faisait également part de ses inquiétudes quant au sort des personnes renvoyées en application des accords, du fait du manque d'information sur les normes appliquées par les pays du sud et de l'est de la Méditerranée pour la protection des réfugiés²⁴. Six ans plus tard, ces réserves et ces inquiétudes n'ont pas été levées. Pourtant, lorsque l'Espagne, pour faire face à l'afflux d'arrivées aux Canaries, décide de mettre en urgence en place un « plan Afrique », c'est avec l'objectif prioritaire de négocier des accords de réadmission des illégaux avec six nouveaux pays (Sénégal, Gambie, Cap Vert, Guinée Bissau, Guinée et Niger).

• L'exemple libyen

Le cas de la Libye illustre bien les enjeux de la « dimension externe de la politique d'asile et d'immigration ». Ce pays n'entretient sur le plan politique pratiquement aucune relation contractuelle avec l'Union européenne. Même si elle a acquis en 1999 le statut d'observateur dans le processus de Barcelone, la Libye n'en fait pas partie²⁵, pas plus qu'elle n'est dans la liste des pays visés par la politique européenne de voisinage, puisque l'adhésion au processus de Barcelone constitue à cet égard un préalable. L'Union européenne ne dispose donc d'aucune base formelle pour engager avec la Libye un partenariat sur les questions migratoires. Pourtant, la position stratégique de la Libye dans les trajectoires des migrants impliquait visiblement que l'UE passât outre cette absence totale de cadre de discussion.

En avril 2003, puis en 2004, des missions ont été organisées par la Commission européenne pour évaluer la bonne volonté des autorités libyennes à coopérer sur les questions d'immigration illégale. Dans son rapport

de 2004, la Commission note que les violations des droits de l'homme sont flagrantes ; qu'elle n'a pu obtenir aucune information ni donnée concrète quant aux procédures régissant les expulsions d'étrangers, dont elle a seulement appris qu'elles sont généralement collectives et se déroulent vers les pays d'origine sans examen de la situation personnelle de chaque détenu. Elle ajoute que le pays, qui considère qu'il n'accueille que des migrants économiques qui viennent en Libye pour gagner de l'argent et rentrer ensuite chez eux, n'a pas l'intention d'introduire une politique de distinction légale et formelle entre les demandeurs d'asile et les migrants économiques de peur de créer un « appel d'air », alors même que dans ses visites de camps (la Libye compte au moins une vingtaine de centres fermés d'étrangers) la mission a rencontré des personnes en quête de protection internationale, voire déjà reconnues réfugiés par le HCR dans d'autres pays. Elle rappelle que la Libye n'est pas signataire de la convention de Genève sur les réfugiés, qu'il n'y a aucun accord de coopération entre la Libye et le HCR, que le bureau du HCR à Tripoli n'a aucun statut officiel, et que par conséquent aucune protection internationale des réfugiés n'est assurée dans le pays.

Ces informations recourent celles de nombreux observateurs : pour le HCR, la Libye ne peut être considérée comme un pays sûr pour les demandeurs d'asile. Amnesty International a confirmé qu'il n'existe en Libye aucune garantie concernant les droits des réfugiés. De son côté, le Parlement européen a adopté une résolution dans laquelle il condamne fermement les renvois de migrants pratiqués à plusieurs reprises en 2004 et 2005 par les autorités italiennes vers la Libye, estimant que ce pays pratique « l'arrestation arbitraire, la détention et l'expulsion » et se disant « préoccupé par le traitement et les conditions de vie déplorables des personnes détenues dans les camps en Libye et les récents rapatriements massifs d'étrangers de la Libye vers leur pays d'origine dans des conditions qui n'assurent ni leur dignité ni leur survie »²⁶. Plusieurs missions parlementaires ont confirmé cette analyse. Plus de vingt ONG qui défendent, dans différents pays d'Europe et au Maroc, les droits des migrants et des demandeurs d'asile, ont demandé à l'Union européenne « de surseoir à toute décision de coopération européenne et bilatérale en matière d'immigration avec la Libye », ajoutant que « la ratification et la mise en œuvre des conventions internationales garantissant la protection des droits humains telles que la convention de Genève (...) sont un préalable indispensable ».

Ces multiples mises en garde n'ont pas empêché l'Union européenne de s'engager en 2005 dans ce qu'elle appelle une « stratégie de long terme » avec Tripoli pour lutter contre l'immigration illégale depuis les côtes libyennes vers les siennes, comportant l'association de garde-frontières et de policiers libyens à des patrouilles européennes en mer et la mise en place d'un groupe de travail chargé de mettre au point un « plan d'action conjoint pour le sauvetage en mer » d'embarcations transportant des immigrés clandestins. Qu'en sera-t-il du sort des personnes qui, à bord de ces embarcations, auraient besoin de protection ? Qu'en sera-t-il du traitement des migrants sans papiers qui seront refoulés en Libye, quand on sait les conditions dans lesquelles ils sont détenus, raflés, déportés ? Autant de questions pour lesquelles les réponses supposées rassurantes du commissaire Fratini ne sont pas très convaincantes.

C'est pourtant avec satisfaction que la Commission se félicitait, dans sa communication de décembre 2005 sur les priorités d'action en vue de relever les défis liés aux migrations²⁷, des « avancées significatives sur le plan des relations entre l'UE et la Libye » et annonçait l'adoption d'un plan d'action UE-Libye contre l'immigration clandestine. On suppose que c'est dans ce cadre que, la protection des côtes pour empêcher les migrants de quitter la Libye ne suffisant pas, l'UE pourrait s'employer maintenant à les empêcher d'arriver en Libye. Dans un rapport présenté au début du mois de mars 2006, l'eurodéputé maltais Simon Busuttil demande que soit intensifiée la coopération avec la Libye pour l'aider à gérer les immigrés concentrés au sud du pays, notant que les immigrés venus d'Afrique subsaharienne sont très nombreux parce que la Libye n'exige pas d'eux de visas. On peut donc s'attendre donc à ce que de nouveaux verrous soient posés toujours plus au Sud, au risque de jeter les migrants sur des routes encore plus dangereuses.

• L'exemple du Maroc

Pendant des années, le Maroc a constitué le point de passage privilégié pour les migrants en transit vers l'Espagne puis le reste de l'Union européenne. Le système intégré de vigilance extérieure (SIVE) mis en place le long des côtes espagnoles, incluant des patrouilles mixtes hispano-marocaines, et le renforcement des protections autour des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla au nord du Maroc (avec des murs de 6 mètres), qui rendent plus difficile l'accès à l'Europe, ont depuis 2003-2004 stoppé provisoirement une population de migrants principalement subsahariens en attente de l'opportunité de passer. Entre les mois d'août et octobre 2005, près d'une vingtaine de personnes ont trouvé la mort, à la

suite de la répression exercée par les policiers marocains qui tentaient d'empêcher un groupe de plusieurs centaines de migrants de franchir les murs. Dans les jours qui ont suivi, la rafle et la déportation de centaines de personnes ont été organisées, soit vers leurs pays d'origine, soit vers la frontière sud du pays. Parallèlement, un groupe de 73 migrants africains étaient renvoyés d'Espagne vers le Maroc sur la base d'un accord de réadmission entre les deux pays. Dans les deux cas, le principe de non-refoulement n'a pas été respecté, qui interdit à un Etat signataire de la Convention de Genève – c'est le cas du Maroc – de renvoyer un étranger avant que celui-ci ait pu faire entendre son éventuelle demande de protection internationale. Par ailleurs, des demandeurs d'asile et peut-être des personnes reconnues réfugiées ont été victimes de ces rafles et de ces déportations.

Le sort réservé aux demandeurs d'asile au Maroc est d'autant plus préoccupant que le HCR, qui y a récemment renforcé sa présence, est loin d'y avoir les mains libres. Ses représentants ne sont pas autorisés à se rendre dans les endroits où se trouvent les demandeurs d'asile, et ceux-ci rencontrent d'extrêmes difficultés pour se déplacer, en raison de la loi sur les étrangers. Le sort des réfugiés statutaires au Maroc n'est guère plus favorable. Aucun dispositif d'intégration n'est prévu pour eux, ils vivent dans des conditions très précaires. En septembre 2004, 1 million d'euros a été octroyé au HCR pour « accroître la capacité des pays de transit nord-africains à intercepter eux-mêmes les demandeurs d'asile et les migrants »²⁸. L'objectif, pour le HCR, est d'aider des pays à développer un système d'asile national, à former les fonctionnaires et à soutenir les ONG. Force est de constater qu'un an plus tard ces objectifs étaient loin d'être réalisés au Maroc, qui demeure à ce jour, au regard des principes qui engagent l'UE (Convention de Genève sur les réfugiés, Convention européenne des droits de l'homme) un pays non sûr pour les migrants comme pour les demandeurs d'asile, ainsi que l'ont démontré les événements de l'automne 2005²⁹.

En voulant reporter sur le Maroc, notamment au travers de l'accord de réadmission qu'elle négocie avec lui, la gestion des flux migratoires qu'elle va rediriger vers ce pays, l'UE prend le risque d'exposer les migrants qu'elle refoule à des traitements non conformes aux droits humains. S'agissant d'éventuels demandeurs d'asile, elle fait peser sur un pays qui ne dispose pas encore d'un système d'asile national et qui, à ce jour, ne respecte pas les droits des personnes en attente de protection une charge disproportionnée en mettant en jeu la sécurité des requérants.

Conclusion

La politique de contrôle des flux migratoires à l'intérieur de l'Union européenne est un double échec, tant sur le plan des principes qu'au regard des objectifs d'efficacité qu'elle s'était assignés :

- sur le plan des principes : les nouveaux Etats adhérents de mai 2004 n'ont obtenu leur intégration à l'UE qu'au prix d'importantes concessions au respect des droits fondamentaux, en particulier de ceux des migrants et des demandeurs d'asile. C'est ainsi que, depuis qu'ils sont membres de l'UE, les anciens pays d'Europe centrale et orientale (PECOs), en bons gardes-frontières, ont vu s'effondrer leur taux d'admission de demandes d'asile. Plus grave encore, Malte, au mépris manifeste de la convention de Genève, pratique l'enfermement systématique des demandeurs d'asile et autres *boat-peole* pour ne pas être accusé d'être le maillon faible d'une frontière extérieure que l'UE voudrait hermétique ;

- sur le plan de l'efficacité : le règlement Dublin II³⁰ était censé être l'outil de la rationalisation de procédures de détermination de l'asile dans le cadre d'une politique commune. Or, conçu pour empêcher les demandes multiples, il aboutit surtout à reporter le poids de la demande d'asile et des contrôles migratoires sur quelques Etats, souvent les moins aptes (du fait de leur taille, de leur économie, de leur histoire, etc.) à le faire dans le respect des droits des migrants. De plus, très souvent, ce règlement assigne les demandeurs d'asile dans des pays d'où ils veulent partir, et les expulse de là où ils voudraient rester. Certains d'entre eux deviennent ainsi des « réfugiés en orbite », ballottés d'un pays à l'autre, au gré des mesures de police, en ayant perdu le droit de s'installer dans aucun. Chargées d'évaluer Dublin II, l'ensemble des institutions communautaires, de la Commission au Parlement, ont conclu à la nécessité de réformer de règlement.

C'est pourtant cette politique qui a doublement failli que l'Europe cherche à exporter hors de ses frontières, pour ne pas avoir à résoudre ses contradictions internes. Si les demandes d'asile n'étaient plus étudiées dans l'Union, si les frontières étaient déplacées au-delà de la géographie communautaire, c'en serait fini de l'éternelle pomme de discorde entre Etats européens s'accusant mutuellement de laxisme. Pas étonnant, dans ces conditions, que l'Espagne, l'Italie et Malte soient les premiers à réclamer que des accords soient signés, et des politiques opérationnelles mises en œuvre avec les pays de la rive sud de la Méditerranée. D'où les différentes

tentatives pour amadouer la Libye et l'inciter à troquer l'habit de chef de file du panafricanisme contre la tenue de gendarme de l'Europe. Les négociations avec le Maroc s'inscrivent dans la même logique mais avec une dimension supplémentaire.

Les pays du Nord en sont en effet arrivés à la conclusion que tout serait plus simple si les États renaient à la source leurs ressortissants derrière le moderne rideau de leurs propres frontières. C'est ainsi que la loi marocaine sur l'asile et l'immigration, votée en 2003 sous la pression de l'UE³¹, prévoit en son article 50 de punir d'amende ou/et d'emprisonnement toute personne qui quitterait clandestinement le pays. Est ainsi réhabilité le délit d'« émigration illégale », autrefois apanage des régimes dont les ressortissants avaient un droit quasi automatique à l'asile en Europe de l'ouest³². Ces dispositions sont bien sûr contraires au droit international qui depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen (DUDHC, 1948) a consacré à de multiples reprises « le droit de quitter tout pays y compris le sien ». La nécessité de contenir l'« émigration illégale » a pourtant été beaucoup invoquée ces derniers mois et semaines, notamment lors des négociations entre l'Espagne et le Sénégal, à propos de l'arrivée de *boat-peole* aux îles Canaries³³. Loin d'être seulement une énième transgression du droit international³⁴, cette criminalisation de l'émigration en sape les tous derniers fondements. En effet, les rédacteurs de la DUDHC avaient parfaitement conscience de l'impossibilité d'imposer les droits fondamentaux là où ils n'étaient pas respectés : dans ce contexte, un accord *a minima* pouvait se dégager autour de ce droit à émigrer « droit résiduel, droit "de rattrapage" des droits de l'homme, celui qui permet le salut par le départ lorsque tous les autres droits sont violés »³⁵. Non contents de le vider de sa substance, en fermant leurs frontières à ceux qu'ils n'auraient choisis, les Etats européens cherchent à transformer les pays du Sud en geôliers de leurs propres populations.

juin 2006

¹ Migreurop, « Ceuta et Melilla : l'Europe déclare la guerre aux migrants et aux réfugiés », *Libération*, 12 octobre 2005.

² COM(2005) 621 final.

³ Introduction de la présidence finlandaise au Conseil européen extraordinaire de Tampere (15-16 octobre 1999).

⁴ A. Belguendouz, *Le Maroc non africain, gendarme de l'Europe ?*, Rabat, 2003.

⁵ OXFAM, *Territoire inexploré : l'internationalisation de la politique d'asile de l'UE*, Londres, 2005.

⁶ COM(2002) 703 final.

⁷ Commission européenne, DG JAI, *Appel à proposition 2003*, ligne budgétaire « Coopération avec les pays tiers dans le domaine de la migration », B7-667.

⁸ <http://www.migreurop.org/rubrique196.html>

⁹ COM(2003) 152 final.

¹⁰ COM(2005) 491 final.

¹¹ Sept plans d'action ont été négociés et adoptés formellement avec Israël, la Tunisie, le Maroc, l'Autorité Palestinienne, la Jordanie, la Moldavie et l'Ukraine. Sont en cours de négociation les plans d'action avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan, l'Égypte, la Géorgie et le Liban.

¹² Intervention de Benita Ferrero-Waldner au Swedish Institute for International Affairs, Stockholm, 7 mars 2006

¹³ Règlement (CE) n° 377/2004 du Conseil du 19 février 2004 relatif à la création d'un réseau d'officiers de liaison "Immigration".

¹⁴ Doc 15445/43.

¹⁵ Conclusion n° 97-2003 sur les garanties de protection dans les mesures d'interception du Comité exécutif du programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés.

¹⁶ COM(2005) 621 final.

¹⁷ COM(2003) 152 final.

¹⁸ COM(2004) 310 final.

¹⁹ UNHCR, *Number of asylum seekers halved since 2001*, mars 2006.

²⁰ COM (2005) 388 final.

²¹ Human Rights Watch, *Ukraine : des migrants et des demandeurs d'asile régulièrement maltraités*, communiqué de presse, 30 novembre 2005.

²² Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne concernant la « loi anti-révolutionnaire » en Biélorussie, communiqué de presse, 2 décembre 2005.

²³ Accord UE-ACP de Cotonou, juin 2000.

²⁴ Plan d'action du REMDH adopté lors de sa quatrième assemblée générale, novembre 2000.

²⁵ Voir à ce sujet le compte-rendu fait par Hélène Flautre, députée européenne et présidente de la sous-commission Droits de l'homme du Parlement européen, au retour d'une mission en Libye du 17 au 20 avril 2005.

²⁶ Résolution du Parlement européen sur Lampedusa, 14 avril 2005.

²⁷ COM(2005) 621 final.

²⁸ Compte-rendu de la réunion informelle du Conseil JAI, 3 octobre 2004.

²⁹ Voir notamment : AFVIC- Cimade, *Refoulements et expulsions massives de migrants et demandeurs d'asile*, récit d'une mission du 7 au 9 octobre 2005 ; MSF, *Violence et immigration : rapport sur l'immigration subsaharienne au Maroc*, septembre 2005.

³⁰ Le règlement Dublin II prévoit que, de façon générale mais non systématique, les demandeurs d'asile doivent déposer leur dossier dans le premier pays de l'Union qu'ils traversent.

³¹ Des dispositions semblables ont été adoptées en 2002 dans la loi roumaine.

³² Migreurop, « Émigration illégale » : une notion à bannir », *Libération*, 13 juin 2006. <http://www.migreurop.org/article922.html>

³³ Un communiqué de la Conférence des ministres de l'intérieur de la Méditerranée occidentale (CIMO), qui s'est tenue à Nice les 11 et 12 mai 2006, salue « les efforts des pays de la rive sud de la Méditerranée pour contenir l'émigration illégale vers l'Europe ». Pour leur part les autorités sénégalaises ont annoncé qu'elles ont procédé sur leur propre territoire à l'arrestation de plus de 1 500 « candidats à l'émigration clandestine » qui s'apprêtaient à rejoindre les Canaries en pirogue.

³⁴ Tant le Maroc que le Sénégal sont signataires du Pacte sur les droits civils et politiques (1966) qui intègre le droit à émigrer

³⁵ Monique Chemillier-Gendreau, « La virtualité de la libre-circulation », *Plein Droit* n° 36-37, décembre 1997

Postface

Hélène Flautre*

Au-delà de la rhétorique...

Les témoignages bouleversants reproduits ici témoignent des violations massives des droits des migrants et des demandeurs d'asile aux frontières de l'Union européenne. Ils interpellent profondément la rhétorique de l'Europe en matière de promotion des droits de l'Homme. Pour ceux qui travaillent sur les politiques d'asile et d'immigration, le récit de ces traitements n'est malheureusement pas nouveau. Que ce soit aux frontières de Ceuta et Melilla en Espagne, à Lampedusa en Italie ou à Sangatte en France c'est même la parenté des témoignages qui frappe.

L'Europe et ses Etats agissent comme s'il s'agissait de se protéger des migrants plutôt que de les protéger de la misère, des persécutions ou des violences subies dans leur pays d'origine. Comme si l'Europe était sous la menace permanente d'un déferlement ! Alors que le nombre de demandeurs d'asile n'a jamais été aussi bas dans les vingt-cinq Etats membres de l'UE : en quinze ans, il a chuté de moitié. Alors que l'essentiel des déplacements de population se fait de pays du Sud à pays du Sud : les pays industrialisés n'accueillent en effet qu'à peine 4% du nombre total de réfugiés à l'échelle mondiale.

Pourtant, les politiques répressives mises en œuvre en Europe à l'égard des migrants et des demandeurs d'asile se développent : fermeture des frontières, refoulement illégal, privation du droit d'asile, enfermement, absence d'une politique de migration légale, absence de politique d'intégration efficace, suspicion généralisée des étrangers, atteinte au droit à une vie privée et familiale...

Ces pratiques répressives se combinent avec la volonté de repousser hors des frontières de l'Union « la gestion des flux migratoires », c'est à dire de reporter la responsabilité de la prise en charge des migrants et demandeurs d'asile sur les pays tiers. En négociant par exemple des accords de réadmission avec les Etats tiers, par lesquels ils se voient forcés de réadmettre leurs ressortissants refoulés par les Etats de l'UE, mais également les personnes ayant transité par leur territoire, l'UE implique directement les pays tiers dans le contrôle de ses frontières. Cette externalisation des procédures est en soit inéquitable. Quand de plus elle s'exerce dans des pays qui n'ont ni les capacités administratives ni surtout les mécanismes standards de contrôle démocratique et des droits de l'Homme, ce qui est presque toujours le cas, elle aboutit à un enchaînement de violations en cascade des droits des personnes. Les nombreux témoignages contenus dans ce livre noir en constituent d'ailleurs une preuve.

Or, nombre des pays tiers avec lesquels l'UE et/ou ses Etats membres concluent des accords de réadmission ou de coopération en matière de gestion des frontières ne sont pas

signataires de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et ne reconnaissent pas le mandat du HCR. Ils n'ont en général pas de législation spécifique garantissant le droit des demandeurs d'asile. La majorité d'entre eux ne se soucient guère des conventions internationales dont ils sont signataires et sont responsables de nombreuses violations des droits de l'Homme. Comment, dans de telles conditions, prétendre vouloir travailler à une meilleure protection des demandeurs d'asile et des migrants?

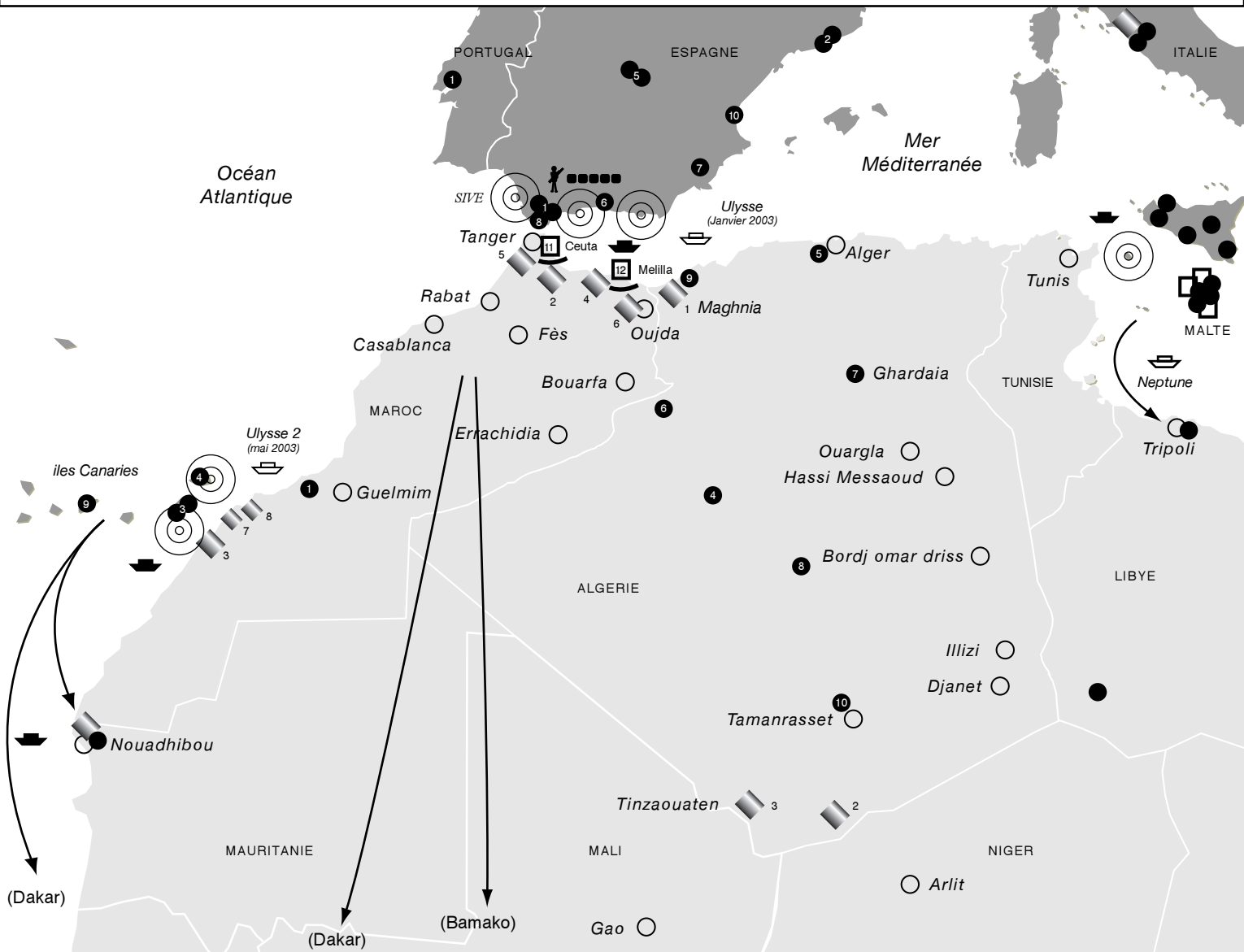
La dernière manifestation de cette tendance est la décision de l'UE de créer des zones dites de « protection régionale » à proximité des pays d'où partent les exilés pour qu'ils y trouvent un « premier asile ». L'idée directrice de cette politique est de fixer les réfugiés dans leurs régions d'origine. Quand la seule garantie de survie est précisément liée au fait de quitter son pays, on comprend les préjudices qu'une telle politique peut infliger aux personnes. L'UE justifie la mise en œuvre de telles politiques par « le souci de protéger la vie des migrants » - dont les cadavres sont régulièrement repêchés en Méditerranée - et par la nécessité de lutter contre le trafic d'êtres humains. Ces objectifs sont parfaitement légitimes. Cependant, la réalité est tout autre. Nul ne peut nier que l'effet premier du renforcement des contrôles à Ceuta et Melilla a été le déplacement des demandeurs d'asile et des migrants vers les côtes mauritaniennes. Plutôt que de protéger la vie de ces personnes, la politique de l'UE a pour conséquence directe d'augmenter les risques et les obstacles qu'ils ont à franchir, et donc de mettre davantage leur vie en danger. Il n'est pas non plus interdit de penser que l'accroissement des obstacles à franchir pour les personnes est en réalité un encouragement direct aux réseaux de passeurs. Développement qui justifiera demain de nouveaux instruments de répression?

L'UE et ses Etats membres devraient savoir que l'aspiration à une vie meilleure est irrépressible et que les barrières toujours plus hautes de Ceuta et Melilla ne sauraient la contenir. Le respect des droits des personnes, peu importe qu'elles soient demandeurs d'asile, d'emploi ou simplement d'une vie meilleure, doit être la priorité de notre action. L'UE doit sortir au plus vite de la position schizophrénique qui caractérise ses relations avec les pays tiers : le discours sur le respect des Droits de l'Homme et la démocratie d'un côté, et de l'autre l'encouragement et le financement, au nom de la lutte contre l'immigration illégale ou contre le terrorisme, de moyens de répression qui sont utilisés par les Etats tiers pour réprimer les migrants, et aussi bien souvent les défenseurs des droits de l'Homme et les populations locales.

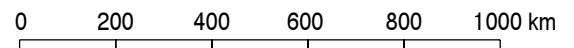
* Hélène Flautre est députée européenne (Groupe des Verts/Alliance libre européenne), et présidente de la sous-commission Droits de l'homme du Parlement européen.



Migrations subsahariennes, camps d'étrangers et contrôles migratoires



© Migreurop 2006



- Camp fermé } pour les étrangers en vue de l'examen de leur demande d'admission au séjour sur le territoire d'un Etat et/ou pour les étrangers présents sur le territoire d'un Etat et en instance d'expulsion
- Camp ouvert }
- ◆ Camps informels
- Lieux informels situés dans les quartiers périphériques des villes

Dispositifs de contrôles destinés spécifiquement à lutter contre l'immigration clandestine

- ◎ Radars thermiques à infrarouge, détecteurs...etc. au sein d'un espace régional
- Effectifs de polices chargées des contrôles aux frontières (un carré représente 1000 personnes)
- ⚓ Remorqueurs, escadres mobiles cotières
- ⚓ Opérations ponctuelles menées par plusieurs pays membres de l'UE
- Murs, clôture barbelée
- ↪ Vols charters pour renvoyer les migrants en situation irrégulière vers leur pays d'origine (ou de provenance)

ALGERIE : 1 Camp de Maghnia, 2 In Guezzam, 3 Tinzaouaten ; 4 Adrar, 5 Alger, 6 Bechar, 7 Ghardaia, 8 In Salah, 9 Oran, 10 Tamanrasset ; ESPAGNE : 1 Algeciras (centre de rétention + Local de détention de Las Eras), 2 Barcelone (La Verneda & Zona Franca), 3 Fuerteventura (Aéroport & El Matorral), 4 Lanzarote, 5 Madrid (Mortalez & Barajas Aéroport), 6 Malaga, 7 Murcia, 8 Tarifa ("Isla de las Palomas" de la Garde Civile), 9 Tenerife, 10 Valence, 11 Ceuta - Calamocarro, 12 Melilla ; MAROC : 1 Le camp militaire de Bouyzaqern, 2 Bel Younech, 3 El-Aiou, 4 Gourougou, 5 Messnana (la forêt de Belyounech), 6 Oujda (la forêt de Beni Issnasen), Tarfaya (7 Ras El Oued, 8 Hagounia)

Source : Migreurop ; Paolo Maccario (2002) Rapport d'enquête : Les migrations clandestines subsahariennes à travers l'Algérie ; AFP ; Libération.

Des morts sans nom et sans nombre

Plusieurs rapports d'ONG, espagnoles notamment, mais également françaises et marocaines, ont fait état de personnes tuées et blessées lors des événements à Ceuta et Melilla à l'automne 2005¹. Ces victimes de la militarisation des frontières européennes sont restées anonymes. Seule une d'entre elles a été officiellement identifiée (*cf. infra*), les autorités invoquant l'absence de documents d'identité pour ne pas être obligées de faire les recherches qui auraient permis de rendre les dépouilles aux familles. Au vu des moyens déployés l'an dernier pour identifier les victimes occidentales du *tsunami*, ces morts sans nom en disent long sur le processus de déshumanisation de migrants, réduits à l'état d'individus surnuméraires qui peuvent disparaître sans laisser de traces.

Il est ainsi impossible d'établir avec exactitude le nombre de ressortissants subsahariens décédés et cela pour plusieurs motifs : d'abord, ni les autorités marocaines ni les autorités espagnoles n'ont intérêt à faire connaître à l'opinion publique le nombre exact des morts, ne serait-ce que parce que ni les unes ni les autres n'ont voulu assumer leur propre responsabilité, préférant en rendre l'autre partie, voire les migrants eux-mêmes, responsables. Par ailleurs, la presse en général n'a fait état que des personnes décédées pendant les « attaques massives » des barrières métalliques à la frontière. Toutefois, de nombreux témoignages ont indiqué que des Subsahariens étaient morts pendant leur traversée forcée du Sahara, à l'occasion des expulsions collectives menées par les autorités marocaines ou algériennes. La Commission espagnole d'aide aux réfugiés (CEAR) a pu rentrer en contact avec un groupe de vingt Ghanéens et un Sénégalais qui lui ont affirmé qu'ils avaient été abandonnés dans le désert avant d'être repérés par la police mauritanienne et amenés à Zouerate. Ils ont affirmé au représentant de CEAR qu'un groupe de 23 Nigériens et 2 Ghanéens avaient été, eux aussi, abandonnés dans le désert mais qu'ils avaient « disparu ». Quelques jours plus tard, le gouverneur de Zouerate a confirmé que trois cadavres avaient été retrouvés². Ces victimes s'ajoutent aux centaines d'autres évoquées par les migrants relatant leur parcours ou déportations dans le désert.

Selon un avocat de CEAR, 14 morts, tués à la frontière hispano-marocaine, d'août à octobre 2005, ont été reconnus « officiellement » mais selon d'autres associations, ce nombre s'élève à au moins 21 personnes. L'associa-

tion espagnole APDHA relate dans son rapport les circonstances et la chronologie des décès de 17 d'entre elles :

■ **Lundi 29 août 2005** : après le passage de la barrière métallique à Melilla par un groupe de 300 personnes environ, la *Guardia civil* a encerclé un petit groupe avant de les matraquer. Un jeune Camerounais, identifié comme Akabang Joseph Abuna (né le 4 juin 1974), est décédé à la suite d'une hémorragie du foie. Ce même jour, selon les différents témoignages, un autre ressortissant congolais a reçu des coups violents provoquant des blessures graves. Selon l'association espagnole PRODEIN, il a été transporté à l'hôpital Hasani de Nador où il est décédé.

Le corps du ressortissant camerounais a été rapatrié chez lui avec le soutien des associations Prodein, ARDH, de l'association islamique de Melilla et d'Unipaz.

■ **Lundi 12 septembre** : un migrant subsaharien décède à l'hôpital de Melilla, après quatre jours en état de coma à la suite de blessures graves lors d'une tentative de passage de la barrière, le 8 septembre.

■ **Jeudi 15 septembre** : un jeune migrant, dont la nationalité n'a pas été établie, est blessé par une balle de caoutchouc l'ayant touché au niveau du cou. Il est admis à l'hôpital, où il décède peu après. Selon des sources médicales, cette blessure aurait de fait été causée par une balle en caoutchouc ayant provoqué une déviation de la trachée. Les différentes associations attirent l'attention sur le fait que les autorités marocaines n'utilisent pas ce type d'arme.

Le même jour, aux abords de Melilla, un autre jeune Malien est mort, victime d'une chute, en fuyant devant les forces de sécurité marocaines.

■ **Jeudi 29 septembre** : cinq personnes sont mortes suite aux blessures causées par des armes à feu. Les autorités espagnoles et marocaines se sont mutuellement accusées de ces tirs.

■ **Jeudi 6 octobre** : six immigrants subsahariens sont morts abattus par les forces de sécurité marocaines afin de les empêcher de franchir la clôture frontalière qui sépare le Maroc de Melilla. Selon les témoignages des migrants, ce nombre s'élève en fait à au moins sept personnes. Ce jour-là, nombreuses sont les personnes blessées par les coups de feu, mais aussi avec des bras et des jambes fracturées.

Ces morts, aussi peu reconnus soient-ils, sont la face émergée d'un immense iceberg : il y a des années que la militarisation des frontières maritimes hispano-espagnoles tue des migrants de l'Afrique entière. Ainsi, des Marocains meurent par centaines dans des *pateras*, faute de pouvoir quitter autrement leur pays.

Dans son imprécision même, ce récapitulatif laisse voir la réalité des violences subies par les migrants : avec la guerre aux migrants, comme dans les autres conflits, les victimes n'ont pas le moyen de se faire entendre tandis que la puissance dominante a tout intérêt à en diminuer le nombre.

¹ Cf. « Derechos humanos en la frontera sur. Informe sobre la inmigración clandestina durante el año 2005 », APDHA, janvier 2006 ; « La situación de los refugiados en España. Informe 2006 », CEAR, 2006 ; « Las autoridades deben rendir cuentas por la violación de los derechos de las personas migrantes », Amnestia Internacional, octobre 2005 ; « Refoulements et expulsions massives de migrants et demandeurs d'asile : récit d'une mission de l'AFVIC et de la Cimade du 7 au 11 octobre 2005 » ; « Rapport sur la situation des migrants subsahariens dans la province de Nador pour l'année 2005 », Asociación de derechos humanos del Rif, Maroc, 24 janvier 2006.

² Voir rapport de CEAR, *op. cit.* p. 81.

Chronologie analytique : Origines et déroulement des événements de l'automne 2005

Comprendre pourquoi ont été tués par la police marocaine des exilés d'Afrique noire devant les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla en septembre et octobre 2005 nécessite de considérer trois processus distincts et cumulatifs :

(I) Depuis des années l'Europe prépare et pilote une véritable guerre aux migrants qui occasionne des milliers de morts par noyades dans les mers, disparitions dans les déserts, maltraitance dans les prisons et les camps, sans omettre les morts sous les armes des services de répression. Cette guerre aux migrants passe notamment par l'enrôlement des pays limitrophes de l'Union européenne dans les dynamiques sécuritaires et xénophobes de cette guerre.

(II) Le Maroc s'est d'abord opposé à cet enrôlement forcé puis, soucieux de son rapprochement géopolitique à long terme avec l'Europe et des subsides qu'il peut en tirer à court terme, contraint aussi par les pressions espagnoles, a d'abord négocié sa participation puis s'est progressivement converti à ces logiques anti-migratoires imposées du dehors.

(III) La crise que les mass médias découvrent avec les morts du 28 septembre 2005 et des jours suivants n'est en fait que la phase paroxystique d'une campagne sécuritaire hispano-marocaine qui prolonge les deux mouvements précédents, s'accélère au début de l'année 2005 et monte en puissance durant les six derniers mois jusqu'aux homicides de l'automne. Bien loin d'être un simple dérapage, ces morts sont le résultat de politiques publiques. Le nombre total de décès produits ainsi se compte-t-il par milliers ou par dizaines de milliers ? Aucune évaluation statistique fiable n'existe et n'existera probablement avant longtemps.

I - Guerre aux migrants¹ : du tournant national-sécuritaire aux frontières mortelles de l'Europe

■ **Années 1970 : Fermeture des frontières à l'immigration de travail dans les pays occidentaux.**

■ **Années 1980 : Développement de la xénophobie en Europe :** focalisations gouvernementales et journalistiques sur les étrangers comme problème, montée en puissance militante et électorale des partis d'extrême droite

■ **Années 1990 : Stratégie d'intégration européenne par opposition à l'étranger :** création de l'espace Schengen de libre circulation intérieure et début d'harmonisation des politiques restrictives en matière d'immigration et d'asile ; premiers accords de réadmission avec des pays voisins s'engageant à reprendre les sans-papiers ayant transité par leurs territoires

■ **1995 : Déclaration de Barcelone** sur le partenariat euro-méditerranéen. Destiné à promouvoir la stabilité politique, la croissance économique et le renforcement du dialogue entre les pays de l'UE et les pays méditerranéens : cet accord restera relativement formel jusqu'à la fin des années 1990 et sera activé par les financeurs européens essentiellement pour la lutte anti-migratoire

■ **1998 : La présidence autrichienne de l'UE** présente un « Document de stratégie sur la politique de l'Union européenne en matière de migrations et d'asile ». Un groupe de haut niveau « asile et migration » est chargé d'étudier les possibilités de coopérer avec les Etats de départ

■ **1999 : Cinq pays sont désignés comme prioritaires** et avec eux leurs régions environnantes pour élaborer des plans d'action visant à stopper les migrants : l'Albanie, l'Afghanistan, le Sri Lanka, la Somalie et le Maroc. Le plan relatif à l'Albanie envisage des « camps » dits « centres de transit », visant à enfermer et à dissuader les migrants ; les désignations appropriées de ces camps seront effacées du document final. Le plan d'action pour le Maroc vise à lui indiquer les mesures à prendre pour lutter contre l'immigration clandestine

■ **Octobre 1999 : le Sommet de Tampere** entérine les conclusions des Groupes de travail de Haut niveau

et fixe le renforcement du système de contrôles aux frontières comme une des priorités de travail

■ **2000 : Accord de Cotonou** avec 70 pays ACP : l'UE impose aux Etats signataires la réadmission de leurs nationaux et prévoit la négociation de futurs accords pour la réadmission des étrangers qui auraient transité sur leur sol avant d'être interpellés en Europe

■ **Juin 2001 : Nomination comme Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés de Ruud Lubbers**, choisi après consultation des gouvernements européens

■ **Juin 2002 : Sommet de Séville.** Apparition des clauses de « gestion des migrations » dans le cadre des « partenariats » avec les pays tiers. L'aide financière est accompagnée d'une notion de conditionnalité afin de pousser les Etats tiers à accepter des clauses migratoires

■ **13 septembre 2002 : Ruud Lubbers** met en cause la Convention de Genève, affirmant qu'« elle ne suffit plus » et souhaitant une autre approche nommée « Convention Plus ». Il invoque la « dimension externe des politiques européennes de l'asile »

■ **5 février 2003 : Le journal *The Guardian*** révèle l'existence d'un document confidentiel du ministère de l'Intérieur britannique faisant état d'un plan destiné à faire baisser le nombre de demandeurs d'asile en Grande-Bretagne. Présenté officiellement le 10 février 2003 au Haut Commissaire, le projet prévoit de confier au HCR la tâche de gérer des zones de protection qui se situeraient en Turquie, en Iran, au Kurdistan, en Somalie et au Maroc

■ **27-28 mars 2003 : Conseil informel des ministres de l'Intérieur à Véria (Grèce)**, qui débat des propositions d'externalisation de l'asile et de l'implantation de camps sur la périphérie européenne. Ruud Lubbers fait alors une déclaration très favorable aux propositions britanniques

■ **Avril 2003 : Première diffusion non publique de « La proposition d'une triple approche du HCR » (*UNHCR's three-pronged proposal*)**, qui développe la logique d'externalisation de l'asile

■ **3 juin 2003 : Communication de la Commission européenne** évoquant parmi trois objectifs « la répartition des charges et des responsabilités au sein de l'UE ainsi qu'avec les régions d'origine »

■ **5-6 juin 2003 : Conseil européen des ministres de l'Intérieur à Luxembourg**, qui prolonge la discussion sur les projets d'externalisation de l'asile. La Suède annonce qu'elle opposera son veto à ces décisions qui doivent encore être prises à l'unanimité

■ **20 juin 2003 : Sommet Européen de Thessalonique** : la proposition britannique ayant été retirée quatre jours plus tôt, aucune décision n'est prise et les projets d'externalisation de l'asile se trouvent suspendus

■ **Décembre 2003 : Communication de la Commission européenne** tendant à intégrer les questions liées aux migrations dans les relations de l'UE avec les pays tiers. Les idées de cette communication préparent l'élaboration du Programme de la Haye de novembre 2004 pour 2004-2009

■ **22 janvier 2004 : Ruud Lubbers relance les débats sur l'externalisation de l'asile** en proposant la création de centre de traitement des demandes d'asile aux frontières communes de l'Europe : il préconise un « *partage du fardeau* », l'établissement d'un système collectif de renvoi rapide des personnes déboutées et des avancées en direction d'un système centralisé de traitement des demandes d'asile dans les « *centres européens* »

■ **4 juin 2004 : Communication de la Commission européenne** esquissant les lignes politiques du futur Programme de la Haye. Protection dans les régions d'origine et réinstallation d'exilés hors d'Europe, la Commission valide les orientations politiques de l'externalisation

■ **Juillet 2004 : Trente-sept africains embarqués sur un radeau sont sauvés entre la Libye et l'île de Lampedusa (Italie) par le *Cap Anamur***, bateau appartenant à une ONG allemande. Une controverse politico-médiatique d'ampleur européenne est déclenchée par la réaction du gouvernement italien : long refus d'accostage, mise en accusation des sauveteurs, renvoi des exilés après rejet des demandes d'asile. Côté allemand, le ministre de l'Intérieur Otto Schilly saisit l'occasion pour annoncer qu'il se rallie à la proposition britannique de création de camps d'exilés hors de l'Europe, notamment en Afrique du Nord

■ **Août 2004 : Soixante-douze exilés partis de Libye sont recueillis après une semaine de dérive par un cargo allemand.** Le ministre libyen des affaires étrangères déclare à propos des immigrés de son pays : « *Ils*

sont plus d'un million. S'ils restent encore dix ou quinze ans, la Libye ne sera plus la même. Dans certains quartiers, ils imposent leur loi. (...) On ne sait plus s'ils viennent pour vivre et travailler ou si ce sont des terroristes »

■ **11 août 2004 : Otto Schilly propose « la création d'une institution européenne, qui, hors des frontières de l'Europe, recevrait et examinerait les demandes d'asile »**, proposition qualifiée de « *bonne idée* » par le futur commissaire européen de la Justice, de la Liberté et de la Sécurité, Rocco Buttiglione

■ **23 août 2004 : Rocco Buttiglione parle de l'immigration comme d'une « bombe à retardement »** risquant de « *submerger* » l'Europe

■ **Fin août 2004 : Le Premier ministre italien Silvio Berlusconi se rend à Tripoli** et insiste sur la nécessité d'ouvrir des « *centres d'accueil* »

■ **Automne 2004 : Une centaine de députés européens signent un appel interassociatif contre la création de camps aux frontières de l'Europe**

■ **1^{er} octobre 2004 : Conseil européen des ministres de l'Intérieur (Scheveningen, Pays-Bas)**. Les gouvernements sont encore divisés mais la Commission européenne affiche sa détermination : « *M. Vitorino a précisé qu'il n'avait pas besoin de l'accord des gouvernements de l'UE, puisqu'un arrangement existait déjà entre les Nations unies et la Commission sur ces projets.* » Cependant, le terme de « *camps* » disparaît : « *Nous avons décidé de ne plus jamais employer ce mot !* », affirme Antonio Vitorino. Un million d'euros, cofinancés à 80% par la Commission et à 20% par les Pays-Bas, sont débloqués pour des « *projets pilotes* » en partenariat avec le HCR afin d'aider la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye à développer un « *système d'asile national* »

■ **26 octobre 2004 : Création de l'agence FRONTEX** (agence aux frontières de l'Union) destinée à permettre aux Etats membres de renforcer le contrôle des frontières extérieures, maritimes, terrestres et aériennes

■ **5 novembre 2004 : Le Conseil européen des ministres de l'Intérieur adopte le Programme de La Haye (mai 2004 – mai 2009)** qui, concernant essentiellement les politiques sécuritaires, se focalise sur les enjeux migratoires et prolonge le tournant national-sécuritaire

de l'Europe. Il prévoit de subordonner aux finalités anti-migratoires l'ensemble des politiques européennes, notamment celles de voisinage, de coopération et d'aide au développement

■ **Mai 2005 : Communication de la Commission** fixant, dans le cadre du programme de La Haye, dix priorités pour les cinq prochaines années. Elle prévoit notamment une étude, en étroite consultation avec le HCR, visant à évaluer le bien-fondé et la faisabilité d'un traitement commun des demandes d'asile en dehors de l'UE

■ **4-5 juillet 2005 : Réunion à Evian (France) des ministres de l'Intérieur du G5** (France, Allemagne, Italie, GB, Espagne), qui affirment leur volonté de lutter ensemble contre l'immigration clandestine, d'œuvrer à un meilleur contrôle aux frontières extérieures, à un développement des opérations de police communes en mer et dans l'espace Schengen et à une accélération de l'introduction de la biométrie. Une généralisation des vols groupés pour expulser les immigrés en situation irrégulière est adoptée à l'unanimité

■ **Septembre-octobre 2005 : Crise meurtrière de Ceuta et Melilla**, enclaves espagnoles au Maroc, où une quinzaine environ de migrants trouvent la mort lors d'une tentative de franchissement des grillages sévèrement réprimée par les autorités espagnoles et marocaines, lesquelles déporteront un grand nombre d'assailants dans le désert le long de la frontière algérienne

■ **Novembre 2005 : 10^{ème} anniversaire du processus de Barcelone**. Le programme MEDA II (5,35 milliards d'euros de 2000 à 2006 pour les pays méditerranéens) est avancé comme l'instrument des politiques de voisinage et de partenariat avec les pays tiers

■ **30 décembre 2005 : Massacre de la place Mustapha Mahmoud au Caire** : la répression meurtrière, par la police égyptienne, de deux milliers de réfugiés Soudanais devant les locaux du HCR, après que celui-ci ait refusé de leur donner la protection qu'ils demandaient, a fait entre 27 morts dont 7 enfants selon les chiffres officiels et plus de 150 morts selon les représentants des réfugiés, 635 autres ayant été placés dans des camps de détention le même jour, menacés d'expulsion vers le Soudan

■ **13 janvier 2006 : Réunion des ministres européens de l'Intérieur à Vienne sur les migrations**. Ils affirment leur volonté de former des équipes d'interven-

tion rapide à envoyer dans les pays faisant face à un afflux soudain de migrants et de procéder à des vols groupés pour expulser les demandeurs d'asile déboutés. Ils envisagent aussi d'aider les pays d'Afrique du Nord à créer des centres d'accueil des candidats à l'immigration dans l'UE et soulignent que ce « *ne sont pas seulement des camps, ce sont des programmes pour créer de l'emploi, leur offrir un enseignement, pour les aider à commencer une vie par eux-mêmes* », selon le ministre autrichien de l'Intérieur.

II - Le Maroc face à l'Espagne et à l'Europe entre volonté d'indépendance, négociations intéressées et conversion sécuritaire

■ **1992 : Accord de Malaga entre l'Espagne et le Maroc** : ce dernier s'engage formellement à réadmettre toute personne ayant transité par son territoire ; mais la mise en œuvre de cet accord ne s'amorcera réellement que treize ans plus tard lors de la crise meurtrière de l'automne 2005

■ **1996 : Accord d'association entre le Maroc et l'Union Européenne** : le Maroc souhaite bénéficier d'une relation de partenariat privilégié avec l'Union Européenne

■ **1997 : Construction de la barrière métallique** autour de Ceuta par l'Espagne

■ **1998 : Construction de la barrière métallique** autour de Melilla, construction du centre de rétention de la Granja à Melilla et mise en place du *SIVE* (système intégré de vigilance externe) par l'Espagne

■ **1999 : Le plan européen pour le Maroc est achevé.** Le Maroc (avec l'Albanie) est désigné comme pays limitrophe prioritaire pour lutter contre l'immigration. Les propositions du plan indicatif national (PIN) pour le Maroc concernent la conclusion d'un accord de réadmission

■ **Octobre 2000 : Rejet du plan européen par le Maroc** lors de la première session du Conseil d'Association entre le Maroc et l'Union Européenne

■ **Mai 2001 : Pressions sur le Maroc** : le gouvernement espagnol demande à l'Union Européenne de sanctionner le Maroc pour son manque de coopération en matière migratoire

■ **Août 2001 : Madrid interpelle Rabat** sur l'immigration clandestine et multiplie les arrestations d'immigrés aux Canaries

■ **Octobre 2001 : Le Maroc demande officiellement à l'UE un partage des responsabilités.** Lors du Comité d'association Maroc-UE, Rabat demande un financement de 80 millions d'euros pour l'acquisition de matériel destiné à la lutte contre l'« émigration clandestine »

■ **Mars 2002 : Esquisse d'un accord euro-marocain** pour la période 2002-2004 sur divers points dont la « circulation des personnes » et le « contrôle des frontières » avec la promesse de verser au Maroc 115 millions d'euros

■ **Juin 2002 : Conseil européen de Séville** : « Priorité absolue » est donnée aux mesures contenues dans le plan global de lutte contre l'immigration clandestine. Les Quinze s'accordent pour mettre en œuvre un « programme de réadmissions » et soulignent que la coopération avec un Etat tiers dépendra de la bonne volonté de celui-ci en matière de lutte contre l'immigration. L'Espagne demande à l'UE d'appliquer des sanctions financières à tous les pays qui ne collaboreraient pas de manière positive sur la question migratoire. Ouverture officielle des négociations sur l'**accord de réadmission** grâce notamment au déblocage de 70 millions d'euros pour le développement de la région nord du Maroc

■ **Juillet 2002 : Conflit entre l'Espagne et le Maroc à propos de l'îlot Leila-Perejil.** L'occupation marocaine de l'îlot provoque une réaction militaire et diplomatique violente de l'Espagne qui envoie son armée reprendre l'îlot et rappelle son ambassadeur. Cet incident ouvre une crise diplomatique entre les deux pays qui durera près de quinze mois sans empêcher l'alignement progressif du Maroc sur la politique européenne

■ **Décembre 2002 : Création d'un groupe de travail hispano-marocain sur l'immigration**

■ **9 janvier 2003 : Présentation** au Conseil du gouvernement marocain **de la loi n° 02-03** « relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc et à l'immigration et l'émigration irrégulières », loi fortement inspirée de la législation française, essentiellement répressive à l'égard de l'immigration, et créant également un délit d'émigration illégale

■ **Novembre-décembre 2003 : Opération marocaine de « rapatriement » de migrants subsahariens**, notamment vers le Nigeria, immédiatement saluée comme un « succès » par la Commission européenne

■ **19 novembre 2003 : Les ministres de l'Intérieur espagnol et marocain signent un accord instituant un organe de coopération bilatérale.** Une première réunion de ce groupe de travail a lieu début décembre, suivie d'une réunion d'un « Groupe de Haut Niveau » hispano-marocain à Marrakech qui aboutit à deux accords migratoires notamment sur le rapatriement des mineurs non accompagnés et la réalisation de patrouilles communes

■ **Janvier-février 2004 : Accords hispano-marocain** sur le rapatriement des exilés subsahariens

■ **Avril 2004 : Visite officielle de José Luis Zapatero au Maroc**, premier pays visité par le nouveau chef de gouvernement espagnol après son investiture. Cette visite donne lieu, dans les jours précédents à des rafles d'exilés subsahariens. Deux Nigériens meurent près de Melilla, abattus par les forces de l'ordre marocaines

■ **Août-octobre 2004 : Rapprochement hispano-marocain :** Madrid décide de renforcer le contrôle de ses frontières. Le Maroc se dit prêt à financer une partie du SIVE. Réunion bilatérale Maroc-Espagne où il est fait part du « succès » des politiques de patrouille. Visite à Rabat de la Secrétaire d'Etat espagnole qui annonce une aide supplémentaire de 950 000 euros au Maroc

■ **Novembre 2004 : Réactivation de la représentation au Maroc du HCR**, qui déménage de Casablanca à Rabat (printemps 2005) et amorce une politique tendant à renforcer les capacités d'accueil du Maroc. Avec les financements de la Commission Européenne, le HCR enrôle diverses ONG dans des formations au droit d'asile, le développement du réseau associatif et des études pour une meilleure connaissance des migrations dans les pays de transit

■ **Décembre 2004 : Le Maroc se déclare « opposé à l'idée » de créer au Maghreb des centres de rétention** pour les migrants qui tentent de gagner l'Europe

■ **Janvier 2005 : Rapprochement hispano-marocain :** L'Espagne propose au Maroc d'élargir le champ d'action d'un système de surveillance analogue au SIVE espagnol à installer sur les côtes marocaines et entre le Maroc et l'Algérie. Le roi d'Espagne remercie le Maroc pour sa coopération face à l'immigration illégale

■ **Février 2005 : Régularisation de près de 500 000 sans papiers en Espagne** Dans le même temps, extension à toute la frontière maritime espagnole du système SIVE

■ **23 février 2005 : Signature par le Maroc de l'accord de siège de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM)**, structure intergouvernementale destinée à gérer les migrations et, de plus en plus, à lutter contre l'immigration irrégulière, notamment en développant des politiques de retour des exilés. L'OIM dispose d'un représentant à Rabat installé dans les locaux du Ministère marocain des Affaires Etrangères

■ **28 avril 2005 : Déclaration du ministre marocain de l'Intérieur**, qui indique qu'il a été procédé en 2004 au démantèlement de plus de 425 réseaux spécialisés dans l'émigration clandestine, soit une augmentation de 60% par rapport à 2003, et que ses services ont procédé à l'« arrestation de 26 000 émigrés clandestins, dont 9 000 Marocains et 17 000 étrangers en majorité des pays subsahariens »

■ **27 Juillet 2005 : Le Maroc accepte de signer avec l'UE l'accord de pêche** qui était suspendu depuis 2001 ; cette conclusion parachève la réconciliation entre le Maroc et l'Espagne/Europe.

III - La campagne sécuritaire hispano-marocaine de l'année 2005 : neuf mois d'activisme qui préparent les homicides de l'automne 2005

■ **12-14 janvier 2005 : Vaste opération d'arrestations et de démantèlement des campements informels de Gourougou** (près de Melilla) : mobilisation de 1 200 membres des forces de sécurité marocaines, 25 véhicules tout terrain, 3 hélicoptères et de la garde de la Cavalerie. Un campement des forces auxiliaires marocaines est installé à quelques dizaines de mètres de la forêt de Gourougou dans les semaines qui suivent

■ **17-19 janvier 2005 : Visite au Maroc du roi Juan Carlos**

■ **Février 2005 : Les autorités marocaines bloquent l'entrée de la forêt** menant aux campements de Bel Younech

■ **Mai 2005 : Refoulements et ratissages** après la fermeture du camp de Gourougou ainsi qu'à Bel Younech

- **5 juillet 2005 : Grande opération de ratissage** sur le camp des réfugiés de Bel Younech
- **27-28 août 2005 : Un mort suite à des tirs de balles en caoutchouc par la *Guardia civil*** lors d'une tentative de passage par trois cents migrants de la barrière de Melilla. Certaines sources indiquent un second mort dans les mêmes circonstances
- **31 août 2005 : Publication d'un article à connotation raciste** dans le journal marocain *Le Matin* relatif aux événements des 27-28 août : « *Pour que ces gens-là puissent survivre, ils se livrent à toutes sortes d'activités sans exception (vol, violence, cambriolage, drogue, prostitution) et polluent aussi partout, la plupart étant sans domicile fixe.* »
- **6 septembre 2005 : Article raciste** de l'hebdomadaire régional arabophone *Ashamal* qui titre à grands caractères sur les « *sauterelles noires qui envahissent le Nord du Maroc* »
- **7 septembre 2005 : Vaste opération de la gendarmerie** marocaine contre une centaine de sans-papiers dans le Nord du pays
- **10 septembre 2005 : Annonce d'une proposition commune France-Espagne-Maroc** en vue du Sommet Euro-méditerranéen de Barcelone prévu pour novembre 2005
- **19 septembre 2005 : Un exilé lance un appel aux ONG** : « *La situation des réfugiés subsahariens au Maroc est catastrophique. La semaine passée la police est allée rafler au quartier Haynahda de Rabat et arrêter plusieurs Africains subsahariens, environ 300 personnes, dont la majorité étaient en possession des attestations des réfugiés délivrées par la délégation du HCR à Rabat. Tous étaient renvoyés vers la frontière à OUJDA.* »
- **21 septembre 2005 : Deux associations (AMDH et AFVIC) dénoncent lors d'une rencontre avec le président du Parlement européen en visite à Rabat les conditions de vie inhumaines** des exilés subsahariens. Une interview des présidents de ces associations est diffusée dans le quotidien *Aujourd'hui le Maroc*
- **27 septembre 2005 : Vaste opération policière de rafles et de mise en détention** dans les quartiers populaires de Rabat, Casablanca, Tanger et Fès
- **28-29 septembre : Cinq morts et de nombreux blessés lors d'une tentative de franchissement massif des barrières de Ceuta la nuit précédent l'ouverture du Sommet hispano-marocain.** Commencent alors des déportations d'exilés par centaines vers les pays voisins. C'est aussi le début de la « **crise** » **médiatique** qui durera jusqu'à mi-octobre. Durant sa phase paroxystique, les autorités espagnoles vont attiser le climat de tension par des annonces répétées, notamment de surélévation des barrières autour de Ceuta et Melilla et d'expulsions d'exilés subsahariens en direction du Maroc
- **2 octobre 2005 : Premières informations concernant le refoulement dans le désert de centaines d'exilés.** Dans les jours suivants des ONG enquêtent et retrouvent leurs traces.
- **3 octobre 2005 : Nombreux blessés lors d'une tentative de franchissement de la barrière de Melilla** par plusieurs centaines d'exilés
- **4 octobre 2005 : Le préfet de Melilla annonce la construction d'une troisième barrière**
- **5-6 octobre 2005 : Six morts lors d'une tentative de passage de la barrière de Melilla** par plusieurs centaines d'exilés. Très nombreux blessés. Le même jour, la vice-présidente du gouvernement espagnol annonce que l'Espagne pourrait, en vertu de l'accord de 1992, procéder à des rapatriements au Maroc, y compris de non Marocains
- **6 octobre 2005 : L'Espagne expulse soixante-treize Subsahariens vers Tanger** en réactivant l'accord de 1992 qui n'avait jusque-là été appliqué qu'aux seuls Marocains
- **8 octobre 2005 : L'Espagne annonce des expulsions** en direction de l'Afrique subsaharienne ainsi que la finalisation d'accords de rapatriement avec le Mali et le Ghana (ces accords existant déjà avec le Maroc, l'Algérie, la Guinée Bissau, le Nigeria et la Mauritanie) et enfin la construction d'une troisième barrière autour de Ceuta et Melilla
- **10 octobre 2005 : Le Mali et le Sénégal négocient avec Rabat** pour un rapatriement des personnes raflées par avion. Annonce d'un « pont aérien » à partir d'Oujda vers le Mali et le Sénégal

■ **11 octobre 2005 : Des centaines de migrants sont enfermés sur une base militaire dans le Sud du Maroc** (Guelmim). Quelques jours plus tard, une seconde base militaire dans le Nord, près de Nador, sera également utilisée pour détenir des centaines de migrants

■ **12 octobre 2005 : Réunion des ministres de l'Intérieur européens** pour entendre le rapport d'une mission technique sur la situation à Ceuta et Melilla

■ **13 octobre 2005 : Sit-in à Rabat à l'appel de l'Association Marocaine des Droits Humains (AMDH)** pour protester contre le traitement infligé aux exilés d'origine subsaharienne

■ **17 octobre 2005 : Premiers témoignages directs de journalistes** parvenant à accéder aux bases militaires de regroupement des exilés déportés par avion

■ **18 octobre 2005 : Rapport de la mission technique sur la situation à Ceuta et Melilla**, qui appelle à la signature de l'**accord de réadmission UE-Maroc** avant la fin de l'année 2005. Cet accord est toujours au centre des négociations UE-Maroc.

■ **19 octobre 2005 : Trente-sept exilés sont retrouvés dans le nord de la Mauritanie errant dans le désert** après y avoir été laissés par des convois marocains

■ **27 octobre 2005 : Creusement de la tranchée annoncée** en septembre devant la grille de Ceuta

■ **29 octobre 2005 : En visite à Rabat Mme Ruven Menikdiwela, chef du Secteur Afrique du Nord et Moyen Orient au HCR** qualifie de « *malencontreuse* » une déclaration d'un porte-parole du HCR accusant le Maroc d'avoir expulsé deux Maliens détenteurs de la carte de réfugié. Mme Ruven Menikdiwela était restée muette pendant la crise

■ **1er novembre 2005 : Le HCR accède, en dehors du camp militaire, à une partie des demandeurs d'asile détenus dans le Sud**

■ **6 novembre 2005 : Début du retrait des troupes envoyées par l'Espagne aux frontières** le 29 septembre. Cette date marque la fin de la campagne médiatique. Les migrants et demandeurs d'asile qui n'auront pu être rapatriés seront refoulés à la frontière algérienne fin novembre et début décembre. Le 30 décembre, l'Algérie procédera à son tour à des centaines de refoulements vers le Mali par avion, mais aussi à la frontière terrestre en plein désert. Quelques semaines plus tard, des exilés soudanais seront massacrés par les forces de l'ordre égyptiennes sur la place Mustapha Mahmoud devant les locaux du HCR. En 2006, un camp militarisé d'enfermement des exilés sera construit par l'Espagne à Nouadhibou, au nord de la Mauritanie. Les polices mauritanienne et sénégalaise seront enrôlées pour empêcher la sortie de citoyens de leurs propres pays.

¹Sont ici surtout abordés les « camps » comme dispositifs d'entrave à la circulation des migrants. Faute de place, la militarisation des frontières est juste évoquée.

Externalisation de la politique d'asile et d'immigration l'agenda européen (2006-2010)

Juin 2006

Les questions d'asile et d'immigration sont au centre des relations entre l'Union européenne et les Etats tiers. Le terme « externalisation » ne se trouve pas dans les textes officiels, qui parlent de dimension « externe » de la politique d'asile et d'immigration. Celle-ci concerne les Directions générales *Justice, Liberté et Sécurité* (JLS, dénommée JAI, *Justice et Affaires Intérieures*, dans la précédente Commission), *Relations Extérieures, Développement et Aide humanitaire*. Elle peut également prendre corps hors du cadre de l'Union européenne par le biais de relations *bilatérales*, entre un Etat membre et un Etat tiers, ou *multilatérales*, voire hors de l'UE dans des enceintes telles les organisations internationales (OIM, UNHCR) ou le dialogue 5+5 (5 : Espagne, France, Italie, Malte, Portugal / + 5 : Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie).

Pour mesurer la portée de l'externalisation et anticiper ses effets, il faut donc sortir du strict champ des politiques de l'Union en matière d'asile et d'immigration. A titre d'exemples, les programmes et projets suivants doivent être pris en compte :

Politique d'asile

- Procédure d'asile unique
- Adoption d'une liste de pays tiers sûrs
- Procédures d'entrée protégée
- Programmes de protection régionaux – mise en place de projets pilotes dans des pays cibles
- Réinstallation
- Fonds européen pour les réfugiés

Politique de contrôle des frontières

- Rencontres multilatérales sur la gestion des frontières
- Politique européenne de voisinage
- Dialogue euro-méditerranéen
- Dialogue avec les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique)
- Renforcement des capacités des Etats tiers en matière de contrôle des frontières : programmes de financement AENEAS, ARGO, ...
- Agence FRONTEX (coopération européenne en matière de gestion et de contrôle des frontières), complétée par le Code de contrôle des frontières (réécriture en cours du Manuel commun)
- Frontières maritimes (problème des interceptions maritimes)

- Sanctions envers les transporteurs
- Corps d'officiers de liaison immigration

Politique de retour

- Directive sur le retour des personnes en séjour irrégulier sur les territoires de l'Union européenne
- Fond européen pour le retour
- Signatures d'accords de réadmission
- Mise en place du SIS II (système d'information Schengen 2^{me} génération) et du VIS (dispositif de sécurisation des visas)

Agenda

Premier semestre 2006

- *Avril* : adoption d'un plan d'action par les pays ACP pour la mise en place de la déclaration de Bruxelles sur Asile, Migration et Mobilité

Juin 2006

- *15 et 16 juin* : Conseil européen de clôture de la présidence autrichienne, Affaires générales et Relations extérieures
- *15 et 16 juin* : réunion des Ministres de la Justice et des Affaires intérieures du G8
- *28 juin* : présentation par la Commission de trois communications sur l'évaluation du Programme de La Haye :
 - « Mise en oeuvre du programme de La Haye : premier examen politique »
 - « Renforcer la liberté, la sécurité et la justice dans l'Union européenne : rapport sur la mise en oeuvre du programme de La Haye pendant l'année 2005 »
 - « Evaluation des politiques de l'UE sur la liberté, la sécurité et la justice »
- Courant juin : communication de la Commission sur les lacunes du droit international maritime

Juillet 2006

- *5 juillet* : lecture au Parlement européen (procédure de consultation) de la proposition de décision relative à l'information mutuelle des Etats membres à propos des politiques nationales d'asile et d'immigration
- *10 et 11 juillet* : conférence euro-africaine à Rabat sur les migrations et le développement
- *12 juillet* : présentation du rapport à la Commission LIBE du Parlement sur la mise en place du SIS II (rapporteur : Carlos Coelho, PPE-DE)
- *24 juillet* : Conseil JLS
- Courant juillet : proposition d'intervention d'experts aux Canaries

Septembre 2006

■ 5 septembre : examen en première lecture au Parlement des instruments financiers du programme « Solidarité et gestion des flux migratoires » (2007-2013) : Fonds européen pour les réfugiés, Fonds européen pour les frontières extérieures, Fonds européen pour le retour, Fonds européen pour l'intégration des ressortissants des pays tiers.

■ 14-15 septembre : réunion à New York du *United Nations High-Level Dialogue on international migration and development*, suivie d'une réunion ministérielle UE-Union Africaine

■ 20-22 septembre : réunion informelle des ministres JLS à Tampere : « Discussion sur les priorités concrètes du programme de La Haye dans l'esprit du Conseil européen de 1999 »

■ 26 septembre : session au Parlement sur le SIS II

Octobre 2006

■ 23 octobre : lecture au Parlement en séance plénière de la proposition de directive sur le retour des étrangers en situation irrégulière

■ 5 et 6 octobre : Conseil JLS

Novembre 2006

■ 13-16 novembre : VII^e conférence euro-méditerranéenne, dans le cadre du processus de Barcelone

Décembre 2006

■ 4 et 5 décembre : Conseil JLS

■ 14 et 15 décembre : Conseil européen, clôture de la présidence finlandaise

Courant 2006

■ Politique de visas : mise en place du système VIS

■ Etude de faisabilité sur la surveillance maritime le long de la frontière méditerranéenne

■ Plan d'action sur un réseau régional d'officiers de liaison

■ Mise en place de la Politique Européenne de Voisinage pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, et la Géorgie

■ Adoption d'un plan d'action dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage pour l'Egypte et le Liban

■ Programme ARGO 2002-2006 (coopération administrative au niveau européen pour les frontières extérieures, les visas, l'asile et l'immigration)

■ Programme AENEAS 2004-2006 (lutte contre l'immigration illégale, politique de retour, aide aux pays tiers pour la gestion des flux migratoires)

2007

■ Mise en place du Fonds européen pour les réfugiés, du Fonds européen pour les frontières extérieures, du Fonds européen pour le retour et du Fonds européen pour l'intégration

■ mise en place du SIS II

■ évaluation des projets menés dans le cadre des Programmes de Protection Régionaux

■ mise en place de nouveaux instruments financiers thématiques faisant suite à AENEAS, à savoir l'Instrument pour la Politique Européenne de Voisinage (IPEV) et l'Instrument pour la Coopération au Développement et la Coopération Economique (ICDCE)

2010

■ Étude de faisabilité sur la mise en place d'une procédure d'asile unique en dehors de l'Union

Quelques rapports d'enquêtes d'ONG à propos de la répression des migrants à la frontière hispano-marocaine en 2005

ABCDS (Association Beni Znassen pour la Culture, le développement et la solidarité, Oujda), « *Rapport détaillé sur l'action de solidarité menée pour le retour de dix demandeurs d'asile et d'un réfugié à Rabat* », avril 2006

AFVIC (Amis et familles des victimes de l'immigration clandestine) - **Cimade**, « *Refoulements et expulsions massives de migrants et de demandeurs d'asile* », Rapport de mission, 12 octobre 2005

<http://www.cimade.org/downloads/expulsions%20Maroc%20rapport%20Afvic%20Cimade%2012-10-05.pdf>

AFVIC - Cimade, « *Enfermement des étrangers et renvois collectifs* », Rapport de mission, 18 octobre 2005

<http://www.cimade.org/downloads/Maroc-rapport-19102005.pdf>

Amnesty International-section française, « *Le Maroc, l'Union Européenne et l'Espagne dans le domaine de l'asile et du contrôle des flux migratoires* », octobre 2005

http://www.libertysecurity.org/img/pdf/maroc_ue_espagne_asile_et_migr.10_05.pdf

APDHA (Asociación pro derechos humanos de Andalucía), « *Rapport sur les violations des droits de l'homme des personnes migrantes d'origine subsaharienne en transit au Maroc* », octobre 2005

http://www.atmf.ras.eu.org/article.php3?id_article=623

APDHA, « *Droits de l'Homme à la frontière Sud, rapport sur l'immigration clandestine durant l'année 2005* », janvier 2006

<http://www.apdha.org/documentos/informe2006fr.doc>

Association Rif pour les droits de l'Homme, « *Rapport sur la situation des migrants subsahariens dans la province de Nador pour l'année 2005* »

http://www.hee.ouvaton.org/article.php3?id_article=82

CEAR (Comisión Española de Ayuda al Refugiado), « *La situación de los refugiados en España. Informe 2006* », janvier 2006

Forum pour un autre Mali, Réseau des artistes et intellectuels africains, « *La force des vaincus, des refoulés maliens de Ceuta et Melilla témoignent* », octobre 2005

Médecins Sans Frontières-Espagne, « *Violence et immigration – Rapport sur l'immigration d'origine subsaharienne (ISS) en situation irrégulière au Maroc* », septembre 2005

<http://www.msf.fr/documents/base/2005-09-29-MSFE.pdf>

Voir également les revues de presse Ceuta-Melilla sur le site migreurop

<http://www.migreurop.org/rubrique177.html>

« Emigration illégale » : une notion à bannir

Tribune parue dans Libération du 13 juin 2006 sous la signature de Claire Rodier, présidente du réseau migreurop

Une expression commence à se banaliser dans les médias et chez certains politiciens : c'est celle d'« émigration illégale ». On l'emploie beaucoup depuis quelques jours, à propos de ces Africains qui, par le désert puis par la mer, tentent de traverser l'inconnu pour rejoindre les rivages européens.

La notion d'« émigration illégale » nous alarme, pour les lendemains maléfiques qu'elle paraît annoncer. Elle n'est pas nouvelle puisque déjà *Le Monde* titrait le 23 juin 2003 : « *Les Quinze ne sanctionneront pas les pays d'émigration illégale.* » Peu après, le gouvernement marocain promulguait la loi n° 02-03 du 11 novembre 2003 « *relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc et à l'immigration et l'émigration irrégulières* », dont les articles 50 à 52 punissent sévèrement (jusqu'à vingt ans de réclusion) quiconque quitte ou aide à quitter « le territoire marocain d'une façon clandestine ». Et de fait, poussé en cela par l'Union européenne (UE), le Maroc a pris l'habitude de faire la chasse aux sortants - ce qui, on le sait, s'est soldé par une quinzaine de morts par balle lors des événements de Ceuta et Melilla de l'automne 2005.

Aujourd'hui, l'expression « émigration illégale » se propage, transformant le seul fait de prendre la route en un acte répréhensible. Elle vient de recevoir l'aval de la Conférence des ministres de l'intérieur de la Méditerranée occidentale (CIMO), qui s'est tenue à Nice les 11 et 12 mai 2006, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, par un communiqué « *saluant les efforts des pays de la rive sud de la Méditerranée pour contenir l'émigration illégale vers l'Europe* ». Plus au sud, les autorités sénégalaises viennent d'annoncer qu'elles ont procédé sur leur propre territoire à l'arrestation de plus de 1 500 « candidats à l'émigration clandestine » qui s'apprêtaient à rejoindre les Canaries en pirogue (AFP, 22 mai 2006).

Cependant, ni le concept qui fait de l'émigrant un criminel, ni les pratiques qu'il prétend autoriser n'ont de légitimité au regard d'un texte de 1948, qui engage tous les Etats membres de l'ONU. En effet, l'article 13, alinéa 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) énonce : « *Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.* » Ce droit a été confirmé par plusieurs textes internationaux à portée contraignante, dont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966. Ainsi, seule l'immigration peut ne pas être légale, l'entrée sur le territoire d'un Etat étant soumise à son vouloir souverain. C'est bien sûr par une symétrie fallacieuse que l'idée d'une « émigration illé-

gale » s'est forgée, puisque si aucun pays n'est disposé à accueillir le voyageur, alors celui-ci perd le droit de voyager.

La criminalisation du migrant à la source n'est certes pas nouvelle. Mais elle a été et reste l'apanage des pays s'inspirant du modèle soviétique, où il est naturel de tirer à vue sur l'émigrant, considéré comme un fuyard ; divers régimes autoritaires s'en sont inspirés. La DUDH a pu servir précisément à cela : « *illégal* » chez lui, l'émigrant devenait un immigrant bienvenu dans le pays d'accueil. Par une ironie habituelle dans l'histoire politique, une même référence à l'illégalité du départ est invoquée maintenant comme un péché contre notre hospitalité. Et les principes juridiques universellement reconnus sont passés à la trappe.

Sur fond d'électoratisme raciste, cette création de vocabulaire cache un marchandage. Du côté de l'UE, l'on entend monnayer ses libéralités, astucieusement baptisées tour à tour « *aide à la surveillance des frontières* » et « *aide au développement* ». Du côté des pays dominés, c'est la surenchère à qui sera le meilleur élève d'une UE qui désormais ne cache plus qu'elle distribue ses prébendes à l'aune de leur capacité à endiguer les flux migratoires. Ainsi à Rabat, l'on se plaint que les quarante millions d'euros promis par l'UE à ce titre n'ont toujours pas été versés, en dépit des efforts de la police et de l'armée marocaines pour stopper les flux « *illégaux* » vers le Nord. Et l'on sait que, si en 2005 la Libye parlait de lâcher deux millions de migrants sur l'Italie, c'était pour obtenir reconnaissance et appuis financiers en Amérique et en Europe - ce qui fut fait. Plus que jamais, la stratégie du tiroir-caisse est appelée à faire florès, et l'on se bouscule aux guichets de l'UE. S'adressant aux Espagnols qui veulent lui renvoyer ses *boat people* échoués au Canaries, le président du Sénégal, Abdoulaye Wade, clame pour ne pas être en reste : « *Qu'ils me les renvoient, mais qu'ils me donnent aussi [de l'argent pour l'irrigation]* » (*Journal du Dimanche*, 21 mai 2006).

En réalité, les gouvernements européens et africains sont en train d'imposer un concept qui n'a aucun fondement juridique, aux seules fins de lutter contre l'immigration illégale. Ce qui inquiète le plus, c'est cette régression annoncée vers un système qui généralise la mise à l'écart des indésirables en recourant un peu partout à leur enfermement : d'un côté le sanctuaire des pays riches, et de l'autre une zone d'où il sera interdit de sortir, et qui s'apparentera à un vaste camp. Et enfin, l'Europe se construit en produisant toujours plus de violence à ses marges. En attendant, dans les pays situés au milieu de ce face à face, un racisme attisé par les pays dominants se développe, notamment à l'égard des migrants d'Afrique noire pris au piège d'une trajectoire migratoire interrompue. La stigmatisation d'une prétendue émigration illégale contribue à renforcer l'arsenal policier des pays qui collaborent, de gré ou de force, aux politiques européennes dont le but est de tenir les étrangers à distance.

A paraître fin octobre-début novembre 2006

Un ouvrage, mis en forme par la Coordination SOS Migrants¹, de témoignages et d'interpellations portant la parole des migrants, recueillis dans des ateliers d'écriture organisés depuis novembre 2005 au Maroc et en Belgique, avec le Conseil des Migrants du Maroc et l'UDEP (Union de défense des sans papiers, Bruxelles), qui ont débouché sur la récolte de près de 200 témoignages.

Cet ouvrage sera présenté simultanément à Bruxelles et Rabat fin octobre ou début novembre 2006. A Bruxelles, c'est la Commission Développement du Parlement européen qui l'accueillera, permettant l'organisation d'un débat entre parlementaires et témoins, ainsi que la discussion et l'adoption d'une résolution qui sera relayée en séance plénière et dans d'autres assemblées. Les migrants ayant participé à la réalisation de ce livre pourront ensuite en assurer eux-mêmes la diffusion et la popularisation dans les écoles, les associations, les maisons de jeunes, dans les mois qui suivront.

Un partenariat complémentaire associe la Coordination et Migreurop dans ce projet, puisque l'essentiel du présent Livre noir sera intégré dans l'ouvrage prévu, et qu'une diffusion commune sera organisée.

Coordination SOS Migrants
4 rue Rouppe à 1000 Bruxelles - serge_noel1@hotmail.com
Contacts :
Serge Noël – 0032 486 85 73 81
Aziz Mkichri : 0032 476 60 54 23
Nadia El Yousfi : 0032 479 30 00 83
Souhail Chichah : 0032 479 99 76 51

¹ Créée en septembre 2005 pour mettre sur pied des actions de sensibilisation sur la situation des migrants africains au Maroc, sur la politique d'externalisation et les coûts humains effroyables du mensonge d'Etat que constitue la « fermeture des frontières » depuis plus de dix ans, la Coordination SOS Migrants se veut un lieu de réflexion et de lobbying mariant intervention politique interpartis, action culturelle et action associative. Elle a rapidement constitué un réseau original de parlementaires de différents partis démocratiques, de responsables associatifs et d'acteurs culturels. Elle a en outre créé des partenariats dynamiques au Maroc, avec la Plate Forme Migrants, l'association marocaine des droits humains, le réseau Chabaka, et Pro Derechos Humanos en Espagne. Elle a, dans ce cadre, activement soutenu la création du Conseil des Migrants subsahariens du Maroc, qu'elle tient pour un acteur fondamental du débat au Maroc.



Créé en 2002 à l'occasion du Forum Social Européen de Florence, Migreurop est un réseau de militants et de chercheurs originaires d'une dizaine de pays d'Europe et du Maghreb, dont l'objectif est d'identifier, de faire connaître, de dénoncer et de combattre les dispositifs européens de mise à l'écart des migrants et demandeurs d'asile jugés indésirables. A l'origine de la création du réseau, la rencontre de plusieurs d'entre eux autour du camp de Sangatte, dans le Pas-de-Calais en France, qui, pendant trois ans (entre 1999 et 2002) a représenté un modèle emblématique des politiques destinées à regrouper et à confiner des étrangers dans des lieux à part échappant partiellement ou totalement au contrôle des institutions démocratiques. L'enfermement administratif des migrants – les « camps d'étrangers » selon la terminologie utilisée par Migreurop – a, pour cette raison, été l'un des premiers axes de travail du réseau, qui a mis au point une « carte des camps d'étrangers en Europe », régulièrement mise à jour¹.

La mise à l'écart des étrangers indésirables

Ce que le Migreurop entend par « camp » dépasse largement le seul cadre du lieu fermé et géographiquement identifié. Aujourd'hui, dans l'Union européenne (UE), les camps d'étrangers vont de la prison, comme en Allemagne et en Irlande, aux centres de rétention des îles grecques improvisés dans des bâtiments de fortune au gré des naufrages et des arraisonnements, ou des *centri di permanenza temporanea ed assistenza* italiens aux zones d'attente françaises et aux *centres fermés* pour demandeurs d'asile en Belgique. Mais s'en tenir à cette définition du camp aurait encore pour effet d'occulter une part de la réalité. La diversité des dispositifs invite à dépasser la seule référence à l'enfermement et à considérer comme « camps » l'ensemble des lieux de mise à l'écart des étrangers. Les formes que celle-ci peut prendre sont multiples et parfois très éloignées de l'image classique du camp entouré de barbelés. Ainsi certains centres « ouverts » d'accueil, de transit ou d'hébergement ont une vocation apparente – apporter une assistance et un toit – qui masque mal le fait que leurs occupants, migrants et demandeurs d'asile, ne disposent en général pas d'autre choix que de s'y trouver².

Des camps sans barreaux

Au-delà encore, l'errance des exilés que, dans certains pays, on disperse pour éviter la création de nouveaux abcès de fixation est un exemple du caractère multiforme que prend la mise à l'écart des migrants. Lorsqu'il est fait obligation,

pour des étrangers, de *n'être pas* à un endroit où ils sont considérés comme gênants, le harcèlement policier et l'injonction d'invisibilité font office de barreaux et tracent les limites des lieux qui leur sont assignés. Dans ces cas, le camp, de lieu identifié, devient processus, symbole de l'errance contrainte et du mouvement perpétuel de migrants et d'exilés que les sociétés européennes se refusent à voir et accueillir. Entendue dans cette acception large, l'expression « Europe des camps » choisie par Migreurop, paraît le mieux à même de rendre compte des dispositifs de relégation que l'UE, en guise de politique migratoire, met progressivement en place sur son sol, mais aussi à ses frontières.

L'externalisation de la politique européenne d'immigration et d'asile

A ses frontières, car la pluralité des lieux d'enfermement des étrangers a conduit Migreurop à s'intéresser au phénomène des regroupements informels d'étrangers aux portes de l'Europe. Via la coopération policière avec ses voisins proches, l'UE en est venue à sous-traiter la surveillance de ces mouvements à des Etats limitrophes, qui ont pour charge d'interrompre à tout prix le voyage d'exilés parvenus près de ses frontières. Ceux-ci se trouvent alors pris dans des nasses, cantonnés de longs mois dans la clandestinité et la misère, à l'image des migrants subsahariens se cachant dans certaines forêts marocaines en attendant de pouvoir pénétrer en Espagne, dont l'existence a été dramatiquement mise en lumière lors des événements de Ceuta et Melilla à l'automne 2005. Aujourd'hui, de plus en plus, des camps-tampons viennent former la vraie frontière de l'UE (au Maroc, en Algérie, en Libye, en Ukraine, en Turquie). Cette pratique, par la soumission des pays tiers aux exigences des intérêts européens, empêche en amont le franchissement des frontières au mépris des règles de droit international, notamment le droit d'asile, et celui reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme à toute personne de « quitter librement tout pays, y compris le sien ». C'est aujourd'hui cette politique d'« externalisation » par l'UE du contrôle de ses frontières que Migreurop a placée au cœur de ses préoccupations.

Par ses actions et par ses textes, Migreurop contribue à la lutte contre les politiques d'enfermement et de tenue à distance des étrangers. Son site est :

<http://www.migreurop.org/>

¹ La *carte des camps en Europe* élaborée par le réseau Migreurop est consacrée au recensement des centres fermés. Voir : <http://www.migreurop.org/rubrique45.html> (en français, en anglais et en espagnol).

² Sur l'utilisation du terme « camp » pour désigner les lieux de détention d'étrangers, voir « Derrière le mot camp » du réseau Migreurop, novembre 2004 : <http://www.migreurop.org/article880.html>

Juin 2006
*migre*europ